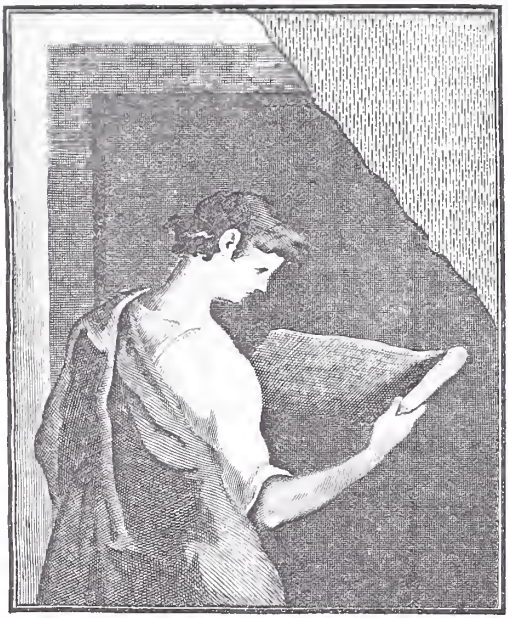

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Somers Clarke

COMITÉ DE CONSERVATION
DES
MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1905

FASCICULE VINGT-DEUXIÈME

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

SUIVIS D'UN APPENDICE (AVEC 7 PLANCHES)

PAR M. MAX HERZ BEY

LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1906

Brighton Public Library.

REFERENCE LIBRARY.

Stock No. 68753 Class 932
EG9

21—21/1/26—5,000.

Bequeathed by

Somers Clarke, Esq., F.S.A.

1928.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DU COMITÉ

ET RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

For the London Library

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/procesverbauxdes22lajn

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1905

FASCICULE VINGT-DEUXIÈME

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

SUIVIS D'UN APPENDICE (AVEC 7 PLANCHES)

PAR M. MAX HERZ BEY

LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1906

R 68,953

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

COMITÉ DE CONSERVATION

DES MONUMENTS DE L'ART ARABE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À NOS JOURS.

ANCIENS PRÉSIDENTS :

Mohamed Zeki pacha (el-Kebir), de 1882 à 1887.
Sabet pacha, en 1887.
Osman pacha Ghâleb, de 1887 à 1888.
Raouf pacha, en 1888.
Mohamed Hamdi pacha, de 1888 à 1889.
Ali pacha Riza, de 1889 à 1891.
Mohamed Zeki pacha, en 1892.
Mohamed Faïzi pacha, de 1893 à 1900.

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed Ata bey, en 1893.

ANCIENS MEMBRES :

	DATE DE NOMINATION.	OBSERVATIONS.
Mahmoud Sâmi pacha	1881	Démissionnaire.
Mahmoud bey l'Astronome	1881	Décédé.
Rogers bey	1881	Décédé.
Izzat effendi	1881	Démissionnaire.
Yacoub effendi Sabri	1881	Démissionnaire.
Amb. Baudry	1881	Voir mem. hon.
Ali effendi Fahmy	1881	Démissionnaire.
Tigrane pacha Abro	1881	Décédé.
Hussein Fahmy pacha	1882	Décédé.
Ismaïl pacha el-Falaki	1882	Décédé.
Bourgoin	1882	A quitté l'Égypte.
Ali pacha Moubarek	1882	Décédé.
Pierre Grand pacha	1882	Voir mem. hon.

932
EG9

Kadri pacha	1884	Décédé.
Mohamed Chàker pacha	1884	Décédé.
Scott Moncrieff	1884	A quitté l'Égypte.
Mohamed Tewfick pacha	1887	Démissionnaire.
Sir Edgard Vincent	1887	A quitté l'Égypte.
Grebaut	1887	A quitté l'Égypte.
Dr Vollers	1887	A quitté l'Égypte.
Moustafa bey Sadik	1888	Démissionnaire.
Guigon bey	1889	A quitté l'Égypte.
Mohamed Baligh bey	1892	Démissionnaire.
De Morgan	1893	A quitté l'Égypte.
Ahmed bey Sabri	1894	Décédé.
Mohamed bey Beiram	1896	Décédé.
Comte Ch. Zaluski	1896	Voir mem. hon.
Nakhla bey Youssef el-Barâti	1896	Décédé.
Abdel Hamid Faouzi	1896	Décédé.
Clinton E. Dawkins	1896	Décédé.
A. Battigelli	1897	Décédé.
A. Manescalco bey	1897	A quitté l'Égypte.
Dr G. Botti (membre correspondant)	1899	Décédé.

LE COMITÉ À LA FIN DE 1905.

PRÉSIDENT :

Abdel Halim pacha Assem, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed bey Serour, Wekil de l'Administration des Wakfs.

MEMBRES :

Moustapha pacha Fehmy, Président du Conseil des Ministres.

J. Franz pacha, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite). *Président honoraire de la Section technique.*

Yacoub pacha Artin, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique.

J. Barois, Ingénieur-Conseil à l'Administration des Chemins de fer de l'État. *Président de la Section technique.*

Max Herz bey, Architecte en chef du Comité et Conservateur du Musée arabe.

Hussein Fakhry pacha, Ministre de l'Instruction et des Travaux publics.

Sir William Garstin, Conseiller au Ministère des Travaux publics.

Saber bey Sabri, Ingénieur en chef du Bureau technique des Wakfs.

Skandar effendi Aziz, Chef du bureau de dessin au Bureau technique des Wakfs.

Hanna bey Bakhoum, Inspecteur en chef des Greffes des Tribunaux Indigènes au Ministère de la Justice.

Dr B. Moritz, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale.

J. Zarb bey, Architecte de l'Administration des Chemins de fer de l'État.

G. Maspero, Directeur général du Service des Antiquités et des Musées Égyptiens.

O. de Mohl, Commissaire-Directeur à la Caisse de la Dette publique.

Ibrahim pacha Naguib, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur.

P. Casanova, Directeur-adjoint de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.

Ali bey Bahgat, Conservateur-adjoint du Musée arabe.

A. Boinet bey, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics.

MEMBRES HONORAIRES :

Adler, Professeur à l'Académie royale de Berlin.

Stanley Lane-Poole, Professeur au « Saint Trinity College », à Dublin.

Ambroise Baudry, Architecte, à Paris.

Pierre Grand pacha, à Vichy (France).

Comte Charles Zaluski, à Klimkowka (Autriche).

Somers Clarke, Architecte, à Londres.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

Arthur Rhôné, Homme de lettres, à Paris.

Max Van Berchem, Professeur de l'Université, à Genève.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DU COMITÉ.

RAPPORTS

DE LA SECTION TECHNIQUE.

ANNÉE 1905.

PROCÈS-VERBAL N° 133.

(Voir le rapport n° 336 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le mardi 3 janvier 1905, à 4 heures p. m.

Présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha;
MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
M. Herz bey,
O. de Mohl,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

Sir William Garstin, M. J. Barois, absents en voyage et M. Hanna bey Bakhoum empêché pour affaires, s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Comité tient à féliciter M. Herz bey de sa promotion au grade de *Motemaïz*.

M. Herz bey remercie.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. A. d'Abro Pagratide frère du regretté Tigrane pacha, adressée le 23 novembre dernier au Président, en réponse à la lettre du Comité, pour le remercier au nom de la famille du défunt des condoléances et regrets exprimés dans la dernière séance.

Le Président fait savoir que M. Elias Alex. Hakim, chef du Secrétariat du Service du Comité vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite pour raisons de santé.

Considérant que cet employé a été attaché à l'Administration pendant vingt-quatre ans et qu'il a toujours fait preuve de zèle et de dévouement dans l'exercice de ses fonctions soit auprès des Wakfs soit auprès du Comité depuis son institution, le Président l'a recommandé à la haute faveur de S. A. le Khédive, pour le grade de *Sanieh*. Le Comité serait heureux que M. Elias Hakim puisse obtenir cette récompense pour ses loyaux services.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II

L'examen du rapport n° 336 de la Section technique donne lieu aux observations suivantes suggérées par le paragraphe 13 « Mosquée du sultan Hassan » :

S. E. Artin pacha regrette le système de restauration qui a été appliqué pour les compartiments des panneaux de la porte de la salle du tombeau; à son avis, il eut été préférable de n'y introduire aucun ouvrage neuf, répétition du travail primitif, mais de maintenir simplement, après nettoyage, les parties anciennes dans l'état où elles se trouvent actuellement. Il souhaite qu'à l'avenir, le Comité soit toujours avisé de la nature des travaux qui se préparent afin de pouvoir les discuter en temps opportun.

M. Herz bey répond qu'en ce qui concerne la mosquée du sultan Hassan, c'est le programme depuis longtemps sanctionné par le Comité et publié dans la monographie du monument, qui sert de guide aux réparations en

cours. D'ailleurs, en règle générale, la Section technique est toujours mise au courant de l'objet et de l'énumération des travaux projetés et ce n'est qu'après la signature des cahiers des charges les concernant qu'ils sont mis en adjudication.

M. Herz bey promet néanmoins de donner à l'avenir plus de développement au chapitre des contrats relativement au genre ainsi qu'à la qualification des travaux, et ces renseignements seront au préalable communiqués au Comité même, avec avis de la Section technique.

III

Lecture est donnée de la lettre suivante adressée par S. B. le Patriarche copte-orthodoxe au Président du Comité, en réponse à la communication du paragraphe VII du 132e procès-verbal.

«Nous avons l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de sa lettre en date du 24 novembre dernier sub n° 4945 par laquelle vous nous demandez si le Patriarcat est disposé de prendre à sa charge une part, jusqu'à concurrence de L.E. 1000, dans les frais des travaux de consolidation à faire aux couvents de Deir el-Abiad et Deir el-Ahmar de la Haute-Égypte.

«En réponse nous vous informons que la question a été soumise à l'examen de notre Conseil et qu'il a été décidé dans la séance tenue sous notre présidence, le 28 novembre, de faire droit à la demande du Comité; mais vu que le Patriarcat ne dispose pas d'une somme aussi forte en une seule fois, elle sera versée en trois annuités.

«Veuillez,» etc...

Le Comité prend acte de la déclaration du Patriarcat et décide d'en informer le Ministère des Travaux publics, avec prière de mettre à la disposition du Comité le complément de la somme nécessaire pour la réparation des couvents.

S.E. Artin pacha dit qu'il désire être avisé du commencement des travaux lorsqu'ils seront entrepris.

IV

Par sa lettre du 28 décembre dernier n° 5066 *B*, le Ministère de

l'Intérieur fait savoir qu'il a transmis à la Municipalité d'Alexandrie copie des documents qui lui ont été communiqués relativement à la tour de Missallah.

V

Les remblais effectués à l'île de Rodah par l'Egyptian Delta Light Railways Company pour compte du Ministère des Travaux publics donnent lieu à des emprunts de terre dans certains monticules à l'ouest de la mosquée Abou Seoud.

Dans le but de veiller à la conservation des antiquités qui pourraient être mises à jour au cours de ces fouilles, le Service du Comité avait prié le Ministère de l'autoriser à placer près des monticules un gardien aux frais de la Compagnie.

En réponse le Ministère informe le Président qu'il ne peut faire droit à cette demande. Il ne voit néanmoins pas d'inconvénient à ce que le Comité installe un surveillant à ses propres frais.

Le Comité décide de prier de nouveau le Ministère de prendre à sa charge les dépenses de cette surveillance.

VI

A. Le Ministère des Finances, par sa lettre n° 266 du 29 décembre dernier, informe le Comité que le Conseil des Ministres a sanctionné les prévisions des dépenses et des recettes du Musée arabe s'élevant à L.E. 2313.

B. S. E. Fakhry pacha fait part au Comité du résultat de ses démarches dans l'intérêt d'une amélioration des ressources budgétaires du Musée.

M. Boinet bey avait été chargé par Fakhry pacha de fournir à M. le Conseiller financier tous les renseignements de nature à faciliter l'examen de la question et la correspondance échangée à cet effet ainsi que la note ci-après reproduite, expliquent clairement les bases proposées du règlement de la situation financière actuelle.

M. Boinet bey donne lecture de la note suivante :

NOTE

DE S. E. FAKHRY PACHA RELATIVE AU BUDGET DU MUSÉE DE L'ART ARABE.

Mis au courant par S. E. Fakhry pacha des difficultés financières actuelles du Musée arabe et de leur origine, le Conseiller financier, après examen de

la question, a reconnu la nécessité de constituer sous une forme plus judicieuse et dans des conditions moins aléatoires, la dotation budgétaire de ce Musée.

Les vues du Conseiller financier à cet égard sont clairement exprimées dans la correspondance échangée entre lui et S. E. Fakhry pacha et concordent parfaitement avec le sentiment du Comité.

Toutefois, les prévisions budgétaires du Gouvernement étant définitivement arrêtées pour 1905, la situation financière du Musée ne pourra recevoir immédiatement l'amélioration désirée; mais, vu les dispositions favorables du Conseiller financier et l'intérêt qu'il manifeste pour le développement du Musée, il y a peut-être lieu d'espérer que son concours effectif ne fera pas défaut, en cas de besoins urgents dans le courant de cette année.

Il s'agit donc d'étudier dès maintenant, les propositions qui devront être formulées pour servir de base à la solution pratique visée par le Conseiller financier.

Dans cet ordre d'idées, si l'acte constitutif des ressources du Musée avait reçu son application intégrale, il suffirait de se reporter purement et simplement à la décision du Conseil des Ministres qui affecte nettement au Musée, des revenus s'élevant à la somme de L. E. 2053. Or, le Comité n'ignore pas que toutes les difficultés présentes proviennent de ce que les sommes mises à la disposition du Musée n'ont jamais atteint le chiffre fixé par le Conseil des Ministres, car cette dotation a été chaque année, grevée par la Comptabilité de l'État, de la diminution du produit des terres d'où les revenus étaient tirés, ainsi que du montant des impôts fonciers de ces mêmes terres.

Voici la comparaison de la dotation du Musée (décision de 1899), avec les sommes qui lui ont été réellement attribuées depuis l'époque de sa fondation :

	DOTATION.	SOMMES EFFECTIVES.	EN MOINS.
1900	L. E. 2053	L. E. 565	L. E. 1488
1901	» 2053	» 1411	» 642
1902	» 2053	» 1533	» 520
1903	» 2053	» 856	» 1197
1904	» 2053	» 1435	» 618
TOTAL	L. E. 10265	L. E. 5800	L. E. 4465

Ainsi, le Musée a reçu dans les cinq dernières années L. E. 4465 de moins

que le montant sur lequel, à bon droit, il pouvait compter pour ses dépenses ordinaires et extraordinaires, de sorte qu'aujourd'hui, dans la pénurie de ses ressources actuelles, il se trouve en face d'exigences auxquelles il ne saurait pourvoir, telles que :

Impression du Catalogue, environ	L. E.	300
Vitrines pour l'exposition des antiquités et armoires pour la bibliothèque, etc.	»	350
Aménagement des stèles du Musée	»	160
Installation d'une salle de vente	»	160
Solde à payer pour antiquités achetées	»	770
Achats d'ouvrages pour la bibliothèque et reliures	»	200
Augmentation éventuelle du personnel	»	200
Travaux divers dans le Musée	»	285
Achat courant d'antiquités dans l'année	»	600
Surveillance de police à l'extérieur du Musée, charge annuelle	»	75
	L. E.	3100

Ces dépenses sont de première nécessité et doivent être envisagées indépendamment des charges futures résultant du développement naturel du Musée et auxquelles il pourrait être pourvu en partie avec la constitution d'un fonds de réserve.

Dans ces circonstances, il semble que les propositions suivantes permettraient d'atteindre le but désiré :

1° Dotation annuelle nette de toutes charges, d'une somme égale à celle antérieurement fixée par la décision du Conseil des Ministres du 27 mars 1899, soit de L. E. 2053.

2° Allocation extraordinaire de L. E. 4465 dont L. E. 3100 pour les dépenses arriérées par le fait de la diminution des ressources mises à la disposition du musée dans les cinq dernières années, et L. E. 1345 pour la constitution d'une réserve.

Si le Comité partage cette manière de voir, S. E. Fakhry pacha se propose d'entretenir le Conseiller financier des questions exposées ci-dessus, afin d'arriver, d'accord avec lui, à une solution satisfaisante pour l'avenir du Musée.

Le Comité adhère entièrement à ces conclusions et prie S. E. Fakhry pacha

de vouloir bien poursuivre ses heureuses négociations dont le succès définitif contribuera puissamment à la prospérité du Musée de l'art arabe.

VII

En suite de la communication du paragraphe 5 du 333e rapport relatif à la nomination d'un agent de police pour surveiller les alentours du Musée arabe et spécialement pour empêcher les rassemblements et les jeux sur les trottoirs de la façade Est de ce palais, le Gouvernorat du Caire informe le Comité que la police de la ville ne dispose pas d'un nombre d'agents suffisant pour lui permettre une immobilisation quelconque. Néanmoins ordre a été donné au poste dans la circonscription duquel se trouve le Musée, d'inscrire à la consigne de l'agent du district le plus proche, une ronde autour de l'édifice de temps à autre.

Le Gouvernorat ajoute pourtant que cette mesure ne lui paraît pas suffisante pour atteindre le but désiré, car les rassemblements se reformeront toujours. Le seul moyen efficace consisterait dans la nomination aux frais du Musée, de trois agents de police spéciaux et permanents, pour monter la garde nuit et jour autour de l'édifice. Cette disposition entraînerait une dépense de L. E. 75 par an pour les trois agents, habillements compris.

Le Comité est d'avis d'accepter les propositions du Gouvernorat.

VIII

M. O. de Mohl fait remarquer que par suite des nouveaux arrangements gouvernementaux, la Caisse de la Dette ne pourra plus fournir des subsides pour la conservation des monuments arabes, et il informe le Comité qu'à ce sujet, il a pris l'initiative d'avoir une entrevue avec M. le Conseiller financier pour lui recommander de continuer les allocations accordées tous les ans, par la Caisse de la Dette.

Le Comité félicite chaleureusement M. de Mohl de son dévouement à la cause des monuments arabes et le prie, en même temps, de vouloir bien transmettre, à ses collègues de la Caisse, les plus vifs remerciements pour l'intérêt spécial qu'ils ont toujours témoigné à l'œuvre du Comité.

IX

A. Le Comité enregistre les dons suivants faits au Musée :

Deux dynars en or (don du Ministère de l'Instruction publique) exposés sous le n° 3305.

Moulage en stuc de trois panneaux en ivoire mesurant ensemble 0 m. 14 cent. × 0 m. 97 cent. et représentant des figures humaines. M. Parvis, son donateur, assure que ces moulages ont été pris sur l'original qui se trouvait dans une église copte du Caire.

Un panier de pèlerin (don de M. Chahin Hussein) en bois sculpté avec inscriptions.

Deux vases anciens en faïence déformés durant la cuisson (offre de M. H. Reboul).

Les remercîments du Comité seront transmis aux donateurs.

B. Après examen, le Comité décide l'achat des objets antiques suivants :

1° A M. Kytikas :

Une boîte en métal jaune, une plaque en faïence représentant la Kaaba et une plaque en faïence (pierre tombale) L. E. 170.

2° A M. Casira :

Une assiette arabe : Lst. 4.
Une grande bouteille : Lst. 8.
Un bol en cuivre : L.E. 0,120 mill.

3° A divers :

Un panier en paille décoré de verroterie : L. E. 0,050 mill.
Un ustensile ancien à torréfier le café : L. E. 1,375 mill.
Une série de flacons et bibelots antiques : L. E. 3.
Quelques spécimens de calligraphie arabe : L. E. 1,050 mill.

X

Le Comité accorde à MM. Klippel et Steyrer, architectes au Service du Comité, deux exemplaires en français de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan, pour la moitié du prix de vente fixé et décide de faire bénéficier

tout le personnel de la même réduction aussi bien pour l'édition arabe que pour l'édition française de cet ouvrage.

XI

Ouvrages offerts au Comité :

Service des Antiquités d'Égypte :

Annales, tome V, fasc. I.

Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire, nos 46001-46529, *The Tomb of Thoutmosis IV,* by Howard Carter and Percy E. Newberry.

Institut français d'archéologie orientale du Caire :

Mémoires, tome IX. — Tome XII, fasc. I.

Société nationale des Antiquaires de France :

Mémoires et documents, 1904, fasc. II.

Annual progress report of the Archaeological survey of India, Punjab and United prov. circle for the year ending 31st March 1904.

La séance est levée à 5 h. 1/4.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : Ottmar von Mohl, S. Sabri.

336e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 133.)

Le Caire, le 17 novembre 1904.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Sebîl, à châra el-Gôdarieh;
3° Tombeau el-Cha'râoui (الشعراوي), à châra el-Cha'râoui (Bâb el-Cha'riah), (n° 59 du plan Grand bey);
4° Mosquée Kaïtbâï (قايتباي), à Kal'at el-Kabch (n° 223 du plan);
5° Salle wakf Osmân Katkhoda (عثمان كتخدا), à el-Nahassyn (près du n° 28 du plan);
6° Palais Bardak (بردق), près de la mosquée du sultan Hassan;
7° Mosquée de Sayedi Aly el-Farra (على الفرا), à châra Bâb el-Bahr;
8° Couvent Abi-Seifein (ابي سيفين), au Vieux-Caire;
9° Musée arabe;
10° Collines entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
11° Impression des bulletins du Comité;
12° Mosquée Gânem el-Bahlaouân (جانم البهلوان), à el-Serouguieh (n° 129 du plan);
13° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
14° Mosquée el-Mârdâni (المارداني), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan).

1° ADJUDICATIONS.

La Section technique, après dépouillement des offres pour l'exécution de quatre entreprises de travaux approuvés par le Comité, procède à l'adjudication comme suit :

a) Mosquée Serghatmach : incorporation au kouttâb d'une pièce y

attenante L. E. 10 (voir rapport n° 334); à Khalîl Châfaï, avec 8 o/o de rabais;

b) Mosquée Mohamed Saïd Djakmak : réparations au minaret L. E. 10 (voir rapport n° 334); à Khalîl Ibrahîm el-Denchâoui, avec 16 1/2 o/o de rabais;

c) Okâlat Mohamed bey Abou Dahab : reconstruction de l'extérieur du logement de la dame Aïcha bent Aly L.E. 28 (voir rapport n° 334); à Abou Zeïd Hassan, avec 5 o/o de rabais;

d) Mosquée funéraire du sultan Kaïtbâï au désert : couverture en feuilles de plomb au lieu de toile imperméable (voir procès-verbal n° 132) L. E. 20; à Ibrahîm Khalîfa, avec 15 o/o de rabais.

2° SEBÎL À CHÂRA EL-GÔDARIEH.

Le nommé Abdel Barr Ahmed sollicite du Tanzim l'autorisation de reconstruire les façades de sa maison contiguë à un sebîl à châra el-Gôdarieh.

Le Tanzim demande l'avis du Comité.

L'Architecte en chef rapporte que le sebîl en question est d'une réédification plutôt récente. La seule partie intéressante est le plafond qui date de l'époque turque, mais encore est-il recouvert d'un badigeon jaune. La Section technique, après examen sur les lieux, est d'avis que l'édifice ne mérite pas d'être classé parmi les monuments. En conséquence pour ce qui concerne le Comité, rien ne s'oppose à la demande du propriétaire voisin.

3° TOMBEAU EL-CHAʿRÂOUI.

Le nettoiement des vantaux des fenêtres de la salle du tombeau el-Chaʿrâoui (voir rapports n°s 303 et 320) a été exécuté.

4° MOSQUÉE KAÏTBÂÏ, À KALʿAT EL-KABCH.

A la suite de la rupture d'un tuyau de canalisation d'eau aux abords de la mosquée Kaïtbâï, à Kalʿat el-Kabch, des dégâts se sont produits dans cet édifice.

En portant ces faits à la connaissance de l'Administration générale des Wakfs, le Service du Comité lui a remis un devis de L.E. 90, montant des

réparations nécessaires, pour être réclamées à l'amiable ou autrement, à la Compagnie des Eaux responsable des dommages.

5° SALLE WAKF OSMÂN KATKHODA.

En suite de la communication qui lui a été faite du 6e paragraphe du 330e rapport relatif aux locations consenties dans la salle wakf Osmân Katkhoda, l'Administration générale des Wakfs informe l'Architecte en chef que l'occupant actuel de la salle ne possède pas de contrat, mais que l'Administration est sur le point d'en passer un avec lui.

Dans ces circonstances, notification a été faite que la location devrait être mensuelle et le locataire s'engager à évacuer les lieux à la première réquisition du Comité.

La Section technique prend note qu'une copie de l'inventaire du monument a été envoyée aux Wakfs accompagnée d'une photographie.

L'Architecte en chef ajoute que le devis pour la consolidation de la salle est en préparation.

6° PALAIS BARDAK.

Au mois de mai dernier, M. le Directeur des Wakfs khédiviaux informait l'Administration générale des Wakfs que le palais Bardak étant affecté comme lieu de dépôt des matériaux de construction de la mosquée el-Rifâï au wakf de laquelle ce palais a été réuni, les agents du Comité désirant y pénétrer devront au préalable lui en donner avis pour qu'un délégué de sa part soit présent à la visite.

Ce palais étant classé sur la liste du Comité, l'Administration générale des Wakfs, consultée par le Service, répond à la date du 2 juillet que le wakf el-Rifâï comprend les immeubles du wakf de la feue dame Kouchiar, dont fait partie le palais Bardak, et qu'il a été consigné à la direction des Wakfs khédiviaux le 11 octobre 1903.

La Section technique est d'avis de demander à l'Administration générale des Wakfs d'intervenir auprès de la Direction des Wakfs khédiviaux pour qu'à tout instant le monument soit accessible soit aux agents du Comité, soit aux visiteurs privés munis d'une carte d'entrée aux monuments arabes. Cette concession serait le moindre dédommagement que le Comité puisse

réclamer en retour des dépenses qu'il a faites et des soins qu'il a apportés à la consolidation de l'intéressant édifice dont il s'agit.

7° MOSQUÉE DE SAYEDI ALY EL-FARRA.

L'Administration générale des Wakfs ayant décidé de réédifier la mosquée de Sayedi Aly el-Farra demande au Comité de s'occuper du minaret classé parmi les monuments (voir rapport n° 54) si son budget le permet, et au cas contraire de lui communiquer les documents nécessaires pour qu'elle fasse exécuter les travaux à ses frais.

Un devis de L. E. 85 a été dressé par le Service du Comité pour la consolidation et la mise en état du minaret en question, et la Section technique propose de le transmettre aux Wakfs aux fins d'exécution. Les travaux seront, comme d'usage, surveillés par l'Architecte en chef.

8° COUVENT ABI-SEIFEIN.

Répondant à la communication du 14e paragraphe du 329e rapport, relatif aux dépenses de l'exécution du projet des alignements du quartier Abi-Seifein, au Vieux-Caire, le Patriarcat copte-orthodoxe, par sa lettre n° 221 du 29 avril 1904, informe le Comité que ses ressources ne lui permettent pas de pourvoir aux frais en question.

Or, il résulte d'une enquête faite sur place par un agent du Service du Comité, que sauf un petit nombre d'immeubles, propriétés particulières, tous les édifices frappés des alignements projetés sont du domaine du Patriarcat, ce qui allégerait considérablement les dépenses d'expropriation.

En outre, des pourparlers ayant été engagés avec le Gouvernement sur l'initiative du Patriarcat lui-même, pour soumettre le quartier d'Abi-Seifein aux règlements du Tanzim (voir procès-verbal n° 103), la Section technique estime qu'il convient d'insister auprès du Patriarcat, mieux informé, pour qu'il veuille bien prêter son concours à la réalisation d'un projet auquel il a été le premier à s'intéresser.

9° MUSÉE ARABE.

M. le chef Inspecteur du Gaz au Ministère des Travaux publics informe le Président du Comité que les ressources du budget de l'éclairage public n'ont pas permis de pourvoir à l'éclairage des rues latérales du Musée

arabe (voir rapport n° 333, § 5 *A*), mais que la demande du Comité sera prise en considération dès qu'il sera possible de disposer de nouveaux crédits.

La Section technique prend note de cette communication.

10° LOCATIONS DE COLLINES ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

A. Il est pris connaissance d'une lettre du Gouvernorat du Caire en date du 4 juin dernier transmettant au Comité pour avis une demande de la «Cairo Sewage Transport Company Limited» tendant à obtenir la location pendant quinze ans de 15 feddans de collines sises à l'est de la mosquée Amr, pour la fabrication des engrais chimiques.

La Section technique n'a pas d'objection à cette location, sous réserve que deux gardiens du Comité seront appointés aux frais de la Compagnie pour surveiller les fouilles. Il devra en outre être stipulé, l'engagement par le locataire d'observer les prescriptions édictées par le règlement de 1901 concernant l'extraction du sébakh.

B. Les mêmes conditions, avec appointement d'un gardien seulement, sont proposées pour la concession d'une partie de la grande colline sise à l'est de la gare Saint-Georges, aux sieurs Abou Seïf Banoub et Damiân Bichâï dont la demande a été transmise au Comité par le Ministère des Travaux publics.

11° IMPRESSION DES BULLETINS DU COMITÉ.

Les bulletins n°s 10 et 11 des années 1893 et 1894 primitivement tirés à 300 exemplaires étant épuisés, la Section technique est d'avis d'en faire imprimer une nouvelle édition.

VISITES SUR LES LIEUX.

12° MOSQUÉE GÂNEM EL-BAHLAOUÂN.

Le Ministère des Travaux publics par sa lettre n° 2521 du 29 juin dernier informe le Comité que le Gouvernorat du Caire a passé avec les héritiers de Derouich effendi Ali l'acte de vente d'une bande de 0 m. 70 cent. de leur maison adossée à la façade nord du tombeau de la mosquée Gânem el-Bahlaouân (voir rapports n°s 300 et 318).

Pour compléter le dégagement de la façade nord de ce tombeau, le

Comité avait été obligé d'exproprier une petite boutique, appartenant aux Wakfs et qui occupait le rez-de-chaussée de la maison précitée de Derouich effendi (voir rapport n° 318). Cette boutique n'ayant pas été détruite en entier pour les travaux d'isolement du tombeau, une co-héritière de la maison Derouich a fait l'offre d'acheter au prix de L. E. 6 la partie restante de la boutique qui est attenante à la maison.

La Section technique qui s'est transportée sur les lieux pour examiner cette proposition, est d'avis d'accepter le prix offert.

13° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

La Section technique a ensuite visité la mosquée du sultan Hassan pour se rendre compte des divers travaux en cours d'exécution, notamment de la restauration des incrustations d'or et d'argent de la porte de la salle du tombeau. Ce travail artistique progresse d'une façon satisfaisante.

Au sujet des travaux préparatoires du perron, l'Architecte en chef présente un échantillon d'une excellente pierre numulitique dont la trace a été découverte par un agent du Service du Comité. Cette pierre est identique à celle de la bordure du liouân et M. Herz bey propose de l'employer pour les marches d'escalier. La carrière est située à Garf el-Deir non loin de Samallout et son propriétaire Saïd Moussa s'est engagé par écrit à fournir 20 mètres cubes de cette pierre au prix de L.E. 2,650 mill. le mètre.

La Section technique, après examen de l'échantillon qui lui est présenté, adopte les propositions de l'Architecte en chef.

14° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI.

L'Administration générale des Wakfs communique au Comité un projet d'installation du gaz dans la mosquée el-Mârdâni.

La Section technique après examen sur place, est d'avis de déconseiller l'éclairage au gaz. La lumière électrique serait mieux adaptée à l'esthétique du monument, par la facilité de multiplier les lampes et de répartir les centres lumineux sur un plus grand nombre de points.

Signé : J. Barois, A. Bahgat, A. Boinet, P. Casanova, M. Herz, J. Zarb.

PROCÈS-VERBAL N° 134.

(Voir le rapport n° 337 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le mardi 7 février 1905, à 4 heures de l'après-midi.

Présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim Naguib pacha;
MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
Hanna bey Bakhoum,
M. Herz bey,
O. de Mohl,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

Sir William Garstin, MM. J. Barois et P. Casanova s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé avec la modification suivante :

§ VII. Surveillance des alentours du Musée par trois agents de police spéciaux et permanents. — Sur la proposition de M. A. Boinet bey, le Comité exprime le vœu que la Bibliothèque Khédiviale installée dans une partie du palais du Musée prenne à sa charge les frais d'entretien de l'un des trois agents. S. E. Artin pacha dit qu'en tout cas, il convient d'écrire à ce sujet au Ministère de l'Instruction publique.

II

L'examen du 337e rapport de la Section technique donne lieu, de la part de S. E. Artin pacha, à une observation relative aux travaux projetés dans le kouttâb Kaïtbâï au désert (voir § 1, *b*, 2°).

Artin pacha, tout en remerciant le Comité pour la mise en état projetée des kouttâbs el-Achraf et Kaïtbâï, fait observer que le kouttâb Kaïtbâï est établi en plein air et qu'indépendamment des réparations, il est indispensable de lui annexer des constructions destinées à mettre les enfants à l'abri du soleil, des intempéries et de la poussière.

M. Herz bey déclare que lorsqu'il s'occupe de kouttâbs, il a toujours soin de porter une attention spéciale à l'aménagement, non seulement du local ouvert, mais aussi d'un autre enclos bien abrité pour y loger les élèves durant la mauvaise saison; il promet de rechercher les moyens d'en faire de même pour le kouttâb Kaïtbâï.

III

Boinet bey, de la part de Sir W. Garstin, donne communication d'une lettre adressée au Ministère des Travaux publics par le Ministère de l'Intérieur le 28 janvier dernier, accompagnée de l'extrait d'une délibération de la Municipalité d'Alexandrie concluant à la démolition de la tour de Missallah dite « des Romains ».

Après nouvel examen de la question, le Comité considère qu'il ne saurait revenir sur la résolution qui a été prise de conserver la tour, à la suite de l'accord intervenu entre la Section technique et MM. Graham bey ex-administrateur et A. Ralli, vice-président de la Municipalité (voir rapport n° 329).

La destruction d'un des derniers vestiges des époques anciennes, qui subsistent encore dans la ville d'Alexandrie, serait éminemment regrettable et le Comité désire être dégagé de toute responsabilité à cet égard, en cas de décision supérieure qui pourrait intervenir contrairement à son avis.

C'est dans ce sens qu'il sera répondu à la communication du Ministère des Travaux publics.

IV

M. de Mohl dit que son attention a été appelée dernièrement sur l'existence, près de la mosquée el-Hâkem, d'un magasin contenant des objets antiques.

M. Herz bey répond que le local en question a été déjà visité et que toutes les antiquités qui s'y trouvaient ont été déposées au Musée.

V

M. de Mohl demande s'il n'est pas à propos de rappeler d'une façon quelconque la part active qu'a prise S. E. Franz pacha, dans la fondation du Musée arabe.

Le Comité fait remarquer qu'il a été rendu hommage au mérite incontestable de S. E. Franz pacha, dans le Catalogue du Musée publié par M. Herz bey. Le Comité se réserve néanmoins, d'examiner ce qui pourrait encore être fait pour rappeler les services éminents de Franz pacha.

VI

A. M. Herz bey rend compte des résultats de l'examen des candidats présentés pour le poste de traducteur vacant au Service du Comité. Sur les quatre candidats examinés, le choix de la Commission spéciale désignée à cet effet (voir rapport n° 337, § 3), s'est porté sur M. Emin Rouchdy qui sera engagé à l'essai.

Le Comité approuve et décide d'allouer à M. Rouchdy Lst. 14 par mois.

B. Sur la proposition de M. Herz bey, le Comité décide de porter à Lst. 12 les appointements mensuels de M. Michel B. Kyritzi, rédacteur au Service du Comité, à compter du 1er janvier 1905.

Dans le cas où l'Administration générale des Wakfs ne pourrait pas donner immédiatement suite à cette décision, elle sera priée de prévoir le nécessaire lors de la préparation du budget de l'année prochaine; et en attendant, l'augmentation de Lst. 3 de M. Kyritzi sera prélevée sur le crédit annuel de Lst. 1000 alloué par le Gouvernement.

VII

Il est donné lecture d'une lettre du Ministère des Finances n° 28 du 26 janvier écoulé, informant le Comité qu'une somme de Lst. 177,049 mill.

déficit de l'exercice 1904 du Musée arabe, a été imputée au chapitre II «Dépenses diverses» de son budget pour 1905.

VIII

M. Herz bey donne avis au Comité que l'Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire n'étant pas disposée à continuer l'impression des bulletins annuels, il a demandé à l'Imprimerie Nationale de se charger de ces impressions, mais le Directeur a fait observer qu'il lui serait difficile de s'engager ferme à fournir vingt-cinq épreuves des procès-verbaux et des rapports dans le délai de trois jours.

Cette question sera examinée ultérieurement, toutefois pour ne pas retarder le tirage en vingt-cinq exemplaires des procès-verbaux et des rapports destinés aux membres du Comité, il est décidé de faire l'acquisition d'un Typewriter «Remington» au prix de Lst. 25 et d'un duplicateur Neo-Cyclostyle, au prix de P.T. 250.

IX

S. E. Artin pacha présente la photographie d'un tableau de Giovanni de Mansuetti, *Saint Marc baptisant saint Aniano,* appartenant au Musée de Brera à Milan.

Les blasons musulmans qui figurent parmi les ornements de l'église où a lieu le baptême, donnent un intérêt tout particulier à cette peinture.

Le Comité remercie. La photographie sera conservée au Musée arabe.

X

Par sa lettre du 12 novembre dernier, la Librairie F. Diemer demande si le Comité est disposé à lui accorder une remise de 20 o/o sur le prix de Lst. 1 fixée pour l'ouvrage de la monographie de la mosquée du sultan Hassan.

Le Comité charge M. Herz bey de traiter au mieux avec la librairie en question.

XI

Ouvrages offerts au Comité :

Bulletin de l'Institut égyptien, 4e série, n° 4, fasc. V et VI.

Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa :
Revista, Anno VIII, n° 42, 1904.

Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie, 6e série, n° 6.

Société nationale des Antiquaires de France :
Mémoires et documents, Mettensia, 4e fasc., n° 2.
Bulletin, 3e trimestre, 1904.
Bulletin et Mémoires, 7e série, t. III.

Egypt Exploration fund : Archaeological Report 1903-1904, remis par M. Herz bey.

Mémoires de la Mission archéologique française au Caire, t. XIX, fasc. IV.

La séance est levée à 5 h. 1/2 p. m.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Y. Artin.

337e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 134.)

Le Caire, le 28 janvier 1905.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
M. Herz bey,
Saber bey Sabri.

M. J. Zarb bey s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

SOMMAIRE :

1° Examen des devis et cahiers des charges des travaux portés au budget de 1905;
2° Collines entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
3° Personnel;
4° Surveillance des monuments du Caire et des environs.

1° DEVIS ET CAHIERS DES CHARGES.

A. L'Architecte en chef soumet à la Section technique, pour examen, les devis et cahiers des charges des travaux portés au budget de l'année courante.

Conformément à la décision de la 133e séance (voir procès-verbal n° 133, § II) la Section technique présente ci-après avec les observations, l'énumération des travaux projetés et les changements qu'elle y a introduits.

1° *Mosquée el-Ghouri.*

Programme. — L.E. 120. Déblaiement de la partie nord de la mosquée, du côté ouest où elle est envahie par les terres. Réparation des marbres

du dallage entre les deux bancs (مكاسل) de l'entrée est et de celui du petit tombeau à côté de l'entrée ouest. Réparation de quelques marches de l'escalier de l'entrée est et de l'escalier conduisant au sous-sol. Démolition du mur qui surmonte la façade de la boutique et d'une partie de la toiture de hâret el-Gamaloun.

Accepté par la Section technique.

2° *Mosquée el-Akmar.*

Programme. — L. E. 300. Réparation du mur nord de la mosquée; crépis, dallages. Réfection de quelques claires-voies en plâtre de la façade nord (des claires-voies pareilles subsistent encore sur quelques fenêtres de cette façade). Réfection de quelques vitraux en plâtre et verres de couleur sur les traces des anciens vitraux existants. Réparation de bases de colonnes.

La Section technique, après un examen minutieux sur place, est d'avis de ne pas restaurer les claires-voies en plâtre mais de fermer les ouvertures des fenêtres à l'aide de treillis en bois simple.

Les autres travaux du programme sont acceptés sans observations.

3° *Mosquée Gânem el-Bahlaouân.*

Programme. — L. E. 200. Réparation de la maçonnerie du côté nord de la salle du tombeau; dallage de cette salle; pose de vantaux de fenêtres.

Accepté par la Section technique.

4° *Tombeau Kalaoun.*

a) Programme. — L. E. 750. Tous les travaux se réfèrent aux faces extérieures des quatre piliers du tombeau. Le pilier sud-est a conservé ses mosaïques sur ses faces est et sud; le pilier sud-ouest les a conservées sur sa face sud. Considérant que le décor mural suit dans sa disposition une règle symétrique, les mosaïques seront rétablies suivant cette règle mais sur les deux côtés extérieurs de chaque pilier seulement.

La Section technique ayant examiné la question sur place, est unanime à recommander l'exécution de ces travaux à condition que les faces restituées porteront, comme tous les travaux de même nature, autorisés en général par le Comité, une inscription indiquant la date de leur réfection.

b) Programme. — L. E. 750. Réparation de la façade sur la rue dans sa partie inférieure. Enlèvement de la couche supérieure du dallage dans la salle du tombeau et réparation du dallage inférieur (toutefois on laissera en place les parties du dallage supérieur qui sont en marbre, parties situées dans l'enceinte en bas du tombeau et formant chemin entre cette enceinte et l'entrée de la coupole). Complément des ornements et inscriptions en plâtre qui couvrent la paroi est du sahn. Réparation des claires-voies en plâtre et des vitraux et leur restauration dans les parties où elles manquent complètement. Réparation de la cloison du tombeau et complément de la partie manquante de l'inscription.

La Section technique a indiqué sur les lieux à M. l'Architecte en chef la manière dont elle propose que ces travaux soient exécutés, de façon à conserver les parties qui existent tout en reconstituant les grandes lignes des décorations anciennes. Dès que les travaux seront achevés, la Section technique demandera au Comité de venir les examiner sur place pour se rendre compte de l'effet produit par leur exécution.

5° *Mosquée funéraire du sultan Kaïtbâï, au désert.*

Programme. — L. E. 1700. Réfection des lambris disparus de la mosquée, sur le modèle existant des lambris du tombeau (voir rapport n° 304). Complément des dallages du liouân est et du sahn : le travail au liouân est, est insignifiant et quant au sahn, on possède tous les éléments nécessaires (voir les dessins).

Bien que la réfection des lambris disparus de la mosquée ait été admise en principe dans le rapport n° 304, la Section technique propose au Comité d'ajourner une décision définitive au sujet de ce travail, et de s'en tenir pour le moment à la seule réparation des dallages.

5° *Makʿad Kaïtbâï, près du tombeau Kaïtbâï au désert.*

Programme. — L. E. 380. Reconstruction de deux arcs de la façade et de la chambre incomplète qui est en arrière. Complément de l'auvent; réfection de la grille en bronze pour les deux fenêtres de la façade; sculpture des entrelacs (جغوت) et d'une inscription à texte historique moderne dans la continuation du tirâz.

Accepté par la Section technique.

7° *Mosquée Aksonkor, à el-Tabâneh.*

Programme. — L. E. 280. Démolition de la masure qui se trouve au nord de la mosquée; construction d'un mur de séparation et ouverture avec pose d'une porte faisant communiquer le passage ainsi créé avec la ruelle Darb Choughlân. Réparation de la façade nord de la mosquée ainsi que de la salle du tombeau. Construction d'un nouvel escalier devant la porte principale conformément au projet annexé au devis.

Aucune observation.

8° *Mosquée Aksonkor.*

Programme. — L. E. 94. Expropriation d'une partie de la masure adossée à la façade nord du tombeau (cette expropriation permettra l'exécution des travaux ci-dessus).

Mesure recommandée.

9° *Mosquée Mahmoudieh.*

Programme. — L. E. 350. Aménagement d'une nouvelle cour d'ablutions au sud de la mosquée.

Adopté sans observations.

10° *Mosquée Mohamed el-Nâsser, à el-Nahassyn.*

Programme. — L. E. 250. Réparation du liouân est et de la façade; démolition du mur moderne accolé au liouân est et établissement à sa place d'une cloison en bois; nettoiement du portail et du minaret. Réparations au corps du minaret.

Adopté sans observations.

11° *Tombeau Fatma Khatoun.*

Programme. — L. E. 250. Consolidation de la maçonnerie simple. Déblaiement de l'intérieur de la salle du tombeau. Changement de la toiture en mauvais état de cette salle (voir rapport n° 292).

Adopté sans observations.

12° *Maison wakf Zeinab Khatoun.*

Programme. — L. E. 200. Démolition des locaux secondaires qui se trouvent dans la cour à l'est de la Kaʿah. Construction d'un escalier mieux approprié donnant accès à la Kaʿah. Nettoiement et légères réparations de la menuiserie fine de la Kaʿah. Toiture de l'ancien bain et construction d'un mur simple vers la rue (voir rapport n° 277).

Adopté sans observations.

13° *Maison wakf Oda Bâchi.*

Programme. — L. E. 90. (Voir rapports n°s 217 et 304.) Consolidation et réparation de la grande Kaʿah et de la pièce adjacente. Réparation des menuiseries, etc.

Adopté sans observations.

La Section technique propose de mettre en adjudication les entreprises de tous les travaux qui viennent d'être désignés, en tenant compte des modifications adoptées, sauf en ce qui concerne la maison wakf Oda Bâchi, dont le Service du Comité a déjà adjugé les travaux à Moustafa Ibrahîm Zohdi avec un rabais de 10 o/o sur les prix du devis (voir rapport n° 304).

B. En 1903, le Ministère de l'Instruction publique avait demandé au Comité de faire procéder à la réparation des kouttâbs des mosquées el-Achraf à el-Achrafieh et Kaïtbâï au désert, en vue de pouvoir les utiliser pour l'enseignement.

Après examen, le Service du Comité a constaté que des simples travaux de réparation ne suffiraient pas pour mettre en état ces kouttâbs qui sont dépourvus de latrines. L'installation indispensable de ces commodités nécessiterait l'annexion au kouttâb el-Achraf de deux pièces du bâtiment y attenant du côté ouest et la construction d'un local sur la terrasse du bâtiment nouvellement édifié au nord-ouest du kouttâb Kaïtbâï. Une entrée spéciale du côté de la rue devrait en outre être créée pour le kouttâb de la mosquée el-Achraf.

Le Ministère de l'Instruction publique avait été informé de ce qui

précède afin que les ressources nécessaires à l'exécution des travaux soient mises à la disposition du Comité. Subséquemment le Conseil supérieur des Wakfs ayant voté sur son budget extraordinaire un crédit de L.E. 800 pour les deux kouttâbs, l'Administration générale des Wakfs en portant cette décision à la connaissance du Comité par lettre du 13 avril 1904, lui a demandé de prendre les dispositions nécessaires pour les travaux en question.

En suite de cette communication, l'Architecte en chef soumet à la Section technique deux devis et cahiers des charges ayant pour objet les travaux ci-après :

1° *Kouttâb el-Achraf.* L. E. 500. Réparation et construction si possible des façades du kouttâb et construction de nouveaux locaux pour son agrandissement, escaliers, etc.

2° *Maktab Kaïtbâï.* L. E. 100. Construction de lieux d'aisance à aménager sur la pièce située à côté de l'escalier touchant le minaret.

La Section technique approuve et propose de mettre les travaux en adjudication sans retard.

2° COLLINES ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

A. Par sa lettre n° 8109 du 21 décembre dernier, le Ministère des Travaux publics transmet au Comité pour avis un projet de contrat que le Ministère des Finances se propose de passer avec M. N. Agoropoulo pour la concession d'une partie du Kom Eïn el-Chams au Vieux-Caire.

La Section technique après examen estime que les collines des alentours du Caire étant placées sous sa surveillance et son contrôle, il serait équitable que le produit des chakfs lui soit attribué au lieu d'être versé au Service des Antiquités dont tous les droits sur les antiquités égyptiennes seraient d'ailleurs réservés. A cet effet, les modifications suivantes sont proposées au projet de contrat dont il s'agit :

Art. 5. A ajouter à la fin du premier alinéa : « Nommé par le Comité de conservation des monuments de l'art arabe et relevant de lui ».

Art. 6. A remplacer partout les mots « Service des Antiquités » par « Comité de conservation des monuments de l'art arabe ».

Art. 7. A ajouter vers la fin de l'article après « et l'Inspecteur local du

Service des Antiquités » : ou l'Inspecteur du Comité de conservation des monuments de l'art arabe.

B. Le même Ministère transmet au Comité pour examen la demande du sieur Yanni Coutelaki, de pratiquer des fouilles archéologiques sur une partie du même Kom Eïn el-Chams.

Le sieur Yanni Coutelaki ne possédant pas les qualités requises pour entreprendre de telles recherches, la Section technique n'est pas d'avis qu'une suite favorable soit donnée à cette demande.

3° PERSONNEL.

La Section technique prend connaissance des candidatures présentées au Service du Comité pour le poste vacant à la suite de la mise en retraite de M. Elias Al. Hakim et charge MM. P. Casanova, Ali bey Bahgat et M. Herz bey d'examiner le mérite des postulants. Ils soumettront leurs observations au Comité dans sa prochaine séance.

4° SURVEILLANCE DES MONUMENTS DU CAIRE ET DES ENVIRONS.

Bien que la surveillance des monuments de l'art arabe du Caire et des environs, soit exercée dans une certaine mesure par les agents actuels du Service du Comité, la Section technique estime qu'il y aurait un grand avantage à ce que ces édifices soient l'objet d'inspections régulières et permanentes donnant lieu à des rapports périodiques présentés par les agents spéciaux qui seraient chargés de cette mission. Dans cet ordre d'idées, l'Architecte en chef est invité à préparer un projet qui sera soumis prochainement à la considération du Comité.

Signé : J. Barois, A. Bahgat, A. Boinet, P. Casanova, M. Herz, S. Sabri.

PROCÈS-VERBAL N° 135.

(Voir le rapport n° 338 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le mardi 7 mars 1905 à 4 heures de l'après-midi.

Présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha;
Sir William E. Garstin;
MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
Hanna bey Bakhoum,
M. Herz bey,
O. de Mohl,
Saber bey Sabri.

MM. le Dr B. Moritz et J. Zarb bey s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

II

L'examen du 338e rapport de la Section technique donne lieu aux observations suivantes :

a) § 2. *Mosquée du sultan Hassan.* — Il a été décidé, après examen du cas de l'entablement avoisinant le petit minaret, de suspendre provisoirement la pose des merlons; la question sera reprise à une époque ultérieure.

b) § 8. *Salle wakf Osmân Katkhoda.* — L'Administration des Wakfs sera priée de donner congé au locataire de la salle, et le Comité prendra à sa

charge dans l'avenir la location de cet immeuble dont la consolidation est à l'étude par les soins de l'Architecte en chef.

c) *§ 10. Mosquée el-Akmar* (*Dégagement de la*). — La hausse constante des prix du terrain dans la ville du Caire est de nature à faire craindre que, dans un avenir prochain, l'évaluation primitive de l'expropriation des immeubles adossés à ce monument, ne devienne insuffisante (L. E. 1057).

Il serait alors difficile d'entreprendre les expropriations et le projet de dégagement de cet intéressant édifice risquerait d'être ainsi abandonné.

Dans ces circonstances, le Comité décide de prier l'Administration générale des Wakfs de lui faire l'avance de la somme prévue pour les dites expropriations et d'en accepter le remboursement par annuités à fixer.

d) *§ 14. Mosquée Kâdi Yehia.* — Communication sera donnée aux Wakfs du paragraphe relatif à cette mosquée.

e) *§ 15. Citernes d'Alexandrie.* — Le Comité adopte les vues de la Section technique.

En effet, sur les 126 citernes dont les dossiers lui ont été communiqués (voir rapport n° 264), des réserves ont été faites pour 23 seulement; les autres au nombre de 103 ont été abandonnées. A observer aussi que des 23 citernes réservées, quelques-unes ont déjà fait l'objet d'un examen spécial et leurs dossiers ont été liquidés.

Il sera répondu dans ce sens à la communication du Ministère des Travaux publics.

III

Par sa lettre n° 67 du 28 février écoulé, le Ministère de l'Instruction publique informe le Comité qu'il partage entièrement son avis sur la nécessité d'une surveillance permanente autour du Palais du Musée arabe, et qu'il consent très volontiers à faire supporter les frais d'entretien de l'un des trois agents, par la Bibliothèque Khédiviale (voir procès-verbal n° 134, § I).

IV

Il est pris connaissance de la lettre du Ministère des Travaux publics n° 1066 *ah* du 19 février 1905 et de ses annexes, savoir : copie des lettres du Ministère de l'Intérieur n° 391 du 29 même mois et de la Municipalité d'Alexandrie du 19 janvier, cette dernière accompagnée d'un

extrait du résumé de la séance de la Commission municipale en date du 28 décembre 1904, relatif à la tour de Missallah, dite «des Romains».

M. Herz bey fait savoir qu'il a été répondu au Ministère des Travaux publics le 21 février dans l'esprit du paragraphe III du procès-verbal de la dernière séance.

V

M. Herz bey rend compte de ses pourparlers avec la Librairie Diemer pour la vente de l'ouvrage de la monographie de la mosquée du sultan Hassan (voir procès-verbal n° 134).

La librairie ayant fait observer qu'elle devra faire des dépenses assez élevées en annonces et prospectus, une remise de 20 o/o lui est accordée sur le prix de l'ouvrage fixé définitivement, sur la proposition de S. E. Artin pacha à L.E. 1,250 mill. (voir procès-verbal n° 128).

VI

M. Herz bey rapporte que M. Godefroy Brauer, de Florence, touriste de passage au Caire et amateur d'antiquités lui ayant montré douze petits panneaux anciens en bois sculpté dont il avait fait l'acquisition, l'examen de ces pièces a permis de reconnaître qu'elles provenaient du minbar offert par le sultan Ladjin à la mosquée d'Ahmed Ibn Touloun et dont il n'existe aujourd'hui que la charpente. M. Brauer a bien voulu faire don au Comité de six de ces petits panneaux et remettre les six autres à M. Herz bey pour en faire une reproduction, ces derniers lui seront ensuite retournés.

M. Herz bey propose de profiter de l'occasion pour reconstituer une petite partie de l'un des côtés du minbar à l'aide des éléments originaux qui existent; pour le reste on se contentera de planches lisses à la place des panneaux manquants.

Le Comité décide de faire préparer une étude à ce sujet, et charge en même temps M. Herz bey de transmettre ses vifs remerciements à M. Brauer.

VII

Le Comité décide de faire les acquisitions suivantes pour le Musée :

1° 8 flacons et 2 colliers de perles (de M. Fadlallah Koutzi), au prix de L.E. 5;

2° Un disque en faïence, 0 m. 30 cent. de diamètre, au nom de Kaïtbâï, (de M. Hatoun pour L. E. 17). Cette pièce est fendue en plusieurs endroits.

3° 3 boîtes en bois incrustées d'ivoire pour L. E. 25.

VIII

M. Hanna bey Bakhoum, parlant du dégagement de la mosquée el-Achraf à el-Achrafieh, dit qu'un propriétaire de deux boutiques adossées à cette façade est prêt à les céder au Comité sans aucune indemnité à condition que les autres boutiques soient expropriées.

Le Comité accepte cette offre intéressante, mais il demande qu'elle lui soit formulée par écrit.

IX

Ouvrages offerts au Comité :

Smithsonian Institution, Washington :

Annual report for the year ending June 30th 1902.

Institut égyptien :

Bulletin, 4e série, n° 5, fasc. I et II, 1904.

Service des Antiquités d'Égypte :

Annales, tome V, fasc. II, 1904.

Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire, nos 30601-31166, t. I, *Die Demotischen Inschriften,* von Wilhelm Spiegelberg.

Archaeological Survey of India :

Annual report, 1902-1903.

Les saintes pérégrinations de Bernard de Breydenbach (1483). Texte et traduction par le Père Larivaz S. J. Présenté par S. E. Artin pacha.

La séance est levée à 5 h. 1/4.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : Y. Artin, O. von Moel.

338E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 135).

Le Caire, le 27 février 1905.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
P. Casanova,
M. Herz bey,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Crédit de L. E. 4000 alloué par le Gouvernement pour la réparation des monuments arabes en 1905;
2° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan Grand bey);
3° Mosquée Mohamed el-Nâsser ibn Kalaoun (محمد الناصر بن قلاوون), à el-Nahassyn (n°s 43 et 44 du plan);
4° Mosquée el-Mârdâni (المارداني), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan);
5° Expropriations;
6° Mosquée el-Ghouri (الغورى), à el-Ghourieh (n° 189 du plan);
7° Mosquée sud de Sâleh Negm el-Dyn Ayyoûb (صالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan);
8° Salle wakf Osmân Katkhoda (عثمان كتخدا), à el-Nahassyn (près du n° 28 du plan);
9° Porte el-Bâdestân (البادستان), à Khân el-Khalîli;
10° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan);
11° Mosquée Beibars el-Khayât (بيبرس الخياط), à el-Gôdarieh (n° 191 du plan);
12° Maison wakf Ahmed Hussein (احمد حسين), à el-Margouch;
13° Tombeau Kalaoun (قلاوون), à el-Nahassyn (n° 43 du plan);
14° Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn (قاضى يحي زين الدين), à el-Habbânieh (n° 182 du plan);
15° Forteresse de Bourg el-Zefer (برج الزفر);
16° Citernes d'Alexandrie;
17° Colline au sud de la mosquée Sayeda Nefisseh;

18° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire;
19° Maison wakf el-Sergânieh (السرجانيه), à Mehallah el-Kobra;
20° Bain à Mehallah el-Kobra;
21° Mosquée du cheikh Moussa el-Fechny (موسى الفشنى), à Fayoum.

1° CRÉDIT DE L. E. 4000 ALLOUÉ PAR LE GOUVERNEMENT POUR 1905.

Par sa lettre n° 1166 *ab*, du 23 février courant, le Ministère des Travaux publics informe le Comité qu'un crédit de L. E. 4000, affecté à la réparation des monuments arabes, a été compris dans ses prévisions budgétaires pour l'exercice 1905.

La Section technique, sur les propositions de l'Architecte en chef, arrête la répartition de ce crédit, comme suit :

1° Mosquée du sultan Hassan :		
Complément des entreprises en cours (voir rapport n° 335, § 4).....		L.E. 2130
2° Aqueduc de Foum el-Khalîg :		
a) Création d'un passage libre entre l'ancien octroi et la tête de l'aqueduc.....	L.E. 170	
b) Consolidation de la partie de l'arcature donnant sur la propriété Guzel (voir rapport n° 335).....	» 250	» 420
3° Kasr el-Cham'a :		
Continuation de la consolidation de la tour Ouest....		» 100
4° Pont Abou Menaggah.....		» 50
5° Tour des Romains :		
Consolidation sauf avis contraire du Gouvernement...		» 350
6° Bain Bechtâk.....		» 45
		L.E. 3095
7° Imprévus.....		» 905
TOTAL.....		L.E. 4000

2° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

L'Architecte en chef fait observer à la Section technique que la saillie de la substruction du petit minaret de la mosquée n'est pas en proportion de

celle de l'entablement général et que la pose de ce dernier autour du minaret requiert en conséquence l'adoption de mesures techniques spéciales, dont il soumet un projet détaillé.

Après discussion, considérant que la substruction du dit minaret ainsi que les parties des façades qui la flanquent ne sont pas de l'époque de la construction du monument et que d'autre part une portion de l'entablement a été restaurée dans ces parties, la Section technique est d'avis d'arrêter la réfection de l'entablement. Elle propose aussi de ne pas continuer la pose des merlons sur les façades de la mosquée.

3° MOSQUÉE MOHAMED EL-NÂSSER.

Le sieur Saïd Chehata sollicite de l'Administration générale des Wakfs la location d'un terrain libre situé à l'intérieur de la mosquée el-Nâsser.

Comme il résulte de l'examen d'un agent du Service du Comité que le terrain en question se trouve devant le liouân principal de la mosquée, la Section technique prie les Wakfs de ne pas consentir à cette location.

4° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI.

Avis est donné par l'Architecte en chef que les plafonds des baies de fenêtres, déposés au Musée, ont été réintégrés à leur place primitive dans la mosquée el-Mârdâni (voir rapport n° 325).

5° EXPROPRIATIONS.

D'après une entente intervenue entre l'Architecte en chef et l'Ingénieur en chef du Tanzim, les opérations d'expropriations en 1905 auront pour objet les boutiques n°s 26-35 de la mosquée Kalaoun et celles n°s 1-6, les dernières, de la mosquée el-Ghouri.

6° MOSQUÉE EL-GHOURI.

En suite de la communication du 8e paragraphe du 330e rapport relatif à la boutique (dolâb) sise au nord de la porte occidentale de la mosquée el-Ghouri, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité que la Commission d'estimation a évalué à L. E. 30, la boutique en question et le prie de vouloir bien lui verser cette somme pour être portée au crédit du wakf intéressé.

La Section technique ne croit pas à propos de débourser quoi que ce soit pour cette affaire, attendu que l'englobement du local dont il s'agit dans le corps du monument, n'a eu pour but que sa consolidation.

7° MOSQUÉE SÂLEH AYYOÛB.

La Section technique prend connaissance de trois photographies de la fenêtre à ornements décoratifs mise à jour à la suite de la démolition d'une boutique sise à el-Sermatieh et adossée à la mosquée Sâleh Ayyoûb sud (voir rapport n° 335, § 8, *C*).

8° SALLE WAKF OSMÂN KATKHODA.

L'Administration générale des Wakfs fait part au Comité des difficultés qu'elle éprouve à faire produire au locataire de la salle une garantie pour la conservation des monuments qu'elle renferme.

D'autre part, le locataire, dans une supplique qu'il adresse au Comité, se plaint de ce qu'on vient de lui demander une garantie pour le local qu'il occupe depuis vingt ans.

La Section technique déclare qu'il n'y a pas à intervenir dans ces différends, la seule chose intéressant le Comité étant la conservation des parties monumentales de la salle.

9° PORTE EL-BÂDESTÂN.

Relativement au rachat de la maison qui surmonte la porte el-Bâdestân à Khân el-Khalîli et du terrain sur lequel elle repose en partie et qui est wakf concédé en « hekr » (voir rapport n° 333, § 2), le Ministre des Travaux publics informe le Comité que Moursi Ahmed le propriétaire primitif étant décédé, le nouvel acquéreur Mahmoud Mohamed el-Halaouâni refuse de régler le hekr arriéré jusqu'à la date de la vente, ce que le premier s'était engagé à faire.

Renseignements pris au Gouvernorat, le Service du Comité apprend que l'échéance de hekr exigible est celle de 1904 se montant à L.E. 0,313 mill.

La Section technique propose au Comité de racheter le terrain grevé de hekr d'après les dernières conditions établies par l'Administration générale des Wakfs et qui consistent à payer le montant de 20 échéances annuelles. Pour le cas présent la dépense sera donc de L. E. 6,260 mill.

10° MOSQUÉE EL-AKMAR.

En suite de la communication du 2e paragraphe du 322e rapport relatif au dégagement de la mosquée el-Akmar, à el-Nahassyn, le Ministère des Travaux publics envoie au Comité par sa lettre n° 3669 du 12 septembre dernier un état des bâtisses à exproprier dans ce but, s'élevant à la somme de L. E. 1057,310 mill. pour une surface de m² 247,605, suivant procès-verbal de la Commission d'estimation en date du 25 août 1904.

La Section technique prend note de ces informations et propose d'ajourner les expropriations jusqu'à l'achèvement des autres expropriations édictées par décret khédivial de 1891.

11° MOSQUÉE BEIBARS EL-KHAYÂT.

Le nommé Hassan Mohamed el-Nakâch établi au voisinage de cette mosquée avait badigeonné au mois de juin dernier la partie ouest de la coupole.

Sur l'invitation qui lui en a été faite par un agent du Service du Comité il a nettoyé ce badigeon, mais d'une manière superficielle.

Le Gouvernorat saisi de l'affaire informe le Comité par sa lettre du 13 novembre 1904, qu'aucune suite n'a pu être donnée à sa plainte.

12° MAISON WAKF AHMED HUSSEIN.

Au mois de novembre dernier, le Service du Comité a demandé à l'Administration générale des Wakfs des informations sur le résultat des mesures prises pour la conservation des parties antiques de la maison wakf Ahmed Hussein (voir procès-verbal n° 92).

L'Administration générale des Wakfs avait fait savoir à la date du 20 novembre 1904 qu'il n'existe d'autre moyen pour sauvegarder ces antiquités que d'intenter un procès à leur usurpateur. Elle a eu donc recours à la justice mais sans résultat parce que les objets, cause du litige, avaient été aliénés avant ou pendant le procès qui se poursuit encore par devant les Tribunaux Mixtes.

Dans ces conditions, la Section technique est d'avis de classer l'affaire.

13° TOMBEAU KALAOUN.

Répondant à la communication qui lui a été faite au sujet de la démolition du kouttâb wakf el-Khaouâs situé au-dessus de l'entrée principale du tombeau Kalaoun (voir rapport n° 335, § 9, *A*), le Ministère de l'Instruction publique informe le Comité que ce local étant affecté par l'Administration générale des Wakfs à l'enseignement des enfants, sa démolition ne peut avoir lieu avant que la dite Administration n'ait mis un autre local à la disposition du Ministère.

La Section technique déclare que le kouttâb dont il s'agit ne comprend qu'une chambre sans aucune importance. Elle suggère au Ministère l'idée de prendre en échange le kouttâb de Khosro pacha situé tout près du premier. Il est vrai qu'il est dépourvu d'entrée spéciale mais on pourrait lui aménager un escalier dans l'emplacement de deux boutiques situées au-dessus et qui peuvent être expropriées sans difficulté.

Un projet à cet effet existe aux bureaux du Comité; il sera mis à la disposition du Ministère.

14° MOSQUÉE KÂDI YEHIA.

Répondant à la demande du Service du Comité sur la situation de l'affaire des empiétements de la mosquée Kâdi Yehia (voir rapport n° 325), l'Administration générale des Wakfs informe le Comité qu'avant d'intenter le procès elle a tenu avoir l'avis de son Contentieux sur la question.

Or, d'après la note du Contentieux on ne peut revendiquer les parties empiétées, vu qu'elles ont cessé depuis très longtemps de faire partie de la mosquée. En ce qui concerne les ouvertures du voisin donnant sur la mosquée, comme elles sont destinées à donner accès à l'air et à la lumière, on ne peut les boucher. Il n'en est pas de même pour les fenêtres percées dans la surélévation faite sur le mur de la mosquée.

Le procès aura donc pour but d'obliger le voisin à boucher ces fenêtres, et de revendiquer le mur élevé sur la bâtisse de la mosquée.

A l'occasion de ces renseignements, la Section technique croit devoir signaler l'annotation qui accompagne la lettre des Wakfs et qui est ainsi conçue : « Prière de prendre en considération à l'avenir les règles et

observations de la présente note dans les affaires de ce genre pour éviter toute perte de temps et préoccupations sans résultats ».

A cet égard, le Comité, bien au contraire, estimera certainement, qu'il est de son absolu devoir de réitérer, en toutes circonstances, ses observations sur les atteintes portées aux anciens monuments et de multiplier ses efforts pour prévenir et empêcher toutes déprédations ou usurpations.

15° FORTERESSE DE BOURG EL-ZEFER.

L'Architecte en chef donne avis qu'à la suite de la mise en exécution d'un projet de tracé d'une ligne de chemin de fer de l'Egyptian Delta Light Railways C° qui passerait près de Bourg el-Zefer en traversant le mur de la ville, S. E. le Président du Comité a adressé une lettre au Ministère des Travaux publics le priant de fournir des renseignements relatifs à ces travaux et en attendant de faire suspendre toute opération de nature à porter atteinte à la muraille de la Ville qui est classée parmi les monuments.

Entre temps, le gardien appointé par le Service du Comité pour surveiller les monuments de la localité s'est plaint de ce que l'Egyptian Delta Light Railways C° lui a défendu tout accès dans la zone de ses opérations.

La Section technique est d'avis de communiquer cette plainte comme suite à la lettre adressée au Ministère des Travaux publics.

16° CITERNES D'ALEXANDRIE.

Par sa lettre du 4 courant n° 516 *ah*, le Ministère des Travaux publics fait savoir que l'Inspecteur du Tanzim et des Bâtiments du district ouest est d'avis de combler au fur et à mesure des demandes des particuliers et de la Municipalité d'Alexandrie, toutes les citernes appartenant au Gouvernement en cette ville, car leur maintien ne répond pas aux exigences de l'hygiène publique.

La Section technique estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la décision pratique du 264e rapport d'après laquelle les citernes ont été classées en deux catégories : la première comprenant celles qui n'intéressent aucunement le Comité; la seconde celles qui pourraient être examinées à l'occasion.

17° COLLINE AU SUD DE SAYEDA NEFISSEH.

Au mois de novembre dernier, le Gouvernorat avait avisé le Service des Antiquités égyptiennes qu'un fossoyeur du nom de Hassan el-Sissi creusait des tombes sur la colline sise au sud de la mosquée de Sayeda Nefisseh sans être muni d'aucune autorisation. Cet individu ne s'étant pas conformé à l'injonction qui lui a été faite de cesser ses travaux, le Gouvernorat se propose de procéder aux poursuites exigées par la circonstance et, en attendant, le Service des Antiquités a été prié de désigner un gardien pour surveiller les fouilles.

Le Service des Antiquités communique cette affaire au Comité pour la suite qu'il conviendra.

Sur la déclaration de l'Architecte en chef que la colline dont il s'agit a été examinée il y a déjà trois ans et qu'elle ne présente aucun intérêt, vu qu'elle est formée par l'accumulation des détritus de la ville moderne, la Section technique est d'avis de se désintéresser de la question.

18° KASR EL-CHAMʿA.

A. L'Architecte en chef présente, à titre de document, la photographie du bastion de Kasr el-Chamʿa mis à jour, par suite de l'incendie qui a détruit l'église grecque de Saint-Georges au Vieux-Caire (voir procès-verbal n° 132).

B. Les fouilles pratiquées dans le terrain libre demandé par la Communauté copte-orthodoxe pour être annexé au cimetière de Sayeda Bourbara (voir rapport n° 328) ont démontré que sous le mur d'enceinte actuel de ce cimetière et dans une profondeur de 4 mètres environ reposent les anciennes fondations de Kasr el-Chamʿa. Considérant que le terrain en question n'est pas destiné à être déblayé et que par suite aucune atteinte ne sera portée à ces restes antiques, la Section technique ne voit pas d'inconvénient à ce que le Gouvernement donne suite à la requête de la Communauté copte. M. Casanova demande qu'on prenne note du tracé exact de ces substructions pour être reporté sur le plan détaillé du Kasr.

19° MAISON WAKF EL-SERGÂNIEH.

Répondant à la communication du paragraphe 9 du 328e rapport, l'Administration générale des Wakfs donne avis que le placard incrusté

d'ivoire que le Comité désire acquérir pour le Musée arabe, a été estimé à L. E. 15.

La Section technique charge l'Architecte en chef de déléguer un agent du Service pour se rendre sur place et préparer l'expédition du placard.

20° BAIN À MEHALLAH.

Le sieur Abdel Aziz el-Oleichi, fondé de pouvoirs des bénéficiaires du wakf de l'émir el-Chaouich dont relève le bain ancien de Mehallah, a fourni à l'Architecte en chef deux photographies qu'il a fait exécuter des parties les plus anciennes du bain, après nettoiement soigné, et il s'engage par écrit à fournir au Comité sur les revenus du wakf susdit, tous les fonds nécessaires à la réparation.

La Section technique, après examen des photographies, ne croit pas revenir sur sa première décision (voir rapport n° 327) et déclare qu'elle ne peut s'intéresser à cette affaire.

21° MOSQUÉE DU CHEIKH MOUSSA EL-FECHNY À FAYOUM.

La mosquée du cheikh Moussa el-Fechny à Fayoum étant en très mauvais état, les habitants de cette ville prient l'Administration générale des Wakfs de la réparer pour ne pas y suspendre le service religieux.

Le ma'mour de la délégation des wakfs de Fayoum ayant observé que la mosquée a un caractère monumental, le dossier a été transmis au Comité pour examen.

La Section technique charge M. Ali bey Bahgat de se rendre sur place pour examiner l'édifice signalé et présenter un rapport détaillé.

Signé : J. Barois, A. Bahgat, P. Casanova, M. Herz, S. Sabri, J. Zarb.

PROCÈS-VERBAL N° 136.

(Voir les rapports n°s 339 à 341 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue le 4 avril 1905 à 4 heures de l'après-midi, au siège de l'Administration générale des Wakfs.

Présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha;
MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
M. Herz bey,
Dr B. Moritz,
O. de Mohl,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

Sir William Garstin, MM. Casanova et Hanna bey Bakhoum s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II

Les rapports n°s 339 à 341 de la Section technique sont approuvés avec les observations suivantes :

Rapport n° 339, § 6. Mosquée du sultan Hassan. — S. E. Artin pacha pense qu'il vaudrait peut-être mieux que tous les quatre pendentifs des angles rentrants de la salle du tombeau soient peints, au lieu d'un seul. Cette question sera examinée sur place lorsque la réparation de l'ossature des pendentifs aura été terminée.

Rapport n° 340, § 2. Aqueduc de Foum el-Khalig. — S. E. Artin pacha est d'avis que la tête de l'aqueduc devrait être comprise dans le projet de dégagement de cet édifice.

Rapport n° 341, § 6. Bâb el-Nasr. — Le Comité décide de réclamer l'enlèvement des poutres encastrées dans les remparts de Bâb el-Nasr et qui servent de support à la toiture du moulin contigu. En outre le propriétaire de ce moulin sera invité à laisser un espace libre de 1 mètre entre sa bâtisse et le monument.

Il devra, de plus, être mis en demeure par voie d'huissier de faire cesser l'écoulement des eaux chaudes de son condenseur dans le puits situé à l'intérieur de Bâb el-Nasr, ce qui est nuisible à la conservation de cette partie des anciennes fortifications.

III

Lecture est donnée de la lettre suivante du Ministre des Finances n° 85 du 28 mars écoulé :

« Monsieur le Président,

« Me référant à la lettre adressée à ce Département par S. E. Fakhry pacha, à la date du 18 février 1905, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil des Ministres, dans sa séance du 23 mars courant, a décidé d'accorder au Musée arabe pour régler sa situation financière :

« 1° Une allocation extraordinaire de L. E. 4465 dont L. E. 3100 pour les dépenses arriérées du fait de la diminution des ressources mises à sa disposition dans les cinq dernières années et L. E. 1365 pour la constitution d'un fonds de réserve;

« 2° Une dotation fixe annuelle, nette de toutes charges, d'un montant égal à la somme précédemment visée dans la décision du Conseil des Ministres en date du 29 mars 1899, soit L. E. 2053, sans aucune affectation de terrain de culture.

« En conséquence, l'affectation au Musée arabe des 535 feddans dont il est fait mention dans la décision précitée, cesse à partir du 1er janvier 1905, et le Ministère des Finances mettra à votre disposition une somme annuelle de L. E. 2053 à partir de l'année en cours.

« Veuillez agréer, » etc.

Signé : Ahmed Mazloum.

Le Comité félicite chaleureusement S. E. Fakhry pacha de l'heureuse issue de ses démarches en faveur du Musée arabe, et il décide que dans l'accusé de réception de la lettre du Ministère des Finances, des remerciements seront adressés au Gouvernement pour le bienveillant intérêt qu'il a témoigné au Musée en améliorant sa situation financière.

IV

L'Architecte en chef expose la situation des diverses candidatures présentées pour le poste vacant d'architecte et qui ont été l'objet d'un premier examen par la Section technique. Aucun des canditats résidant dans le pays n'a paru présenter les conditions essentielles de capacité nécessaire.

Malheureusement un certain nombre de documents envoyés de l'étranger par divers candidats ont été perdus lors du naufrage du paquebot *Cairo* et le choix d'un tel agent technique étant une question de nature très délicate, le Comité charge M. Herz bey de voir lui-même les candidats et de s'enquérir sur leurs capacités respectives, au cours de son prochain congé en Europe.

V

Ouvrages offerts au Comité :

Société archéologique d'Alexandrie :

Bulletin, n° 7. Nouvelle série, 2e volume, 1er fasc.
Mitteilungen der K. K. Zentral Komission, Januar-Juin 1904.

Institut français d'archéologie orientale :

Mémoires, tome premier.

Service des Antiquités de l'Égypte :

Catalogue général, Greek bronzes, par C. C. Edgar.
Die Steingefæsse, par W. von Bissing.

Société nationale des Antiquaires de France :

Bulletin, 4e trimestre, 1904.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Y. Artin.

339E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 136.)

Le Caire, le 9 mars 1905.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
M. Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudication;
2° Personnel;
3° Mosquée Youssef el-Kourdi (يوسف الكردي), à Darb el-Gamâmîz (n° 213 du plan Grand bey);
4° Mosquée Hassan pacha Tâher (حسن باشا طاهر), à Birket el-Fîl;
5° Sebîl Kaïtbâï (قايتباى), à el-Salîba;
6° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
7° Mosquée Mandjak el-Youssefi (منجق اليوسفى), à el-Hatâba (n° 138 du plan);
8° Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn (قاضى يحى زين الدين), à el-Habbânieh (n° 182 du plan);
9° Tombeau el-Kômi (الكومى), à el-Mahgar (Khalifa);
10° Mosquée Kidjmâs el-Ishâki (قجماس الاسحاقى), à Darb el-Ahmar (n° 114 du plan);
11° Mosquée el-Mar'a (مرأة), à châra Taht el-Rab'b (n° 195 du plan).

1° ADJUDICATION.

La Section technique, après examen, approuve les résultats suivants de

l'adjudication d'une partie des travaux portés au budget de l'année courante (voir rapports n°s 335 et 337) :

RÉSULTATS DE L'ADJUDICATION DU 2 MARS 1905.

NUMÉROS D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.	OBSERVATIONS.
		L. E.			
1	Mosquée el-Ghouri.....	120	Ibrahîm Antoun.	7 o/o de rabais.	
2	Mosquée el-Akmar.....	300	Guirguis Antoun.	7 o/o de rabais.	
3	Mosquée Gânem el-Bahlaouân.	200	Taha Moustafa.	21 o/o de rabais.	
6	Mak'ad Kaïtbâï, au désert...	380	Mekaoui Hussein.	7 o/o de rabais.	Au lieu de Alberto Calvi avec 10 o/o de rabais vu qu'il n'est pas connu au Comité.
7	Mosquée Aksonkor.....	280	Habib Youssef.	9 o/o de rabais.	
9	Mosquée el-Mahmoudieh....	350	Khalifa Ibrahîm.	18 o/o de rabais.	
10	Mosquée el-Nâsser.....	250	Châfeï Khalîl.	11 o/o de rabais.	
11	Tombeau Fatma Khatoun....	250	Mohamed eff. Khalifa.	15 o/o de rabais.	
12	Maison wakf Zeinab Khatoun.	200	Khalifa Ibrahîm.	16 1/2 o/o de rabais.	

N. B. Quoique l'entreprise du kouttâb de la mosquée el-Achraf, ait fait partie des mises en adjudication, il y aura lieu de provoquer de nouvelles offres pour cet ouvrage, attendu que le seul soumissionnaire, M. A. Calvi, n'a pas encore fait des travaux pour le compte du Comité et que cette entreprise est trop importante pour être donnée à un soumissionnaire inconnu du Comité.

2° PERSONNEL.

Relativement à l'augmentation de L. E. 3 accordée à M. Kyritzi, rédacteur au Service du Comité (procès-verbal n° 134, § VI, *B*), l'Administration générale des Wakfs a informé l'Architecte en chef, que cet employé ne remplissant pas les conditions d'admissibilité prévues par les Règlements,

son traitement d'après décision du Conseil supérieur des Wakfs devrait être considéré comme indemnité et que pour le moment, il était impossible de donner suite à la proposition d'augmentation en sa faveur.

La Section technique est d'avis de répondre à l'Administration générale des Wakfs en la priant de comprendre l'augmentation accordée, dans ses prévisions budgétaires de 1906, au titre « Indemnités ».

VISITES SUR LES LIEUX.

3° MOSQUÉE YOUSSEF EL-KOURDI.

Cette mosquée a été signalée au Comité par l'Administration générale des Wakfs, pour examiner si des réparations pourraient y être faites.

De dimensions restreintes, cet édifice est dans un état de délabrement tel qu'il serait nécessaire, pour le rendre au culte, de le reconstruire en entier.

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'intervenir. Toutefois des vues photographiques de la mosquée seront insérées dans les bulletins.

4° MOSQUÉE HASSAN PACHA TÂHER.

Cet édifice est un spécimen de construction arabe de la basse époque (XIIIe siècle de l'Hégire).

Parmi les travaux que l'Administration générale des Wakfs désirerait y faire exécuter, le Comité pourrait se réserver la réparation de la façade qui présente des dispositions architecturales intéressantes.

5° SEBÎL KAÏTBÂÏ.

Ce sebîl dont la façade se distingue par la richesse et la beauté de l'ornementation, mérite toute l'attention du Comité.

L'Architecte en chef est chargé d'élaborer un projet de réparations.

6° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

Les ressources devenues disponibles à la suite de l'ajournement de la restauration des merlons et de l'entablement avoisinant le petit minaret (voir rapport n° 338 et procès-verbal n° 135), permettront de commencer les travaux de la salle du Tombeau dont le devis s'élève à L.E. 3400.

En conséquence la Section technique propose de mettre en exécution une partie des travaux de ce devis, comme suit :

1° Réparation de la menuiserie des quatre pendentifs du dôme;

2° Peinture de l'un de ces pendentifs, d'après les couleurs dont des traces subsistent en plusieurs endroits;

3° Réfection des vitraux en plâtre et verres coloriés;

4° Réparation de la grande frise à inscription en bois avec complément par un texte rappelant sa nouvelle réfection.

7° MOSQUÉE MANDJAK EL-YOUSSEFI.

Cette importante mosquée et le tombeau y attenant méritent l'intérêt du Comité, leur consolidation donnerait, en outre, satisfaction au vœu exprimé à cet égard, par les habitants du quartier el-Hatâba.

Au cours de l'examen des lieux, il a été constaté que les recoins du passage couvert donnant accès à la mosquée, sont devenus un réceptacle d'immondices. Il faudrait, pour maintenir la propreté à cet endroit, abattre le mur qui fait fond au passage, mais cette démolition porterait atteinte à la salle de prière improvisée (Mossallah) qui est située derrière le mur en question. Toutefois, la Mossallah pourrait être déplacée sans inconvénient puisqu'elle serait avantageusement remplacée ultérieurement par la mosquée elle-même.

Il est proposé de charger l'Architecte en chef de faire les études nécessaires pour la réparation de cette mosquée et de son tombeau.

8° MOSQUÉE KÂDI YEHIA.

Il s'agissait d'examiner les travaux à exécuter en continuation des réparations en cours.

Il y aura lieu d'enlever les restes du sebîl qui n'est qu'une adjonction à la mosquée et de modifier le projet présenté par l'Architecte en chef, pour la reconstruction du kouttâb.

En ce qui concerne le minaret, les étages détruits ne seront pas reconstruits, et une couverture protectrice remplacera le deuxième étage actuel construit en bois.

Aucune solution n'étant encore intervenue dans l'affaire des empiétements sur la mosquée, les travaux à l'intérieur devront être limités aux liouâns sud et ouest de l'édifice.

Le retard apporté au règlement de ce litige est très regrettable, et il conviendrait à cet égard d'attirer la sérieuse attention de l'Administration générale des Wakfs sur une question dont elle est saisie depuis 1901, et à laquelle le Comité attache à bon droit une grande importance (voir rapport n° 338).

9° TOMBEAU EL-KÔMI.

Le classement de ce tombeau est proposé. C'est une salle couverte d'un dôme assez bien conservé et renfermant des débris de vitraux en plâtre.

Il faudra déblayer jusqu'à une profondeur de 0 m. 80 cent. le terrain qui l'entoure et dont la surélévation cache le soubassement des façades.

Un projet de réparation sera étudié ultérieurement par l'Architecte en chef.

10° MOSQUÉE KIDJMÂS EL-ISHÂKI.

Au dire de l'Imâm de cette mosquée, les lampes installées par l'Administration des Wakfs pèsent au moins 18 rotolis (8 kilogr.) chacune et diverses de leurs chaînes de suspension n'étant pas assez résistantes ont cédé sous le poids et occasionné la chute, heureusement sans accident de personnes, des lampes qu'elles supportaient.

En effet les chaînes dont il s'agit étaient destinées autrefois à la suspension de belles lampes en verre; celles-ci ont été remplacées par de véritables lanternes non seulement très pesantes mais aussi peu en harmonie que possible avec le décor général de la mosquée.

D'ailleurs toutes les installations sont marquées au coin du plus mauvais goût, ainsi il est vraiment pénible de constater que les jolies mosaïques du dallage sont recouvertes d'immenses nattes et d'affreux tapis modernes aux couleurs criardes qui dérobent aux yeux du public ces charmants ouvrages réparés à si grands frais par le Comité.

Un autre inconvénient à noter, est, qu'en raison de leurs grandes dimensions, ces tapis et ces nattes ne se prêtent pas facilement au nettoyage et deviennent une cause de malpropreté permanente, tandis que des nattes

et tapis d'une grandeur raisonnable pourraient être enlevés et époussetés sans difficultés.

Il conviendrait de faire part de ces remarques à l'Administration générale des Wakfs, en la priant de veiller à ce que des soins plus éclairés soient apportés aux aménagements intérieurs de la mosquée et de lui recommander en même temps, pour la sécurité des fidèles comme dans un intérêt artistique, de proscrire les grossières lanternes actuelles et de revenir à l'ancien usage des lampes légères en verre, de forme antique, dont le prix n'est pas plus élevé que celui des réverbères employés.

11° MOSQUÉE EL-MAR'A.

A. L'Administration générale des Wakfs désirant faire des réparations dans l'intérieur de la mosquée el-Mar'a, prie le Comité d'examiner le minbar et s'il s'y intéresse, de prendre telles mesures qu'il jugera utiles.

Il n'y a pas d'objections aux travaux projetés dans la mosquée dont la façade seule est classée. Quant au minbar, une simple réparation par les soins du Comité sera suffisante et en attendant l'exécution des travaux de la mosquée il sera déposé au Musée.

B. L'Administration générale des Wakfs désirant utiliser l'emplacement libre devant la façade nord de la mosquée en y construisant des échoppes, la Section technique ne voit aucun inconvénient à ce que l'emplacement soit utilisé conformément au dessin annexé, d'autant plus que la partie de la mosquée intéressant le Comité ne sera pas affectée par cette disposition.

Signé : J. Barois, A. Bahgat, A. Boinet, P. Casanova, M. Herz.

340e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 136.)

Le Caire, le 18 mars 1905.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
Boinet bey,
P. Casanova,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Carte des collines Aïn el-Sîra (Vieux-Caire);
2° Aqueduc de Foum el-Khalîg.

1° CARTE DES COLLINES DE AÏN EL-SÎRA.

Le Ministère des Travaux publics par sa lettre en date du 17 janvier 1905 n° 9606, transmet au Comité une carte des collines de Aïn el-Sîra (Vieux-Caire) à l'échelle de 1/2000 dressée en 12 planches par le Survey Department (voir rapport n° 331).

VISITES SUR LES LIEUX.

2° AQUEDUC DE FOUM EL-KHALÎG.

Cette visite a eu pour but d'examiner les travaux à exécuter dans l'aqueduc, selon les prévisions de la répartition du crédit de L. E. 4000 alloué par le Ministère des Travaux publics.

L'aqueduc se développe en arcades simples sur une longueur de plus de 3 kilomètres depuis sa tête à Foum el-Khalîg jusqu'à sa terminaison à Bâb el-Karafa. Sa hauteur qui est de 17 mètres environ sur une longueur de 1 kilomètre s'abaisse ensuite progressivement avec le relèvement du sol,

pour atteindre en moyenne une hauteur de 5 mètres sur le reste de son parcours.

Il se dirige du sud-ouest au sud-est jusqu'à l'endroit appelé El-Atamsha, puis par un coude brusque il s'oriente directement au nord.

Cette imposante construction présente dans son ensemble, un état de dégradation malheureusement très avancée; en outre, soit par la main des hommes, soit par l'injure du temps, des coupures ont été faites et des brèches se sont produites dans les parties les plus importantes de l'aqueduc qui se trouve ainsi divisé en plusieurs tronçons répartis entre le passage des lignes de chemin de fer de Hélouan et de Aïn el-Sîra.

Il y a donc lieu d'écarter toute idée d'une réfection générale qui entraînerait des dépenses énormes, bien au-dessus des moyens dont on pourrait disposer.

La sollicitude du Comité doit ainsi se borner à la consolidation et à l'entretien des points les plus intéressants parmi les parties les mieux conservées de cet édifice.

Dans cet ordre d'idées, les travaux proposés sont les suivants :

1° Déblaiement des façades nord et ouest de la construction hexagonale formant tête de l'aqueduc, et protection de ses puits d'alimentation.

L'état relativement satisfaisant de la suite des arcades jusqu'à la brèche du chemin de fer de Hélouan, ne nécessite aucun travail urgent dans cette partie de l'aqueduc.

Les approches de l'aqueduc, à l'ouest, sont bloquées par la propriété de Mahmoud bey Fahmy; celui-ci a employé pour des constructions d'une hauteur de 4 à 5 mètres, l'espace vide entre les arcades limitrophes de son terrain et il a recouvert ces dernières d'un badigeon. Il y aura lieu de vérifier les droits de propriété du dit Mahmoud bey Fahmy et en tout cas de faire enlever le badigeonnage des murailles de l'aqueduc.

2° Consolidation de diverses arcades après la coupure du chemin de fer de Aïn el-Sîra, jusqu'au coude de l'aqueduc à El-Atamsha.

Dégagement, déblaiement et protection de la porte Kaïtbâï à El-Atamsha. En cet endroit, existe un réservoir destiné anciennement à alimenter par une dérivation de l'aqueduc, la localité Imam Châfeï située à l'est. Cette construction n'offre pas d'intérêt spécial qui puisse retenir l'attention du Comité.

La partie de l'aqueduc entre les deux tranchées des lignes ferrées de Hélouan et de Aïn el-Sîra, 750 mètres environ, est dans un état de dégradation tel qu'il est impossible de penser à y faire des travaux quelconques de réparation. Deux larges brèches de 26 mètres environ y ont été pratiquées; les tronçons qu'elles limitent sont en fort mauvais état.

Ainsi, un propriétaire, M. Guzel, dont le terrain touche à l'aqueduc s'est plaint que des gros blocs se détachant des hauteurs des arcades, étaient tombés au risque d'écraser dans leur chute les personnes qui se trouvaient dans sa propriété, et par exploit d'huissier, il a tenu le Gouvernement responsable de tout accident.

Le coût d'un travail de consolidation sommaire à cet endroit seul sur une longueur de 200 mètres a été évalué à L. E. 250. Il faudrait au moins une dépense quadruple pour remettre en état tout le tronçon entre les deux chemins de fer.

Il est évident que le Comité ne saurait assumer une pareille charge; il n'en possède pas les moyens pécuniaires et d'ailleurs, cette partie de l'aqueduc n'a qu'une valeur archéologique très restreinte, la maçonnerie est une reconstruction pour ainsi dire moderne avec emploi d'anciens matériaux et il n'y a d'intéressant que quelques blocs avec inscriptions sculptées qui pourraient être conservés au Musée, en cas de démolition de la masse.

Dans ces conditions, il semble qu'il n'y ait d'autre alternative que de se désintéresser de cette partie de l'aqueduc située entre les deux lignes de chemin de fer.

Mais en informant le Ministère des Travaux publics de la résolution qui interviendrait dans ce sens il serait indispensable de signaler à l'attention de ce Département la situation exposée ci-dessus, en insistant sur les dangers qui peuvent en résulter pour la sécurité publique.

Il conviendrait en même temps de demander au Ministère des Travaux publics d'interdire les décharges de décombres opérées près la porte Kaïtbâï à El-Atamsha et de lui rappeler le vœu du Comité tendant à réaliser le dégagement de l'aqueduc par l'établissement d'une route sur ses deux côtés, depuis la coupure du chemin de fer de Aïn el-Sîra jusqu'à la porte Kaïtbâï. Cette route empruntée sur les terrains libres de l'État n'offrirait aucune difficulté d'exécution.

Signé : A. Bahgat, A. Boinet, P. Casanova, M. Herz, J. Zarb.

341E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 136.)

Le Caire, le 23 mars 1905.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

M. P. Casanova s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

SOMMAIRE :

1° Mosquées Gânem el-Bahlaouân (جانم البهلوان), à el-Serouguieh (n° 129 du plan), et Mahmoud el-Kourdi (محمود الكردى), à Kassabet Radouân (n° 2 du plan);
2° Mosquée du sultan el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh (n° 189 du plan);
3° Moristân Kalaoun (قلاوون), à el-Nahassyn (n° 43 du plan);
4° Porte à hâret Beit el-Kâdi;
5° Maison wakf Mahmoud el-Hatou (محمود الحتو), à el-Gamâlieh;
6° Porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر);
7° Okâlah Kaïtbâï (قايتباي), à Bâb el-Nasr;
8° Mosquée el-Hâkem (الحاكم), à Bâb el-Fetouh (n° 15 du plan);
9° Adjudication.

VISITES SUR LES LIEUX.

1° MOSQUÉES GÂNEM EL-BAHLAOUÂN ET MAHMOUD EL-KOURDI.

C'est dans une des annexes de la mosquée el-Mouayyed, transformée en atelier que se poursuivent les réparations des vantaux de la porte principale, du koursi et du minbar de la mosquée Gânem el-Bahlaouân, ainsi que de la porte principale et des grilles en bronze de la mosquée el-Kourdi.

Tous ces travaux intéressants sont en bonne voie d'exécution.

2° MOSQUÉE EL-GHOURI.

La mise en état des riches dallages de la mosquée el-Ghouri est achevée.

Ici surtout s'impose l'emploi des nattes de petites dimensions pouvant facilement être enlevées et remplacées pour éviter l'accumulation des poussières comme pour permettre la vue des dessins d'un si haut goût artistique qui caractérisent ces dallages. Il conviendrait également de renouveler auprès de l'Administration générale des Wakfs, les mêmes recommandations que pour la mosquée Kidjmâs el-Ishâki au sujet des installations des lampes, nattes et tapis.

Malheureusement les dallages du sahn n'ont pu être intégralement reconstitués faute d'éléments nécessaires; il a fallu se contenter de remettre en place les débris de la bordure qui ont pu être retrouvés et des dalles unies ont complété l'ensemble.

Le sahn est actuellement à ciel ouvert et la disparition de ces ouvrages n'est pas sans relation avec l'accès libre des eaux pluviales sur le dallage du sol. Il semble évident que le sahn était primitivement protégé par une couverture supérieure et l'Architecte en chef propose pour abriter les dallages d'élever un léger lanterneau très simple, sans toucher en aucune façon aux corniches de l'édifice.

Un devis sera préparé à ce sujet sur les bases du croquis que la Section technique a accepté.

3° MORISTÂN KALAOUN.

La recherche de motifs d'intérêt archéologique dans les locaux de l'ancien moristân de Kalaoun (voir rapport n° 335) a donné des résultats satisfaisants. L'enlèvement des crépis modernes d'un endroit reculé au sud du monument a mis à jour des fenêtres anciennes et de jolies colonnes en marbre bien appareillées. La dépense totale a été de L. E. 2,650 mill.

En consultant la planche XV de l'ouvrage de Pascal Coste, *Les monuments du Kaire,* il est aisé de rapporter ces restes d'architecture découverte à la salle n° 26 (salle des convalescents).

Certaines parties méritent d'être conservées; elles seront relevées soigneusement en un dessin spécial, et par des photographies, comme il en a été décidé précédemment.

4° PORTE À HÂRET BEIT EL-KÂDI.

Il existe dans la hâret Beit el-Kâdi une ancienne porte, basse et de petites dimensions, cause de grande gêne pour les habitants du quartier qui désireraient la voir disparaître.

C'est un bon spécimen de portes de quartiers dont très peu subsistent aujourd'hui, et pour éviter sa destruction, il serait intéressant de l'enlever pierre par pierre pour la réédifier dans la cour de la mosquée el-Hâkem réservée à l'exposition des grosses pièces d'architecture (voir rapport n° 293).

5° MAISON WAKF EL-HATOU.

Cette maison, en partie classée (voir rapport n° 199) a été dernièrement signalée à l'attention du Comité à l'occasion de sa location pour exploitation d'une savonnerie.

La cour intérieure est en assez bon état de conservation sauf les constructions du côté est, vers la rue, qui se sont lézardées à la suite de la démolition d'une partie de la façade de la maison (voir rapport n° 199).

Il y aura lieu d'informer le Tanzim de ces défectuosités dangereuses.

En outre, une porte à l'ouest de la cour ayant été élargie à l'insu du Service du Comité, recommandation devra être faite au Nazir du wakf de ne jamais permettre des changements d'aménagement extérieur dans la bâtisse sans prendre au préalable l'avis du Service, et en même temps il devra être invité à faire démolir un pan de mur qui a été récemment élevé contre un joli balconnet en machrabieh.

6° BÂB EL-NASR.

Le Comité a été informé par le Ministère des Travaux publics que le propriétaire du moulin à vapeur installé contre la porte Bâb el-Nasr, a creusé un puits au pied de la deuxième tour et qu'il fait écouler les eaux de la chaudière sous les anciens remparts; en outre des ouvertures ont été pratiquées dans les remparts pour amorcer les poutres qui supportent la toiture du moulin.

L'Architecte en chef en compagnie d'un agent du Service du Comité a procédé à un examen minutieux sur place, et il a pu constater qu'en effet les eaux chaudes du générateur du moulin canalisées par une petite rigole

arrivent jusqu'à l'angle formé par la porte de ville et les anciennes fortifications d'où, par une excavation creusée au bas de la muraille, elles se déversent dans un puits à l'intérieur de Bâb el-Nasr.

Le propriétaire du moulin devra être invité à modifier, d'urgence, ces aménagements illicites qui contribuent à la dégradation du monument, toutefois il semble qu'il conviendrait de ne pas exiger l'enlèvement des poutres dont il est question dans la communication du Ministère des Travaux publics, pour éviter la construction par le propriétaire d'un mur destiné à soutenir ses poutres et qui étant élevé contre les remparts aurait pour effet de masquer ces derniers.

Mais c'est le déplacement du moulin lui-même, adossé aux remparts et à la porte Bâb el-Nasr, qu'il serait désirable de réaliser afin de dégager une partie des plus intéressantes de ces précieuses constructions historiques de la ville.

Cette question se recommande à la sollicitude éclairée du Comité.

7° OKÂLAH KAÏTBÂÏ.

La dame Aziza Riâd, propriétaire du moulin dont il est question ci-dessus, a adressé au Tanzim une demande en location ou en achat si possible d'une petite parcelle de terrain formant un cul-de-sac entre sa propriété et la façade nord de l'okâlah Kaïtbâï, dans laquelle se trouve une porte de même style murée.

Non seulement cette demande est de nature à être nettement rejetée, mais la dame Aziza devra être mise en demeure de débarrasser la parcelle de terrain dont il s'agit, de la toiture en planches qu'elle y a posée et d'enlever la cloison qui en interdit l'accès par la rue. Ce dégagement permettra en outre, de contrôler plus efficacement les abords de l'okâlah.

8° MOSQUÉE EL-HÂKEM.

Le mur ouest de Gâma el-Hâkem depuis son point de départ de Bâb el-Fetouh jusqu'à la porte d'entrée de la mosquée exige de prompts travaux de conservation.

A cet effet, un devis s'élevant à L. E. 40 a été préparé, il comporte avec les travaux de réparation nécessaires, la mise à jour d'ornements de l'époque

du Khalife el-Hâkem, masqués en partie, par une bâtisse moderne près de la porte principale.

Le mur à réparer donne sur une grande cour qui a subi de nombreux empiétements de la part des propriétaires voisins et il serait opportun de rappeler à l'Administration générale des Wakfs dont cette cour est la propriété, l'utilité de son dégagement (voir rapports n°s 289 et 291).

9° ADJUDICATION.

La seconde adjudication qui a eu lieu le 14 courant, pour le restant des travaux portés au budget de 1905, a donné les résultats suivants :

RÉSULTATS DE L'ADJUDICATION DU 14 MARS 1905.

N^os D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.	OBSERVATIONS.
		L. E.			
4 A	Tombeau Kalaoun.....	750	Ibrahîm Antoun.	5 o/o de majoration.	Offre la plus basse
4 B	Tombeau Kalaoun.....	750	Habib Youssef.	15 1/2 o/o de rabais.	*Idem*
5	Mosquée Kaïtbâï, désert.	1700	Mikhâli Sotiriadis.	15 o/o de rabais.	*Idem*

Signé : A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz, J. Zarb.

PROCÈS-VERBAL N° 137.

(Voir le rapport n° 342 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le mardi 9 mai 1905 à 4 heures de l'après-midi.

Présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha;
MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
M. Herz bey,
O. de Mohl.

Sir William Garstin s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance pour raisons de service.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II

Le rapport n° 342 de la Section technique est adopté sans observations.

III

Par sa lettre n° 2734 *ab*, du 27 avril, le Ministère des Travaux publics approuve la nouvelle répartition du crédit de L. E. 4000 affecté à la réparation des monuments arabes et coptes pour 1905 (voir rapport n° 342).

IV

L'Administration générale des Wakfs informe le Comité que son Conseil supérieur, en séance du 28 avril 1905, a décidé d'appliquer au chapitre « Dépenses diverses » de son budget, le montant de ses débours qui s'élèvent

à L. E. 830 et 924 mill. pour l'édition française de la monographie de la mosquée du sultan Hassan et les travaux préparatoires de cette publication. D'autre part, toutes les sommes provenant de la vente de cet ouvrage devront être versées à l'Administration générale des Wakfs qui les imputera aux recettes de son budget.

Le Comité prend note avec plaisir de ces dispositions qui sont de nature à alléger les charges de son service.

V

L'adjudication des travaux de la mosquée Kâdi Yehia à el-Habbânieh (voir rapport n° 342) a donné les résultats suivants :

1° Moustafa Galâl, 9 o/o de rabais;

2° Abou Zeid Hassan, 6 1/2 o/o de rabais;

3° Mahmoud Hussein el-Helouâni, 6 3/4 o/o de rabais;

4° C. V. Silvagni, aux prix du devis;

5° Ibrahîm Salein, 10 o/o de majoration.

Le plus bas offrant, Moustafa effendi Galâl, n'est pas connu au Service du Comité. Il présente des certificats constatant qu'il a servi en qualité d'écrivain à l'Administration générale des Wakfs et au Ministère des Travaux publics, mais ces références n'offrent pas les garanties techniques nécessaires pour une entreprise aussi importante que celle de la mosquée Kâdi Yehia.

Le deuxième soumissionnaire, Abou Zeid Hassan, est un entrepreneur sérieux, mais il est menuisier de profession.

Le troisième, Mahmoud Hussein el-Helouâni, n'a pas fourni des travaux satisfaisants. Sa dernière entreprise du makʿad Radouân bey est en retard et les lettres de remontrance qui lui sont adressées à ce sujet restent sans réponse.

Dans ces circonstances le Comité décide d'accepter l'offre de M. Silvagni, mais à la condition que cet entrepreneur s'adjoigne Abou Zeid Hassan pour les travaux de menuiserie.

VI

Le locataire de la salle wakf Osmân Katkhoda a adressé au Président une demande tendant à obtenir de garder le local qu'il occupe depuis

vingt ans, et il se déclare prêt à fournir la garantie exigée par l'Administration générale des Wakfs.

Le Comité est d'avis de s'en tenir à la décision qu'il a déjà prise à ce sujet et qui consiste à faire évacuer la salle en question (voir rapport n° 338 et procès-verbal n° 136).

VII

A. Le Comité enregistre le don fait au Musée arabe par le Service des Antiquités de quatre estampilles en verre et d'un fragment de boiserie avec inscription coufique.

B. Le Conservateur du Musée présente la liste des dons importants faits au Musée.

Le registre dont la création a été décidée comprendra la nomenclature de ces objets avec les noms des donateurs.

Sur l'avis du Comité, cette liste tenue à jour sera insérée également dans les publications annuelles des procès-verbaux et rapports.

VIII

S. E. Artin pacha signale à l'attention du Comité une jolie habitation ancienne qu'il a visitée et qui est située dans la ruelle Darb el-Asfar (quartier El-Gamâlieh). Bien tenue par son propriétaire, cette maison renferme de nombreuses mosaïques et faïences de valeur et la variété de ses riches détails architecturaux est un sujet d'admiration pour les visiteurs. Comme défectuosités, il y a lieu de noter une flexion du carrelage en mosaïque de la grande salle (*ka'ah*) au premier étage qu'il serait facile de corriger si le Comité voulait bien venir en aide au propriétaire de l'immeuble.

Artin pacha engage vivement la Section technique à visiter ce rare spécimen des habitations du temps des derniers mamelucks.

Les membres présents de la Section technique s'empressent de mettre cette visite à l'ordre du jour de leur prochaine réunion.

IX

Un exemplaire de la monographie de la mosquée du sultan Hassan est accordé à Youssef effendi Ahmed, ingénieur-calligraphe du Comité, en récompense des services qu'il a rendus à l'occasion de la publication de cet ouvrage.

X

Ouvrages offerts au Comité :

Service des Antiquités de l'Égypte :

Plan des nécropoles thébaines, par M. E. Baraize. — 1re livraison.
Annales, tome V, fasc. III.

Asociation artistico-arqueologica Barcelonesa :

Revista. Janvier à mars 1905, année IX, n° 43, vol. IV.

The Smithsonian Institution :

Annual Report, 1903.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Y. Artin.

342E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 137.)

Le Caire, le 11 avril 1905.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
M. Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Devis et cahiers des charges;
2° Deir el-Abiad et Deir el-Ahmar (دير الابيض ودير الاحمر), couvents, en Haute-Égypte;
3° Mosquée Aslam el-Bahâï (اصلم البهائي), à Darb el-Ahmar (n° 112 du plan);
4° Mosquée el-Komâri (القماري), à Atfet Abdallah bey (n° 128 du plan);
5° Koubbeh des frères de Sayedna Youssef (يوسف), à Gabal el-Mokattam;
6° Mosquée Chahîn Agha el-Khalouâti (شاهين الخلواتي), à Gabal el-Mokattam;
7° Koubbeh el-Fadaouieh (الفداويه), à el-Abbassyeh;
8° Zaouyet Ferrouz, à Darb Saâda (n° 192 du plan):
9° Personnel;
10° Musée arabe.

1° DEVIS ET CAHIERS DES CHARGES.

A. L'Architecte en chef présente un projet accompagné d'un devis supplémentaire de L. E. 33 pour le rattachement au kouttâb de la mosquée Kaïtbâï au désert, d'une chambre destinée à mettre les enfants à l'abri du soleil et des intempéries (voir procès-verbal n° 134).

La Section technique approuve ces dispositions et recommande de mettre en adjudication sans retard les travaux du kouttâb, qui se montent définitivement à L. E. 133.

B. Par sa lettre n° 2183 *ab*, du 5 avril courant, le Ministère des Travaux publics informe le Comité qu'en ce qui concerne les L. E. 390

requises pour la continuation des travaux des monuments coptes (voir rapport n° 335) cette somme doit être prélevée sur le crédit de L. E. 4000 alloué en 1905 pour la réparation des monuments arabes.

D'autre part, il y a lieu de tenir compte de l'ajournement provisoire de la continuation de la pose des merlons à la mosquée du sultan Hassan (voir procès-verbal n° 138) ainsi que de la suppression du projet de réparation du tronçon de l'aqueduc limitrophe de la propriété Guzel, par suite de l'abandon de la partie de cet édifice comprise entre les tranchées des deux voies ferrées de Hélouan et de Aïn el-Sîra (voir rapport n° 335).

En conséquence, la répartition du crédit précité de L. E. 4000 se trouve modifiée et l'emploi définitif des fonds est proposé comme suit :

A. — MONUMENTS ARABES.

1° Mosquée du sultan Hassan :		
a) Complément des entreprises en cours (voir rapport n° 336)	L. E.	1530
b) Réparation de la salle du tombeau (voir rapport n° 339)	»	1400
2° Aqueduc de Foum el-Khalîg :		
Travail de dégagement de la tête de l'aqueduc	»	230
3° Kasr el-Cham'a :		
Continuation de la consolidation de la tour Ouest	»	100
4° Pont Abou Menaggah	»	50
5° Bain Bechtâk	»	45

B. — MONUMENTS COPTES.

1° Église el-Adra	»	390
2° Église Abi Seifein	»	
3° Deir el-Banât	»	
C. Réserve pour imprévus	»	255
TOTAL	L. E.	4000

Ces travaux seront exécutés d'après les devis et cahiers des charges ci-après :

a) Mosquée du sultan Hassan : L. E. 1400. Réparation des quatre pendentifs de la salle du tombeau; réouverture des six fenêtres de cette salle

et confection de six vantaux simples; vitraux en plâtre et verres circulaires, couleur unie, sur le modèle des vitraux de l'époque turque.

b) Aqueduc de Foum el-Khalîg : L. E. 230. Déblaiement des côtés nord et est de la tête de l'aqueduc; pose d'une grille du côté nord avec porte; escalier pour permettre de descendre de la route au niveau plus bas du sol à déblayer; réparation des maçonneries.

c) Kasr el-Chamʿa : L. E. 100. Achèvement de la consolidation de la tour ouest; bouchage des ouvertures qui sont au-dessous du niveau du sol, afin de protéger l'intérieur contre l'envahissement des terres; consolidation du mur de la cage d'escalier de la maison voisine.

d) Pont Abou Menaggah : L. E. 50. Réparation de la maçonnerie; rejointoiement des faces.

e) Bain Bechtâk : L. E. 50. Continuation et achèvement des réparations au portail. Maçonnerie en pierre de taille; réparation du revêtement en marbre blanc et pierre noire; dallage ordinaire devant le portail.

f) Église el-Adra, à hâret Zoueila : L. E. 330. Maçonnerie, crépi, dallage en pierre de taille. Réfection de quelques vitraux ordinaires et modernes en plâtre et verres colorés. Réparation des marbres muraux dans le haïkal et replacement des cloisons.

g) Église Abi-Seifein : L. E. 270. Dallage, plafond, escalier, crépis. Réparation de la couverture en bois de cette église. Consolidation et réparation de la chaire.

h) Deir el-Banât à Kasr el-Chamʿa : L. E. 100. Grilles en bois; portes simples; réparation de l'ancienne grande porte de la chapelle, dallage en pierre.

Les dossiers des entreprises concernant les monuments arabes seront envoyés au Ministère des Travaux publics pour adjudication. Quant aux travaux des monuments coptes, leur exécution sera comme par le passé, traitée de gré à gré avec le délégué du Patriarcat.

C. L'ajournement de la réfection des lambris de la mosquée funéraire de Kaïtbâï, au désert (voir rapport n° 337) laisse une somme disponible de L. E. 1500 dont L. E. 1400 seront affectées à la reconstruction des liouâns ouest et sud de la mosquée Kâdi Yehia, à el-Habbânieh (voir rapport n° 339).

2° DEIR EL-ABIAD ET DEIR EL-AHMAR.

Le Patriarcat copte ayant décidé de participer pour une somme de L. E. 1000 dans les dépenses de consolidation des couvents Deir el-Abiad et Deir el-Ahmar évalués à un total de L. E. 5000 (voir rapport n° 332 et procès-verbal n° 133), le Ministère des Travaux publics désirerait connaître le montant à affecter à ces travaux pendant l'exercice courant afin de faire le nécessaire pour obtenir le crédit de la dépense (lettre précitée 5 avril 1905).

A cet effet, des propositions seront soumises au Comité, dans sa prochaine séance.

3° MOSQUÉE ASLAM EL-BAHÂÏ.

Le manque de matériaux avait rendu impossible l'achèvement d'une partie des travaux en marbre dont Ahmed el-Chimi avait l'entreprise dans la mosquée Aslam el-Bahâï en 1899. Quoique par la suite, les matériaux nécessaires aient été trouvés, cet entrepreneur s'est refusé à reprendre le travail en suspens, malgré la retenue de L. E. 3 qui a été effectuée sur le montant de la situation des travaux qu'il a exécutés et malgré aussi les avis réitérés qui lui ont été adressés.

En présence des offres élevées soumises dans une nouvelle adjudication, l'Architecte en chef, pour régler cette question, a obtenu du marbrier Taha Moustafa l'engagement d'exécuter ces travaux pour la somme de L. E. 22 (au lieu de L. E. 26,500 mill. et L. E. 30 demandées) et dans un délai de 2 mois.

Cet arrangement ayant été trouvé avantageux est approuvé.

4° MOSQUÉE EL-KOMÂRI.

Sâleh effendi el-Khaïri sollicite un permis pour construire une maison sur son terrain contigu à la mosquée el-Komâri.

L'Architecte en chef, après examen sur les lieux, rapporte que le terrain en question touche la salle à coupole du tombeau de la mosquée. Mais Sâleh effendi s'étant engagé par écrit à laisser une bande de terrain libre sur toute la longueur du monument, dont les fenêtres seront ainsi respectées, il n'y a pas d'inconvénient à autoriser la délivrance du permis demandé. De son côté le Président du Comité a promis de faire crépir la façade du tombeau lorsque la maison du voisin aura été construite.

5° KOUBBEH DES FRÈRES DE SAYEDNA YOUSSEF.

Ce monument a été visité l'an dernier par M. Ali bey Bahgat qui dans un rapport présenté à l'Architecte en chef appuie sur la nécessité de fermer l'édifice au moyen d'une porte pour le mettre à l'abri des intrusions.

Un devis de L. E. 5,500 mill. a été préparé dans ce but. En outre, il est proposé :

1° De faire un relevé du monument et d'en prendre un cliché photographique;

2° D'appointer officiellement comme portier et gardien le fossoyeur du cimetière voisin dont la maison est attenante au monument.

6° MOSQUÉE CHAHÎN AGHA EL-KHALOUÂTI.

Dans le rapport visé au paragraphe précédent, Ali bey Bahgat préconise la condamnation de l'ouverture qui donne accès à la mosquée Chahîn el-Khalouâti.

La Section technique, sur la proposition de l'Architecte en chef, est d'avis de boucher toutes les ouvertures et brèches du monument sauf l'entrée qui devra être munie d'une porte solide à un seul battant et dont la clef sera consignée au gardien de la mosquée voisine d'el-Guiouchi.

7° KOUBBEH EL-FADAOUIEH.

Dans une lettre adressée au Président du Comité, Mohamed bey Rifat signale l'état de malpropreté du terrain libre qui entoure le Koubbeh el-Fadaouieh et il demande au nom des habitants du quartier, que les mesures nécessaires soient prises pour assainir ce terrain qui est devenu un véritable réceptacle d'immondices exhalant des odeurs nauséabondes.

Considérant que le terrain en question appartient au monument, il y a lieu de remédier à cet état de choses, en faisant construire une palissade munie d'une porte.

8° ZAOUYET FERROUZ.

Bien que les rapports n°s 36 et 107 sur le classement de la Zaouyet Ferrouz parmi les monuments à conserver et que l'état des travaux de réparation à exécuter aient été communiqués à l'Administration générale des

Wakfs, cette administration par sa lettre de juin 1903 prie le Comité d'examiner de nouveau l'édifice et de prendre une décision au sujet de sa réfection.

L'Architecte en chef ayant visité le monument avec le Mamour de la première Section, il a été constaté que les travaux demandés nécessiteraient la disparition préalable des habitations qui surmontent partiellement cet édifice.

L'Administration générale des Wakfs demande maintenant au Comité de faire exécuter le plan général de la zaouyeh avec les dites constructions en indiquant les noms des propriétaires de ces dernières. Toutefois les occupations actuelles des ingénieurs du Service du Comité ne leur permettant pas de faire ce plan compliqué, la Section technique, sur l'avis de l'Architecte en chef, propose de confier ce travail à M. Ettore Battiti, dessinateur, moyennant une rétribution de L.E. 16.

9° PERSONNEL.

L'Administration générale des Wakfs, par sa lettre du 4 avril 1905, a informé l'Architecte en chef qu'ordre a été donné au bureau du personnel d'enregistrer la nomination d'Emin effendi Rouchdy en qualité de traducteur au Service du Comité, aux appointements de L.E. 12 par mois, à titre d'essai pendant un an (voir procès-verbal n° 134).

10° MUSÉE ARABE.

Le Musée arabe disposant aujourd'hui d'une allocation pour dépenses extraordinaires (voir procès-verbal n° 136), le Conservateur du Musée propose d'acheter à la Librairie Diemer pour la bibliothèque, les ouvrages suivants :

a) *Byzantin. Denkmäles,* par Strzygowski, L.E. 0,650;
b) *Saracanic Art in Sicily,* par Knight, L.E. 2,925;
c) *Arab Bauverzierüngen,* par Hessner, L.E. 2,925;
d) *L'Art arabe,* 3 vol., par Prisse d'Avennes, L.E. 32;
e) *The Alhambra,* par Calvert, L.E. 2,250;
f) *Monuments arabes de Tlemcen,* par Marçais, L.E. 0,850.

La Section technique approuve l'acquisition de ces ouvrages utiles et intéressants.

Signé : A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 138.

(Voir les rapports n°s 343 à 345 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs le mardi 6 juin 1905 à 4 heures de l'après-midi.

Présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha;
MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
M. Herz bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz,
J. Zarb bey.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

II

Les rapports n°s 343 à 345 de la Section technique sont approuvés avec les observations suivantes :

Rapport n° 344, § 9. Mosquée Karakoga el-Hassani. — S. E. Fakhry pacha est d'avis de poursuivre en justice le propriétaire de l'écurie située derrière le mur du mihrâb pour l'obliger à supprimer l'égout des approches de la mosquée.

Rapport n° 345, § 4. Deir el-Abiad. — S. E. Artin pacha désire qu'on écrive à M. Clédat pour qu'il relève, avant le commencement des travaux, les inscriptions qui n'ont pas été copiées.

§ 5, D. Musée arabe. — Sur la proposition de M. Maspero, il est décidé de munir de godets et ampoules quelques types de lustres seulement.

§ 5, E. — A propos du budget du Musée, une longue discussion s'engage. Il a été enfin décidé qu'on étudiera à nouveau la façon de présenter ce budget conformément aux vues du Comité.

III

Par sa lettre du 17 avril écoulé, l'Administration générale des Wakfs exprime le désir que le Comité spécifie le chapitre budgétaire sur lequel serait imputé l'emprunt de L. E. 1057,310 mill. demandé pour faire procéder à l'expropriation des édifices attenant à la mosquée el-Akmar et comment serait effectué le remboursement de cette somme.

Il est décidé de répondre à l'Administration générale des Wakfs en proposant que le remboursement soit opéré au moyen d'annuités de L. E. 100 prélevées sur le chapitre « Petits travaux » du budget du Comité.

IV

Dans son projet de construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer devant relier l'Abbassyeh avec les carrières sises au sud-est de la ville, l'Egyptian Delta Light Railways C° prévoit le croisement de la voie ferrée avec un point du mur de la ville compris entre Bourg el-Zefer et Bâb el-Nasr, ce qui entraînera la démolition d'un tronçon du dit mur.

A la suite d'une entrevue que les agents techniques du Comité ont eue avec le Directeur de la Compagnie, ce dernier serait disposé à construire une passerelle en pente au point de croisement, mais à la condition que les frais en soient supportés par le Comité.

Considérant que les ressources dont il dispose sont exclusivement consacrées à la conservation des monuments, le Comité ne saurait prendre à sa charge une dépense de cette nature, résultant d'une violation par la Compagnie précitée des règlements qui imposent à quiconque de respecter les monuments antiques.

Le Ministère des Travaux publics sera en conséquence prié d'interdire à l'Egyptian Delta Light Railways C° de porter une atteinte quelconque à la muraille antique de la ville et de l'obliger à exécuter à ses propres frais un passage supérieur pour la voie ferrée qu'elle établit à cet endroit.

V

A. Le Comité enregistre les dons faits au Musée arabe, par S. E. Daninos pacha d'une lampe en terre cuite avec inscriptions et par Mohamed bey Ezzat de vingt-six fragments de poteries anciennes.

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

B. A la suite des explications fournies par le Gouvernorat, au sujet du mode de surveillance des abords du Musée, le Ministère de l'Instruction publique a renoncé à coopérer aux frais de cette surveillance, vu que les trois agents proposés monteront la garde à tour de rôle, disposition dont n'aura pas à profiter la Bibliothèque Khédiviale.

En conséquence, la somme de L. E. 75 réclamée primitivement par le Gouvernorat a été versée dans son intégralité pour compte du Musée.

C. Le Conservateur du Musée présente trois offres pour la correction du texte de Catalogue. L'offre la plus basse de M. Quilici est acceptée (L.E. 0,050 mill. par page imprimée).

D. Dans une lettre adressée au Conservateur du Musée, Ali bey Bahgat demande à visiter les villes de Tantah et de Damiette pour assurer au Musée la possession d'une collection d'armes anciennes remontant à l'époque des Croisades et actuellement déposées aux magasins des Wakfs.

Ali bey se propose par la même occasion de faire un court voyage sur le lac Menzaleh pour voir s'il ne reste plus rien des anciennes villes de Tanis Tannah, Dabiq, si bien connues dans les temps reculés, par leurs fabriques d'étoffe.

Le Comité approuve.

VI

L'Imprimerie Nationale vient de fournir 300 exemplaires du 18e fascicule des procès-verbaux du Comité et des rapports de la Section technique en langue arabe, année 1901.

VII

L'Architecte en chef fait part au Comité qu'un congé de trois mois et demi à passer en Europe lui a été accordé. La Direction du Service du Comité a été

confiée à M. M. Steyrer, architecte-inspecteur. En outre tout le personnel a reçu des instructions sur la marche des travaux.

Le Président en levant la séance remercie ses collègues de leur zèle et de leur dévouement pour le progrès de l'œuvre si intéressante du Comité et il leur souhaite d'heureuses vacances.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry Y. Artin.

343e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 138.)

Le Caire, le 11 mai 1905.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
M. Herz bey.

M. J. Zarb bey se fait excuser pour indisposition.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Maison wakf Oda Bâchi (اوده باشى), à el-Gamâlieh;
3° Tombeau de Sidi Galâl (سيدي جلال), près du mur de la ville à l'est de Bourg el-Zefer;
4° Mur de la ville;
5° Tombeau de Fatma Khatoun (فاطمه خاتون), à Sayeda Nefisseh;
6° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
7° Tombeau du cheikh Moussa el-Fechny (موسى الفشنى), à Médinet el-Fayoum;
8° Monuments coptes;
9° Musée arabe;
10° Mosquée Sâleh Negm el-Dyn Ayyoûb (صالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan);
11° Dépenses;
12° Maison du cheikh Mohamed el-Kassabi (محمد القصبى);
13° Sebîl d'Ismaïl Maghlâoui (اسماعيل مغلاوي), près de la mosquée de Sayedna el-Hussein.

1° ADJUDICATIONS.

A. L'adjudication des travaux des monuments arabes à valoir sur le crédit de L.E. 4000 mis à la disposition du Comité par le Ministère des Travaux publics pour 1905 (voir rapport n° 342) a donné les résultats suivants :

1° Mosquée du sultan Hassan : deux entrepreneurs ont soumissionné,

C. V. Silvagni avec 15 % de rabais; Abou Zeid Hassan, avec 16 % de rabais.

La Section technique est d'avis d'ajourner l'examen de cette adjudication.

2° Tour ouest de Kasr el-Chamʿa : Khalîl Ibrahîm el-Denchâoui : prix du devis.

3° Pont Abou Menaggah : le même, 10 o/o de majoration.

Les soumissions pour le bain Bechtâk et l'aqueduc de Foum el-Khalîg n'ayant pas donné des résultats satisfaisants, ces travaux feront l'objet d'une nouvelle adjudication.

B. Certaines réparations à l'escalier du kouttâb Tarabâï el-Cherîfi font l'objet d'un devis de L. E. 16 avec cahier des charges soumis par l'Architecte en chef.

Des deux offres produites pour l'exécution de ce travail, celle de Châfeï Khalîl est acceptée avec 10 o/o de majoration.

La seconde offre de Abou Zeid Hassan est écartée, quoique plus basse, vu que cet entrepreneur ne présente pas les garanties du premier qui est tailleur de pierre de profession.

Un autre devis de L. E. 9,300 mill. dont la Section technique prend connaissance se réfère à la réfection du linteau en marbre de la porte principale de la mosquée el-Kourdi. Ce travail a été jugé indispensable, vu la pose prochaine des vantaux de la porte en question. Il est confié à Mikhâli Sotiriadis plus bas offrant avec 3 o/o de rabais.

2° MAISON WAKF ODA BÂCHI.

Au cours de l'entreprise de la maison wakf Oda Bâchi il a été jugé nécessaire de démolir et de reconstruire quelques pans de murs défectueux. Dans ce but un devis supplémentaire se montant à L. E. 15 a été préparé.

Les prix étant les mêmes que ceux du premier devis, les entreprises seront fusionnées.

3° TOMBEAU DE SIDI GALÂL.

Le sieur Ibrahîm Mansour el-Skenderâni a adressé au Tanzim une demande en location d'une parcelle de terrain sise près du tombeau Sidi Galâl à l'est du Bourg el-Zefer, pour y construire un four à chaux.

Il n'y a pas d'objection à cette location attendu que le terrain dont il s'agit est à 30 mètres du tombeau qui d'ailleurs ne mérite pas d'être classé parmi les monuments.

4° MUR DE LA VILLE.

Par lettre n° 1512 *ah* du 18 avril 1905, le Ministère des Travaux publics transmet au Comité pour avis un plan de lotissement de deux parcelles de terrain sises au dehors des quartiers Kafr el-Zoghâri et el-Darrassah près du mur de la ville.

L'examen du plan permet de constater que la première parcelle, celle du nord est éloignée de 30 mètres du mur de la ville tandis que celle du sud ne s'en écarte que de 20 mètres seulement.

La Section technique est d'avis de demander au Ministère des Travaux publics d'adopter pour les deux parcelles un lotissement réservant une distance uniforme de 30 mètres du mur de la ville, tant au sud qu'à l'ouest.

5° TOMBEAU DE FATMA KHATOUN.

Informé par le Service du Comité qu'un propriétaire voisin de la tekieh Fatma Khatoun y creusait des fondations, le Tanzim du Caire a immédiatement fait arrêter les travaux sur un espace de 6 mètres à partir du monument et a enjoint au propriétaire de se rendre auprès du Comité pour régler cette affaire.

Le sieur Mohamed Youssef Ouahdân s'étant effectivement présenté aux bureaux de l'Architecte en chef, il a été entendu d'un commun accord, suivant engagement écrit du dit Mohamed Youssef, que sa construction sera élevée à 2 mètres du monument et que le terrain restant ainsi libre sur une longueur de 6 mètres sera acquis par le Comité, au prix mentionné dans le contrat de vente, soit L. E. 0,460 mill. environ le mètre carré.

Cette dépense sera prélevée sur les imprévus du devis des travaux en cours d'exécution dans ce monument.

6° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

L'Architecte en chef soumet un échantillon de pierre noire identique à celle employée dans la maçonnerie décorative de la mosquée du sultan

Hassan. Cette pierre a été découverte par un agent du Comité dans la localité de Om el-Dournâmah (Haute-Égypte).

Un calcul approximatif établit que l'extraction de 5 mètres cubes de cette pierre coûtera environ L. E. 105.

La Section technique propose que l'Architecte en chef fasse le nécessaire à ce sujet.

7° TOMBEAU DU CHEIKH MOUSSA EL-FECHNY.

Il est pris connaissance du rapport de M. Ali bey Bahgat au sujet de l'état de la mosquée du cheikh Moussa el-Fechny, à Médinet el-Fayoum (voir rapport n° 338). Ali bey attire l'attention sur cet édifice, qu'il considère comme un spécimen très original de l'époque turque datant de 1091 de l'Hégire (1680 de J.-C.).

La façade ouest a perdu de sa solidité à la suite du percement d'une rue parallèle d'un niveau beaucoup plus bas que celui de la cour intérieure. Pour conserver cet édifice, il faudrait le dégager complètement des terres qui lui sont adossées en guise de contrefort et y établir un mur de soutènement construit en glacis afin de parer à la différence de niveau.

Quant à l'intérieur, il y a lieu de signaler la peinture de la frise à inscriptions coraniques et celle du plafond. Si ces peintures étaient nettoyées et complétées, leur aspect serait des plus beaux.

Le koursi du prédicateur est orné de garde-fous en bois tourné d'un travail varié. A noter aussi les ornements en plâtre du liouân qu'il faudrait débarrasser de leur badigeon.

Les arcatures intérieures laissent à désirer au point de vue de la solidité vu que les colonnes supportant les arcs sont trop faibles. Au lieu de les redresser et les remettre en place, comme il a été proposé, il vaudrait mieux les supprimer complètement et les remplacer par des piliers plus solides.

La Section technique adopte les conclusions du rapport de M. Ali bey, en conséquence le devis de L. E. 550 établi par l'ingénieur du Comité, pour la réparation de la mosquée, devra être modifié et complété dans ce sens.

En outre l'Administration générale des Wakfs sera priée de fournir sa quote-part du coût des réparations, contribution d'autant plus équitable

qu'au dire de M. Ali bey cette administration se propose de construire une rangée de boutiques de rapport le long du mur de la façade ouest de la mosquée.

8° MONUMENTS COPTES.

Note est prise de la lettre du Patriarcat copte-orthodoxe n° 162 du 3 mai 1905 informant le Comité qu'une somme de L. E. 200 est mise à sa disposition pour la réparation des monuments coptes en 1905 (voir rapport n° 335).

9° MUSÉE ARABE.

A. La Section technique approuve le contrat passé avec le sculpteur sur bois Césare Perini pour la reproduction des douze panneaux de M. Godefroy Brauer (voir procès-verbal n° 135), moyennant la somme de L.E. 20.

B. Est aussi approuvée la dépense de L. E. 22,400 mill., coût de soixante-deux clichés photographiques destinés à être reproduits dans le catalogue en préparation du Musée.

C'est grâce au bienveillant et gracieux concours d'un amateur, M. Livingston, que ces photographies ont été obtenues à si bas prix. La somme de L.E. 22,400 mill. ne représente que le prix des plaques et le travail de développement.

10° MOSQUÉE SÂLEH AYYOÛB.

En vue de l'estimation des échoppes formant la substruction de l'immeuble que le Comité a décidé de démolir pour dégager la mosquée Sâleh Ayyoûb (voir procès-verbal n° 118) l'Administration générale des Wakfs désire avoir un plan de ces échoppes.

Les ingénieurs du Service du Comité étant surchargés de travaux, il est proposé de confier l'exécution du plan à M. Ettore Battiti qui accepte au prix de L. E. 5.

11° DÉPENSES.

Approuvé la dépense de L. E. 2,650 mill. pour la fourniture d'un lavabo au cabinet de l'Architecte en chef.

VISITES SUR LES LIEUX.

12° MAISON DU CHEIKH MOHAMED EL-KASSABI.

Conformément à la décision du paragraphe VIII du 137e procès-verbal, la Section technique s'est transportée au quartier de Darb el-Asfar (Gamâlieh) pour visiter la maison ancienne signalée par S. E. Artin pacha.

Cette habitation se trouve avoir été classée en 1890 sous le nom de « maison du cheikh Mohamed el-Kassabi » (voir le rapport de la Section technique n° 79, § 1, signé par MM. Barois, Grand bey, Herz et Moustafa Sadek bey).

Ce rapport fait remarquer que la construction date de l'an 1058 de l'Hégire (1645), mais qu'il ne subsiste qu'une faible partie de la bâtisse de cette époque. Le reste a subi des réparations importantes vers l'an 1211 (1796). Les poutres qui soutiennent le dallage en mosaïque de la kaʿah au premier étage présentent une flexion sensible. Des travaux de consolidation sont nécessaires et l'Architecte en étudiera les moyens les plus appropriés.

A l'est de la cour-jardin qui dessert la maison du cheikh el-Kassabi se trouve une aile de bâtiment qui n'avait pas encore été visitée. Elle renferme une kaʿah avec lambris en bois peints, très intéressants par leurs motifs de décoration qui rappellent les dessins de faïences. A remarquer aussi les jolis restes d'un dallage en marbre qui, à en juger par son style, remonte certainement aussi à l'an 1058 de l'Hégire.

Cette partie du groupe des constructions n'est malheureusement pas tenue en bon état et sa restauration entraînerait de fortes dépenses.

13° SEBÎL D'ISMAÏL MAGHLÂOUI.

Ce sebîl est devenu un café; le kouttâb qui le surmonte n'a plus sa destination primitive, il sert de dortoir et peut-être d'auberge; un affreux badigeonnage qui recouvre les parois du sebîl, sa grille et la façade de l'édifice, met le comble à cette profanation.

La Section technique demande au Comité de signaler à l'Administration des Wakfs cet état de choses regrettable et de la prier en même temps de suggérer au Ministère de l'Instruction publique qui est à la recherche de locaux, d'aviser à l'utilisation du sebîl pour installer un de ses kouttâbs.

Signé : J. Barois, A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz.

344e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 138.)

Le Caire, le 20 mai 1905.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
M. Herz bey.

MM. J. Zarb bey et Boinet bey se font excuser.

SOMMAIRE :

1° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
2° Ka'ah wakf Osmân Katkhoda (عثمان كتخدا), à el-Nahassyn (près du n° 28 du plan Grand bey);
3° Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn (قاضي يحي زين الدين), à el-Habbânieh (n° 204 du plan);
4° Maison wakf el-Hatou (الحتو), à el-Gamâlieh;
5° Tombeau du sultan el-Ghouri (الغوري);
6° Mosquée Arghoun Châh el-Ismâïli (ارغون شا الاسماعيلى), à el-Nasrieh (n° 253 du plan);
7° Mosquée Maklabâï Tâz (مقلباي طاز), à Birket el-Fîl (n° 207 du plan);
8° Mosquée Cheikhon Nord (شيخو), à el-Salîba (n° 147 du plan);
9° Mosquée Karakoga el-Hassani (قراقوجه الحسنى), à Darb el-Gamâmîz (n° 206 du plan);
10° Musée arabe;
11° Édifices anciens de Mehallah el-Kobra.

1° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

Dans une lettre adressée à l'Architecte en chef le 11 mai courant, M. C. V. Silvagni, entrepreneur des ouvrages d'ébénisterie et de bronzes de la mosquée du sultan Hassan, attire son attention sur le fait qu'après nettoyage soigné de l'oxyde qui recouvrait totalement les décorations des bandeaux des deux vantaux de la salle du tombeau, ainsi que celles des

plaques à inscriptions, il a été trouvé que ces parties étaient incrustées d'argent et non pas ciselées simplement dans le cuivre, comme cela avait été supposé.

Ces faits donnent lieu de la part de M. Silvagni à une demande de majoration des prix de son entreprise comme suit :

1° Pour les ornements à dessins de rinceaux, L. E. 3 par mètre linéaire;
2° Pour l'ornement à dessin grecque, L. E. 2 par mètre linéaire;
3° Pour les clous avec tête en argent, L. E. 0,030 mill.;
4° Pour les plaques à inscriptions, L. E. 1,200 mill. par décimètre carré.

La Section technique, après examen minutieux de la question et après avoir débattu les prix avec M. Silvagni, propose d'accorder à ce dernier les augmentations suivantes :

Pour le n° 1, L. E. 2,200 mill.
Pour le n° 2, » 1,800 »
Pour le n° 3, » 0,023 »
Pour le n° 4, » 1,150 »

mais à la condition que ce dernier travail d'incrustation soit fait suivant la méthode syrienne et non à l'aide de la galvanoplastie comme le propose M. Silvagni.

Les plaques neuves à inscriptions seront seules incrustées d'argent, les anciennes resteront telles quelles et seront seulement nettoyées.

2° SALLE WAKF OSMÂN KATKHODA.

L'Architecte en chef informe la Section technique que lorsqu'il s'est rendu à la kaʿah wakf Osmân Katkhoda pour donner ses instructions à l'ingénieur chargé de la préparation du devis demandé dans le 330ᵉ rapport, il a constaté que les galeries supérieures en machrabieh des anciennes pièces du Harem, sont desservies par le couloir d'un petit appartement indépendant qui surmonte en partie les annexes de la kaʿah. Cette disposition présente de grands inconvénients, car non seulement les galeries échappent au contrôle immédiat du Comité mais encore les locataires de la salle pourraient être gênés par ceux de l'appartement.

Or comme le Comité doit prendre à sa charge la location du monument (voir procès-verbal n° 135), il serait de toute utilité qu'il se fasse aussi

consigner les pièces qui le surmontent. Un projet serait élaboré ultérieurement pour donner à ces chambres une destination pratique.

Dans cet ordre d'idées l'Architecte en chef demande à être autorisé de faire un relevé de ces constructions.

La Section technique approuve.

M. Barois pense qu'on pourrait en même temps voir s'il n'est pas possible d'obtenir vers le nord une parcelle de terrain en vue d'obtenir le déblaiement de ce côté du monument envahi par des terres.

3° MOSQUÉE KÂDI YEHIA.

La Section technique approuve les projets présentés par l'Architecte en chef pour la reconstruction du kouttâb de la mosquée Kâdi Yehia et pour l'établissement d'une couverture protectrice à la place du second étage actuel en bois du minaret de la même mosquée (voir le rapport n° 339).

4° MAISON WAKF EL-HATOU.

En suite de la décision du paragraphe 7 du 341e rapport, le Nâzir du wakf de la maison el-Hatou s'est présenté aux bureaux du Comité et s'est engagé par écrit à faire disparaître dans un délai de 15 jours à courir du 10 mai 1905 les défectuosités dangereuses qui existent sur le côté est de la maison, avec promesse formelle de ne jamais faire des changements dans les dispositions extérieures de la bâtisse sans prendre au préalable l'avis du Comité. Il devra en outre démolir le pan du mur qui a été récemment élevé contre un joli balconnet en machrabieh.

5° TOMBEAU EL-GHOURI.

L'Administration générale des Wakfs s'informe si le Comité est disposé à permettre la location des quatre dépôts et de la cour situés derrière la salle du tombeau et qui ont été évacués en 1899 sur sa demande (voir rapport n° 241, § 8).

La Section technique n'est pas d'avis de consentir à cette location.

6° MOSQUÉE ARGHOUN CHÂH EL-ISMÂÏLI.

Certaines pièces détachées du minbar de la mosquée Arghoun Châh

el-Ismâïli trouvées par l'ingénieur chargé de dresser l'inventaire de l'édifice ont été déposées aux bureaux du Comité.

La Section technique après examen du minbar sur les lieux propose de le transporter au Musée arabe pour y faire des réparations sommaires.

7° MOSQUÉE MAKLABÂÏ TÂZ.

Un voisin de cette mosquée se plaint de la chute d'un pan de mur et attire l'attention de l'Administration des Wakfs sur plusieurs autres parties délabrées.

La Section technique s'est rendue sur place et a constaté que la plainte du voisin est bien fondée. En effet, depuis l'exécution de légers travaux de réparation à la façade (en 1887 et 1890) l'état très délabré signalé à cette époque n'a fait qu'empirer; presque tout est en ruine. Il n'y a par conséquent pas lieu de songer à une conservation. Le minaret seul sera classé et le reste abandonné. En notifiant cette décision à l'Administration générale des Wakfs, on la priera d'adopter, lors de la reconstruction de la mosquée, le plan primitif. En attendant, il est de toute nécessité qu'elle prenne des mesures très efficaces pour éviter des accidents fâcheux, car les étais qui supportent l'édifice ne tiennent plus et aux chutes déjà survenues peuvent succéder d'autres éboulements qui pourront avoir des conséquences dangereuses pour les maisons voisines.

8° MOSQUÉE CHEIKHOU NORD.

L'Administration générale des Wakfs recommande à l'attention du Comité soixante-trois carreaux de faïence scellés aux murs de la kiblah de cette mosquée, douze pièces manquantes ayant été volées.

En examinant de près ces faïences, la Section technique se rend compte qu'elles sont d'origine hispano-moresque; leur décor consiste en dessins géométriques. Elles ont très probablement servi à remplacer les marbres du mihrâb à l'endroit où ceux-ci ont été détachés. Or pour ne pas les exposer à une disparition inévitable, la Section technique propose de les déposer au Musée.

9° MOSQUÉE KARAKOGA EL-HASSANI.

A l'occasion de la préparation du devis pour la consolidation de la mosquée Karakoga el-Hassani (voir rapport n° 169), l'Architecte en chef relève certains inconvénients qu'il a remarqués dans cet édifice.

En premier lieu une grave défectuosité est constatée au jambage droit de la porte principale. Comme ce jambage sert aussi d'appui à la boutique d'un voisin, il faudrait inviter ce dernier à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la réparation.

Un autre inconvénient résultant des modifications apportées à la mosquée, à une époque inconnue, consiste dans le passage des fidèles par la porte principale, pour arriver à la cour d'ablutions. Cette disposition fâcheuse pourrait disparaître si on parvenait à faire l'acquisition de la boutique dont il est question ci-dessus et derrière laquelle se trouve la cour d'ablutions.

Il y a lieu également de remarquer que derrière le mur du mihrâb est installée une écurie appartenant aux héritiers de feu Sâmi el-Baroudi. Une canalisation mal entretenue laisse infiltrer les eaux aux soubassements du mur dont la maçonnerie finira par se décomposer.

La Section technique pense que le Comité devrait intervenir à ce sujet auprès des autorités sanitaires.

10° MUSÉE ARABE.

L'Architecte en chef annonce qu'il a reçu une offre de la part de M. Peers, homme de lettres que M. Somers Clarke lui a recommandé, pour la traduction anglaise du Catalogue du Musée. La page coûtera P. T. 9 et toute la traduction par conséquent une vingtaine de livres.

La Section technique approuve et autorise le Conservateur du Musée à commander les clichés des gravures qui seront intercalées dans le texte de l'ouvrage.

10° ÉDIFICES ANCIENS DE MEHALLAH EL-KOBRA.

Un agent du Comité envoyé en mission à Mehallah el-Kobra a profité de l'occasion pour visiter les édifices anciens de cette localité.

Il signale les édifices suivants :

1° Zaouyet el-Ansâri. Reconstruction moderne sans intérêt.

2° Mosquée el-Metoualli. — La restauration du minbar de cette mosquée a été déjà décidée par le Comité (voir rapport n° 72).

3° Zaouyet Sâdek el-Maghrabi. — Édifice abandonné datant de l'an 1173 de l'Hégire.

4° Mosquée Abou Bakr el-Tourîni. Sans intérêt.

Signé : J. Barois, A. Bahgat, M. Herz.

345e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 138.)

Le Caire, le 29 mai 1905.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Zaouyet Ferouz (فيروز), à Darb el-Saâda (n° 192 du plan Grand bey);
3° Mosquée Kaïtbâï (قايتباي), à el-Korein (Charkieh);
4° Deir el-Abiad et Deir el-Ahmar, couvents coptes à Sohag;
5° Musée arabe;
6° Ancien cimetière, à el-Abbassyeh;
7° Petits frais.

1° ADJUDICATIONS.

La Section technique examine à nouveau la question de l'adjudication des travaux de la mosquée du sultan Hassan (voir rapport n° 343).

Les travaux dont il s'agit se rapportent à la salle du tombeau où des ouvrages de menuiserie et de bronzes sont en cours d'exécution par M. Silvagni. L'achèvement de ces œuvres délicates prendra encore cinq mois environ et il importe d'éviter tout ce qui pourrait nuire à la bonne marche du travail. D'ailleurs il a été de règle jusqu'à présent de ne pas admettre dans une même partie d'un monument deux entreprises différentes dirigées par des entrepreneurs distincts, et dans ces circonstances la Section technique estime qu'il serait prudent de réserver l'adjudication à M. C. V. Silvagni qui accepte le rabais de 16 o/o consenti par Abou Zeid Hassan.

En compensation, l'entreprise de la mosquée Kâdi Yehia serait accordée à Abou Zeid Hassan avec 16 1/2 o/o de rabais (voir procès-verbal n° 137) à la condition qu'il engage à ses frais un chef-maçon agréé par le Service du Comité.

2° ZAOUYET FEROUZ.

L'Architecte en chef présente les dessins de la zaouyet Ferouz, visée au rapport n° 342.

Ces dessins seront envoyés à l'Administration générale des Wakfs accompagnés de toutes les indications utiles pour le dégagement de l'édifice des constructions voisines qui l'encombrent.

3° MOSQUÉE KAÏTBÂÏ, À KOREIN.

La mosquée de Kaïtbâï sise au village de Korein avait été signalée par la Délégation des wakfs de Charkieh comme pouvant intéresser le Comité.

Le rapport de l'agent qui s'est rendu dernièrement sur les lieux, fait observer que la mosquée est une reconstruction moderne. On y remarque aux pieds droits de la porte principale une inscription coranique et au-dessus de deux fenêtres deux disques à trois champs, portant l'inscription suivante :

ابو النصر قايتباى

عز لمولانا السلطان الاشرف

عز نصره

«Louange à notre Seigneur le Sultan, le roi très noble, le victorieux Kaïtbâï, que sa gloire soit exaltée.»

La Section technique est d'avis que cet édifice ne présente pas un intérêt suffisant pour être recommandé à l'intervention du Comité. La bâtisse est encore très solide et il n'y a pas lieu d'en distraire les deux disques à inscriptions pour être conservés au Musée arabe. La photographie de la mosquée sera publiée dans le bulletin du Comité.

4° DEIR EL-ABIAD ET DEIR EL-AHMAR.

En conformité des dispositions du paragraphe 2 du 342e rapport, l'Architecte en chef soumet un devis de L. E. 1000 pour les travaux de

dégagement et de consolidation à exécuter au couvent Deir el-Abiad à Sohag.

La quote-part du Patriarcat copte dans cette dépense étant pour cette année de L. E. 333 (voir procès-verbal n° 133), le Ministère des Travaux publics n'aura à pourvoir qu'à l'allocation d'un crédit de L. E. 667.

L'Architecte en chef propose en même temps d'arrêter un programme en ce qui concerne la direction des travaux. Il est d'avis d'appointer un chef-maçon permanent sur le chantier. Un des architectes du Service se rendra sur place deux fois par mois pour y rester quelques jours. L'Architecte en chef se réserve d'ailleurs de se transporter lui-même sur les lieux, lorsque sa présence sera jugée nécessaire.

Les travaux ne devant être commencés qu'en automne, il serait opportun d'engager le chef-maçon dès maintenant afin qu'il ait le temps de se familiariser avec la façon de procéder pour la consolidation des monuments. El-Moallem Mohamed Hammâm personnellement connu par l'Architecte en chef et actuellement en service à l'inspection générale des bâtiments du Nord au Ministère des Travaux publics, est proposé pour ce poste avec appointements de L. E. 6 par mois.

La Section technique approuve.

5° MUSÉE ARABE.

A. Par sa lettre n° 22 du 9 mai, le Contrôle de la comptabilité centrale informe le Comité que les sommes provenant des entrées au Musée arabe seront désormais fusionnées avec les recettes générales du Trésor et en conséquence elles ne devront pas figurer au budget du dit Musée.

A ce sujet la Section technique observe que les ressources du Musée arabe se composent : de l'allocation fixe accordée par le Gouvernement et du produit des entrées auquel viendra s'ajouter également le produit de la salle des ventes dont l'installation a été prévue. Or le produit des entrées a toujours jusqu'à présent fait partie de son budget et la suppression de cette ressource serait de nature à mettre de nouveau en péril l'équilibre financier du Musée qui vient seulement d'être assuré grâce à la sollicitude du Gouvernement.

Le Musée égyptien dispose également du produit de ses entrées et il est difficile d'admettre que dans cette circonstance, un traitement moins libéral soit imposé au Musée arabe.

Il y a donc lieu d'exposer la question dans ce sens au Ministère des Finances et au besoin, au Conseiller financier lui-même.

B. Le Conservateur du Musée soumet un devis de L. E. 140 pour l'installation d'une salle de vente et propose d'en confier l'exécution au menuisier Mohamed Seyour qui a travaillé plus d'un an aux autres installations du Musée; cet artisan accepterait le rabais de 10 o/o consenti par Ahmed el-Chimi en 1903 pour une entreprise analogue.

La Section technique est d'avis d'approuver.

C. Il est pris connaissance des offres de MM. Parvis et de Al. Neuman pour la fabrication de deux armoires-bibliothèques, deux tables et douze chaises destinées à la salle de la bibliothèque du Musée.

Le premier offre de fournir ces meubles au prix de L. E. 328,500 mill., le second L. E. 270.

La Section technique est d'avis d'accepter l'offre de M. Al. Neuman, qui est la plus basse.

D. M. Herz bey fait remarquer que tous les lustres anciens exposés au Musée sont dépourvus de leurs godets et ampoules en verre ce qui nuit à l'ensemble de leurs lignes artistiques et l'aspect ainsi incomplet de ces lustres empêche dans bien des cas les visiteurs de se rendre compte de leur véritable destination. Il faudrait 360 godets et 2000 ampoules environ.

La Section technique approuve les échantillons présentés et charge M. Herz bey de faire le nécessaire.

E. Les objets antiques suivants ont été jugés assez intéressants pour être acquis au profit du Musée :

1° Une reliure complète en cuir gaufré avec dessins ajourés L. E. 4,200 mill.;

2° Quelques feuilles d'un manuscrit (*Coran*) avec enluminures, fait par ordre du sultan al-Moayyed L. E. 1,200 mill.;

3° Quelques feuilles avec cartouches enluminées L. E. 0,600 mill.;

4° Douze plaques de faïence dont cinq de bordure, et un flacon en verre bleu, pour L. E. 7.

F. Par sa lettre n° 23 du 9 mai courant le Ministère des Finances

demande un nouvel état des prévisions budgétaires du Musée conforme aux nouvelles dispositions financières qui ont été prises.

Ce nouveau budget est arrêté comme suit :

NOMBRE.	DÉSIGNATION.	RECETTES.	DÉPENSES PARTIELLES	DÉPENSES TOTALES.
		L.E.	L.E.	L.E.
	RECETTES.			
	1° Subvention arrêtée par le Conseil des Ministres dans sa séance du 28 mars 1905	2053		
	2° Recettes des entrées du Musée	125		
	DÉPENSES :			
	I. Personnel :			
1	Conservateur à L. E. 20		240	
1	Conservateur-adjoint à L. E. 25		300	
1	Écrivain à L. E. 6		72	
1	Écrivain à L. E. 5		60	672
	II. Agents hors cadre :			
11	Farrâches à L. E. 2		264	
4	Gaffirs à L. E. 2		96	
1	Boâb à L. E. 2		24	
3	Agents de police		75	459
	III. Dépenses diverses :			
	Ameublement et installation		20	
	Achat d'antiquités		80	
	Menus frais		50	150
	IV. Déficit de 1904			118
	V. Réserve :			
	A reporter au fonds de réserve			779
	TOTAUX..... L.E.	2178	—	2178

Sur la proposition du Conservateur du Musée, la Section technique accepte de porter à L. E. 5 les appointements de Mohamed effendi Khalil, écrivain et L. E. 2,250 mill. ceux du farrâche Mohamed Kassem.

6° ANCIEN CIMETIÈRE À EL-ABBASSYEH.

Bayoumi Ramadan, gardien de la porte Bâb el-Nasr, avait signalé au Service du Comité la découverte d'un cimetière dans une sablière dont l'exploitation est concédée au sieur Mohamed el-Minchâwi.

M. Ali bey Bahgat a constaté qu'en effet il s'agit d'un cimetière d'une superficie de 100 mètres × 50 mètres environ recouvert par une faible couche de sable. Quelques spécimens de stèles funéraires à inscriptions en caractères naskhi mamlouk ont été déposées au Musée. M. Ali bey se réserve de continuer ses investigations pour établir l'origine du cimetière.

Le Ministère des Travaux publics sera prié d'exclure l'emplacement du cimetière de la zone accordée en exploitation au concessionnaire de la sablière.

La Section technique vote un crédit de L. E. 10 pour la continuation des recherches entreprises, et elle est d'avis d'accorder une gratification de L. E. 1 au gardien Bayoumi Ramadan en récompense du zèle dont il a fait preuve pour la découverte en question, dans un endroit situé en dehors du périmètre de sa surveillance.

7° MENUS FRAIS.

La Section technique, après examen, approuve les détails des menus frais du Service du Comité du 4 mars 1904 à ce jour.

Signé : J. Barois, A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz, J. Zarb.

PROCÈS-VERBAL N° 139.

(Voir les rapports n°s 346 et 347 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 7 novembre 1905 à 3 h. 1/2 de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim pacha Naguib;
MM. Ali bey Bahgat,
J. Barois,
A. Boinet bey,
M. Herz bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz,
J. Zarb bey.

M. P. Casanova se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

II

Les rapports n°s 346 et 347 de la Section technique sont approuvés avec l'observation suivante :

Rapport n° 346, § 2. Personnel. — Le Comité fait choix de la candidature de M. Patricolo qui sera nommé architecte-inspecteur aux appointements de L. E. 23 par mois (voir rapport n° 347).

Rapport n° 346, § 4, B. Mosquée el-Nâsser. — Il sera dressé un devis de

la toiture simple et un autre pour la reconstruction de la coupole. Le Comité décidera ensuite sur ce qu'il convient de faire.

III

S. E. Fakhry pacha propose qu'à l'avenir, les demandes de congé du personnel soient soumises à la décision du Comité.

Le Comité approuve.

M. Boinet bey observe que la Section technique étant désignée pour s'occuper du règlement des affaires intérieures du service, c'est elle qui devra examiner en premier lieu les demandes de congé afin de les soumettre avec son avis au Comité, ainsi que d'ailleurs il est procédé pour les nominations et promotions du personnel.

IV

M. G. Maspero expose que M. le Sous-Secrétaire d'État pour les Villes et Bâtiments avec lequel il s'est entretenu au sujet du passage de la voie ferrée des carrières sur l'ancien mur de la ville près Bourg el-Zefer, l'a autorisé à informer le Comité que le Ministère des Travaux publics est disposé à prendre à sa charge la dépense de construction de la passerelle demandée (voir procès-verbal n° 138) sous réserve toutefois d'être averti six mois à l'avance, de l'époque à laquelle cette construction devra être entreprise; en attendant les rails seront posés sur les remblais qui recouvrent le mur et qui sont assez élevés pour le protéger contre toute dégradation.

Le Comité remercie M. Maspero de sa communication et prend acte de la proposition du Ministère des Travaux publics, qui constituent une garantie pour l'avenir et assure présentement la conservation de l'ancienne muraille de la ville. La construction de la passerelle ne sera demandée que lorsque le déblaiement du mur de la ville aura été décidé.

V

Ouvrages offerts au Comité :

Société nationale des Antiquaires de France : *Bulletin et Mémoires*, 7e série, t. IV; *Mémoires*, 1903; *Bulletin*, 2e trimestre, 1905.

Société archéologique du Département de Constantine : *7e volume de la quatrième série*, année 1904.

Académie de Mâcon : *Annales*, 3e série, t. VIII. — *Notice sur M. Édouard Piette. — Sur une gravure du Mas-Azil*, par M. Ed. Piette.

Société Khédiviale de Géographie : *Bulletin*, 6e série, n° 7.

Archaeological Survey of India : *Report on archaeological work in Burma for the year 1904-1905. — Annual progress report of the Superintendent of the Archaeological Survey, Punjab and United provinces circle, for the year ending 31st March 1905. — Annual progress report of the archaeological Survey of Madras and Coorg, for the year 1904-1905. — Archaeological Survey Bengal circle for the year ending with April 1904.*

Association artistico-arqueologica Barcelonesa, *anno IX, volumen IV, nos 44 et 45.*

K. K. Zentral-Kommission für Erforschung und Erhaltimg der Kunst-und historischen Denkmale : *Rapports janvier-juin 1905.*

Institut français d'archéologie orientale du Caire : *Bulletin*, t. III, 2e fascicule et t. IV, 1er fascicule. — *Mémoires*, t. X.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Y. Artin.

346E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 139.)

Le Caire, le 28 octobre 1905.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Personnel;
3° Musée arabe;
4° Visites des monuments :
a) Tombeau du sultan Kalaoun (قلاوون), à el-Nahassyn (n° 43 du plan Grand bey);
b) Mosquée du sultan el-Nâsser (الناصر), à el-Nahassyn (n° 43 à 44 du plan);
c) Mak'ad de l'émir Ma'mâï (مأماى), à châra Beit el-Kâdi (entre les n°s 28 et 43 du plan).

1° ADJUDICATIONS.

Après examen des résultats de la seconde adjudication des travaux du bain Bechtâk et de l'aqueduc de Foum el-Khalîg (voir rapport n° 343), la Section technique est d'avis d'adjuger ces deux entreprises aux plus bas offrants, comme suit :

A Khalîl Ibrahîm el-Denchâoui, celle de l'aqueduc de Foum el-Khalîg, avec 11 o/o de rabais sur les prix du devis estimatif;

A Mohamed Sinâm el-Chafei celle du bain Bechtâk avec 2 o/o de rabais, M. Vigano Victorio ne voulant pas accepter ce seul travail avec le rabais de 10 1/2 o/o qu'il a offert pour les deux entreprises.

2° PERSONNEL.

L'Architecte en chef rend compte de la mission qui lui a été confiée par le Comité dans sa 136e séance, de voir lui-même en Europe les candidats au poste vacant d'architecte au Service du Comité et de s'enquérir sur leurs capacités respectives.

M. Herz bey est entré en relations avec neuf architectes, dont un à Milan (Italie) et huit à Paris.

L'attention de la Section technique s'est arrêtée sur trois postulants, MM. Achille Patricolo (Milan), Gaston Bernier et Hochereau (Paris) qui semblent être les plus aptes à remplir les conditions requises.

L'Architecte en chef soumettra au Comité les renseignements nécessaires pour statuer sur le choix définitif du candidat.

3° MUSÉE ARABE.

La Section technique propose de retenir L. E. 0,400 mill. sur le traitement de Abdallah effendi Sâyegh ci-devant Ohdah du Musée arabe, pour la perte d'un catalogue déposé à la Bibliothèque et intitulé : *Report on a collection of photographs from tapistries at the royal palace of Madrid* (1875), by Juan F. Riano.

4° VISITES DES MONUMENTS.

En vue d'établir le programme des travaux à inscrire dans le budget de l'année 1906, la Section technique a visité sous la conduite de l'Architecte en chef les édifices suivants :

A. TOMBEAU KALAOUN.

Les ouvrages en cours dans ce monument sont assez avancés. Le programme des travaux de l'année prochaine sera élaboré d'après les données suivantes :

1° Abaissement du dallage en marbre au niveau primitif récemment découvert.

2° Des quatre plafonds des angles de la salle du tombeau, trois sont relativement modernes et grossièrement établis, un seul des anciens plafonds subsiste mais en très mauvais état; ce dernier devra être convenablement

réparé et débarrassé des couleurs modernes qui le recouvrent afin de mettre à jour la peinture ancienne; les trois autres plafonds devront être l'objet d'une réfection complète sur le modèle de l'ancien, mais sans répétition de peinture aucune, en laissant à la menuiserie la couleur naturelle du bois.

3° La frise en bois qui actuellement porte une inscription grossièrement tracée, est une mauvaise copie de la frise primitive en stuc dont une partie est encore conservée au coin nord-est de la salle. Le texte coranique avec caractères de l'époque sera rétabli, et l'on tâchera de faire reparaître les couleurs qui revêtaient la frise, pour les reconstituer.

4° Dans le même esprit qui a présidé l'an passé à la restauration des ornements des piliers, on appliquera les mosaïques sur les faces nord et sud du dernier pilier en y relatant par une courte inscription qu'il s'agit d'un travail neuf.

5° Aux côtés de ce pilier comme d'ailleurs aux autres piliers, étaient adossées des colonnes qui devront être rétablies sur le modèle de celles qui existent sans aucune ornementation, c'est là en outre, un travail qui intéresse la solidité même des piliers.

6° Les vitraux récemment découverts seront réparés; au cas où cette réfection serait impossible, ils seront remplacés par des neufs.

7° Les vantaux de la porte principale devront être réparés.

La Section technique attire en même temps l'attention du Comité sur la nécessité déjà reconnue de la démolition de la petite maison adossée à la façade nord de la mosquée (voir le rapport n° 335, § 9, *B*).

B. MOSQUÉE EL-NÂSSER.

Les travaux ordonnés dans cette mosquée sur le budget de l'année courante sont achevés. Ils avaient pour objet le liouân principal.

La toiture qui couvrait la salle du tombeau en remplacement de la coupole disparue (voir cette coupole à la planche V du 18e fascicule, année 1901) s'est effondrée, et l'Architecte en chef propose, soit de reconstruire le dôme, soit simplement de refaire la toiture.

La Section technique se prononce pour la réfection de la toiture.

Une visite attentive à l'intérieur du monument permet de voir les beaux ornements en plâtre de la partie subsistante du liouân ouest. Ce liouân, comme d'ailleurs d'autres annexes de la mosquée, étant occupé par des

chaudronniers, il y aurait un grand intérêt d'en déloger ces artisans et de dégager ainsi tout le liouân en y établissant une séparation, comme cela a été fait pour le liouân est.

L'enlèvement des décombres amoncelés dans le sahn du milieu, paraît bien nécessaire et la Section technique est d'avis de faire procéder à ce déblaiement.

C. MAKʿAD DE L'ÉMIR MAʾMÂÏ.

Après examen sur place du projet élaboré par le Service du Comité pour le dégagement des soubassements des restes de ce palais (voir rapport n° 335, § 11, *A*), la Section technique ayant trouvé ce projet conforme au but proposé, recommande sa mise en exécution.

Signé : A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz, J. Zarb.

347E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 139.)

Le Caire, le 4 novembre 1905.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
M. Herz bey.

M. J. Zarb bey se fait excuser.

SOMMAIRE :

1° Personnel;
2° Mosquée el-Mo'eini (المعينى), à Damiette;
3° Travaux supplémentaires;
4° Budgets du Comité et du Musée arabe pour 1906.

1° PERSONNEL.

La Section technique appuie la proposition de l'Architecte en chef pour les augmentations suivantes à accorder aux employés du Service du Comité :

A. Agents payés sur le budget ordinaire :

Farahat effendi Omar, ingénieur, de L.E. 10 à L.E. 12;

Youssef effendi Ahmed, ingénieur-calligraphe, de L.E. 8 à L.E. 10.

Avis devra aussi être transmis à l'Administration générale des Wakfs pour l'inscription sur le budget de l'exercice prochain de l'augmentation de L.E. 3 accordée au commencement de cette année à M. Kyritzi, et qui est provisoirement prélevée sur le crédit de L.E. 1000 du Gouvernement (voir procès-verbal n° 134).

B. Agents payés sur les L.E. 1000 annuelles du Gouvernement :

M. F. Steyrer, architecte-inspecteur, de L.E. 20 à L.E. 23 (le même traitement sera accordé au nouvel architecte qui sera nommé);

Ahmed effendi Fahim, ingénieur, de L.E. 9 à L.E. 10.

C. Agents payés sur le crédit de L.E. 4000 alloué par le Gouvernement pour travaux :

M. E. Klippel, architecte, de L.E. 16 à L.E. 18;

Hussein effendi Ahmed, de L.E. 4,750 mill. à L.E. 5,500 mill.

2° MOSQUÉE EL-MOʿEINI.

Conformément au 14ᵉ paragraphe du 298ᵉ rapport, un ingénieur du Service du Comité s'est rendu au mois de juillet dernier à Damiette pour examiner les réparations que l'Administration générale des Wakfs faisait exécuter à la mosquée el-Moʿeini.

Suivant le rapport de cet ingénieur, le nettoiement de la façade de la mosquée a mis à jour plusieurs ouvrages anciens pleins d'intérêt; tels que pierres sculptées, petites fenêtres avec colonnettes en pierre, des claveaux à crossettes servant de linteaux aux grandes fenêtres, etc. Pour la mise en état de ces ouvrages un devis de L.E. 180 a été préparé.

La Section technique approuve les dispositions prises par l'ingénieur et propose de demander à l'Administration générale des Wakfs l'ouverture d'un crédit de L.E. 180 pour l'exécution du devis précité.

3° TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES.

La Section technique recommande l'exécution des travaux suivants en supplément de ceux ordonnés sur le budget de l'année courante :

a) Mosquée el-Mahmoudieh : cour d'ablutions, L.E. 40.
b) Mosquée Mohamed el-Nâsser, L.E. 40.
c) Maison Zeinab Khatoun, L.E. 40.
d) Mosquée Gânem el-Bahlaouân, L.E. 40.

4° BUDGETS DU COMITÉ ET DU MUSÉE.

A. Après avoir entendu les propositions de l'Architecte en chef, la Section

technique propose d'arrêter les prévisions budgétaires pour 1906, comme suit :

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION.	COMITÉ.	WAKFS.	TOTAUX
		L. E.	L. E.	L. E.
	A. — Travaux à continuer :			
1	Mosquée el-Ghouri : couverture du sahn	100	150	250
2	Tombeau du sultan Kalaoun : marbres, plafonds, dallages, vitraux, vantaux de la porte principale	1000	700	1700
3	Tombeau du sultan Kaïtbâï : dallage	200	250	450
4	Mosquée Aksonkor.....	100	300	400
5	Mosquée Kâdi Yehia, à el-Habbânieh : minbar et koursi.	100	250	350
6	Mosquée el-Kourdi : dallage.....	50	200	250
	B. — Travaux à commencer :			
7	Mosquée Barkouk, en ville : façade, dallage et vitraux..	100	150	250
8	Mosquée el-Hâkem : les deux minarets..... Mosquée el-Hâkem : autres travaux.....	200	450	650
9	Mosquée du sultan Cha'bân.....	200	500	700
10	Mosquée Mohamed Kâtem el-Serr : minbar.....	100	200	300
	C. Petits travaux.....	200	100	300
	D. Expropriations.....	500	—	500
	E. Impressions	150	—	150
	F. Personnel et dépenses diverses	1000	750	1750
	Totaux..... L. E.	4000	4000	8000

DÉVELOPPEMENT DES CHAPITRES A ET B CONCERNANT LES TRAVAUX.

1. Mosquée el-Ghouri : Il s'agit d'établir au sahn une couverture simple pour protéger son dallage contre les intempéries (voir rapport n° 341).

2. Tombeau du sultan Kalaoun : Voir le rapport n° 346.

3. Tombeau du sultan Kaïtbâï : Réparations aux dallages anciens du monument (voir rapports n°s 304 et 337).

4. Mosquée Aksonkor : Continuation des travaux entrepris, notamment : réparation de la façade mise à découvert à la suite de la démolition de la masure qui lui était adossée; mise en état de la maçonnerie et des soubassements des murs à l'intérieur; abaissement, à son niveau primitif, du dallage actuel.

5. Mosquée Kâdi Yehia : Rien de particulier à observer.

6. Mosquée el-Kourdi : Consolidation de la maçonnerie à l'intérieur; crépissages; réparation du dallage du sahn.

7. Mosquée Barkouk : Remise en état, projetée depuis longtemps, des soubassements de la façade aujourd'hui complètement dégagée, grâce à la démolition de la dernière échoppe qui lui était adossée; on procédera à des recherches en vue de se rendre compte si le perron simple actuel n'était pas à l'origine muni de deux rampes; réparation du dallage du sahn; restitution des vitraux détachés (voir rapport n° 332).

8. Mosquée el-Hâkem : Les travaux projetés concernent le dégagement de la partie des minarets qui date de l'époque fatimite (voir rapport n° 301) et l'aménagement du liouân est pour l'exposition de grosses pièces anciennes d'architecture, conformément à la décision du 293e rapport; à cette occasion les piliers de la mosquée feront l'objet de travaux destinés à protéger les inscriptions anciennes dont ils sont revêtus.

9. Mosquée du sultan Cha'bân (Khaouaud Baraka ou Om el-Sultan) : Nettoiement partiel des façades; démolitions et ouvrages en maçonnerie à l'intérieur. (Voir procès-verbal n° 16.)

10. Mosquée Kâtem el-Serr : Réparation du minbar qui devra meubler la salle de prière de Koubbeh el-Fadaouieh. (Voir rapport n° 311.)

B. En réponse à la communication qui lui a été faite des alinéas *A* et *B* du 5e paragraphe du 345e rapport, le Ministère des Finances fait remarquer au Comité, par sa lettre n° 1792 du 24 octobre 1905, que les recettes du Musée arabe ont été arrêtées, suivant la décision du Conseil des Ministres du 28 mars dernier, à la somme fixe de L.E. 2053 par an. Cette somme représentant le rendement des terres qui étaient précédemment affectées au Musée était grevée du paiement d'un impôt de L.E. 500 dont le Musée a été

libéré par le nouvel arrangement, ce qui constitue en réalité une majoration de ses ressources dans une proportion de 25 o/o.

En outre le Musée a obtenu supplémentairement une somme de L.E. 3100 pour couvrir l'insuffisance de ses recettes jusqu'à fin 1904 et une autre somme de L.E. 1365 pour lui constituer un fonds de réserve.

Le Ministère regrette dans ces conditions de ne pouvoir adhérer à la proposition du Comité de majorer les ressources du Musée d'une somme de L.E. 125 représentant le produit de ses entrées, ce produit devant être rattaché aux recettes générales de l'État.

Le budget des recettes du Musée devra être arrêté par conséquent à la somme de L.E. 2053; celui des dépenses sera porté à un total égal par la suppression de la prévision de L.E. 118 pour déficit de l'exercice 1904 et la réduction du chiffre prévu pour le report à la réserve à L.E. 772. Le déficit sus-mentionné devra être, le cas échéant, couvert par la réserve.

La Section technique observe qu'en tous les pays les droits d'entrée sont établis et perçus dans l'intérêt exclusif des musées, leur but est de faciliter l'enrichissement des collections, sinon leur perception ne se justifierait pas. Il est ainsi évident que les recettes d'entrée du Musée arabe ne sauraient être considérées comme d'ordre fiscal, impliquant leur attribution aux ressources générales de l'État et leur versement au Ministère des Finances.

D'ailleurs, en admettant même le point de vue du Ministère des Finances, ce n'est pas à la caisse de l'État que ces recettes devraient être versées, mais bien à la caisse des Wakfs qui sont en réalité propriétaires de la majeure partie des collections du Musée arabe. En effet, l'Administration des Wakfs avait précédemment réclamé ces recettes, mais les représentations du Comité lui ont paru justes et elle les a abandonnées au Musée; il y a lieu d'espérer que le Ministère des Finances, mieux informé, ne se montrera pas moins libéral que l'Administration des Wakfs.

La Section technique estime donc qu'il convient de répondre au Ministère des Finances dans le sens des observations précédentes, et de l'informer en même temps que les recettes d'entrée au Musée arabe seront exclusivement affectées annuellement à l'acquisition d'antiquités.

En conséquence, le projet de budget du Musée arabe pour 1906 serait établi comme suit :

NOMBRE.	DÉSIGNATION.	RECETTES.	DÉPENSES. PARTIELLES	DÉPENSES. TOTALES.
		L.E.	L.E.	L.E.
	Recettes :			
	1° Subvention arrêtée par le Conseil des Ministres dans sa séance du 28 mars 1905	2053		
	2° Recettes des entrées du Musée	125		
	Dépenses :			
	I. Personnel :			
1	Conservateur à L.E. 20		240	
1	Conservateur-adjoint à L.E. 25		300	
1	Écrivain à L.E. 8 (augm. de L.E. 2)		96	
1	Écrivain à L.E. 5		60	696
	II. Agents hors cadre :			
1	Chef farrâche à L.E. 3		36	
10	Farrâches à L.E. 2		240	
4	Gaffirs à L.E. 2		96	
1	Boâb à L.E. 2		24	396
3	Agents de police à L.E. 25			75
	III. Dépenses diverses :			
	Ameublement et installation		30	
	Achat d'antiquités pour le montant des recettes du Musée		125	
	Acquisition du minbar et du koursi de la mosquée el-Ghamri		216	
	Menus frais		50	421
	IV. Réserve :			
	A reporter au fonds de réserve			590
	Totaux..... L.E.	2178		2178

Observations. — La Section technique appuie la proposition de l'Architecte en chef pour l'augmentation de L. E. 2 à accorder à l'écrivain Abdel Azim effendi, diplômé de l'école des Arts et Métiers du Caire, en service depuis 1903.

Il est proposé d'inscrire une augmentation de L. E. 12 au chapitre « Personnel hors cadre » pour amélioration des salaires des farrâches.

En ce qui concerne la somme de L. E. 216, elle servira à la reconstruction du minaret de la mosquée el-Ghamri et à la confection de meubles simples, conformément à ce qui a été décidé à cet effet, en échange du minbar et du koursi anciens de cette mosquée, dont le Comité disposera (voir rapport n° 334).

Signé : A. Bahgat, A. Boinet, P. Casanova, M. Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 140.

(Voir le rapport n° 348 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 12 décembre 1905 à 3 h. 1/2 de l'après-midi.

Présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha;
MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
M. Herz bey,
O. de Mohl,
J Zarb bey.

En ouvrant la séance, le Président annonce la triste nouvelle du décès de M. Nakhla bey Youssef el-Barâti, survenu le 22 septembre dernier, et propose de transmettre à la famille du regretté collègue défunt les condoléances du Comité.

Le Comité rend hommage à la mémoire de M. Nakhla bey dont la collaboration active et dévouée a été si précieuse dans l'œuvre de la conservation des anciens monuments coptes et il s'associe unanimement à la proposition du Président.

S. E. Fakhry pacha propose de pourvoir à la vacance, ainsi survenue parmi les membres du Comité et à cet effet, il recommande la désignation de M. M. H. Simaïka bey.

Cette candidature étant agréée par le Comité, le Président est prié de soumettre la nomination proposée, à la sanction de S. A. le Khédive.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

II

Le rapport n° 348 de la Section technique est approuvé sans observations.

III

Par sa lettre n° 140 du 4 décembre courant, le Ministère de l'Instruction publique prie l'Administration générale des Wakfs de remettre à sa disposition jusqu'à fin mars prochain, la cour intérieure de la mosquée délaissée d'el-Hâkem, pour l'enseignement des jeux sportifs aux élèves de l'école el-Gamâlieh qui est dépourvue de cour de récréation.

Le Comité n'a pas d'objection à cette demande et il charge l'Architecte en chef de s'entendre avec les fonctionnaires de l'Instruction publique au sujet des mesures à prendre pour assurer la conservation des restes antiques de la mosquée.

IV

Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 7099 *ab* du 26 novembre écoulé, confirme les déclarations faites selon ses instructions, par M. Maspero, relativement aux conditions proposées pour la construction d'une passerelle au point de croisement du chemin de fer des carrières avec le mur de la ville près du Bourg el-Zefer.

Le Comité décide de remercier le Ministère des Travaux publics de sa communication.

V

Par suite de la démission de M. Emin Rouchdy, traducteur aux bureaux du Comité, la Section technique a procédé à l'examen de cinq candidats qui se sont présentés pour ce poste. Les meilleures notes ayant été obtenues par le candidat Mahmoud Akouch, sa nomination est proposée aux appointements de L. E. 12 par mois.

Le Comité approuve.

VI

L'Architecte en chef informe le Comité que M. Peers a décliné son offre pour la traduction en anglais du Catalogue du Musée.

Artin pacha est d'avis qu'un bon traducteur pour ce travail spécial pourrait être trouvé parmi les fonctionnaires du Ministère de l'Instruction publique.

Le Conservateur du Musée est chargé d'aller s'entretenir à ce sujet avec M. Dunlop, Secrétaire général du Ministère et pour éviter toute perte de temps le Comité autorise la Section technique à prendre la décision nécessaire sans attendre la prochaine séance, pour lui en référer.

VII

Relativement à l'emploi préconisé par la Section technique, de belles lampes en verre de modèles antiques, dans les mosquées (339e rapport, § 10), l'Administration générale des Wakfs avait prié le Comité, par lettre en date de 29 juin dernier, de lui envoyer un échantillon des lampes auxquelles il était fait allusion.

En conformité de ce désir, Herz bey présente aujourd'hui deux lampes en verre émaillé qu'il a fait exécuter par une fabrique d'Europe.

Le Comité apprécie le beau travail de ces échantillons mais il estime que les dimensions de ces lampes sont trop grandes pour l'usage auquel elles sont destinées. Herz bey devra envoyer à la fabrique des modèles d'autres formes et plus petits dont les échantillons pourront être recommandés aux Wakfs.

VIII

Dons au Musée arabe :

M. O. de Mohl fait présent au Musée d'une coudée de nilomètre en cuivre dont les divisions sont inscrites en langue française. Cette coudée provenant probablement du temps de l'expédition française en Égypte est depuis plus de trente ans en la possession de la famille du donateur. Elle avait été laissée à M. O. de Mohl par son oncle le savant orientaliste Jules Mohl.

S. E. Artin pacha offre une lampe en cuivre à deux becs, qui porte des traces de damasquinage.

M. Kytikas fait don d'un écritoire en cuivre dont l'ancien damasquinage est encore apparent.

M. Youssef Ahmed, ingénieur calligraphe aux bureaux du Comité, offre un châhed datant de 182 de l'Hégire, antérieur de trois ans aux plus anciennes

pièces de ce genre possédées par le Musée, et un autre fragment de châhed sans date mais d'un grand intérêt épigraphique.

Le Comité remercie chaleureusement les généreux donateurs.

En ce qui concerne la coudée offerte par M. de Mohl, il est décidé sur la proposition du Président d'en faire une reproduction avec transcription en arabe des inscriptions françaises.

IX

Ouvrages offerts au Comité :

Archaeological Survey of Western India : *Mohamadan Architecture of Ahmadabad,* part II.

Government of Bombay-General Department Archaeology : *Progress report of the archaeological Survey of Western India, for the year ending 30th June 1905.*

La séance est levée à 4 h. 45.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : Ottmar von Mohl, H. Fakhry.

348e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 140.)

Le Caire, le 7 décembre 1905.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications:
2° Mosquée du sultan Barkouk (برقوق), à el-Nahassyn:
3° Mosquée du sultan Cha'bân [(شعبان) (Khaouand Baraka)], à Darb el-Ahmar (n° 125 du plan);
4° Mosquée Cheikhou (شيخو) Nord, à el-Saliba (n° 147 du plan):
5° Mosquée de Kâdi Abdel-Ghâni el-Fakhry ou el-Banât (قاضى عبد الغنى الفخرى), à châra Gam'a el-Banât (n° 184 du plan):
6° Porte de ville Bâb el-Nasr;
7° Collines entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
8° Expropriations;
9° Musée arabe;
10° Personnel.

1° ADJUDICATIONS.

a) L'ancien plafond de l'angle N. E. de la salle du tombeau Kalaoun est dans un état de dégradation tel, qu'il est impossible de rechercher les anciennes couleurs de la peinture qui le recouvrait primitivement.

L'Architecte en chef a fait dresser un devis de L. E. 30 pour la réparation de ce plafond, qui sera facilitée par l'existence des échafaudages servant aux travaux en cours.

La Section technique approuve ces dispositions et, après dépouillement des soumissions pour ce travail, en adjuge l'entreprise à Goum'a Touni avec 10 o/o de rabais sur le devis.

b) Conformément aux dispositions du paragraphe V du 131e procès-verbal, un devis de L. E. 15 a été préparé par les bureaux du Comité pour les travaux légers de réparation à exécuter dans la sâkiet el-Halazoun à la Citadelle en vue surtout d'en rendre l'accès plus sûr et commode aux visiteurs.

La seule offre qui accompagne le devis, celle d'Ibrahim Ahmed el-Chimi avec 5 o/o de majoration, est acceptée.

2° MOSQUÉE DU SULTAN BARKOUK.

L'Administration générale des Wakfs transmet un projet élaboré par son bureau technique pour la restitution de la cour d'ablutions de la mosquée Barkouk et elle demande au Comité de charger un de ses ingénieurs de dresser le devis nécessaire, d'accord avec le chef du bureau des études des Wakfs pour ce qui concerne l'application des prescriptions sanitaires en vigueur. Ces projet et devis, étant approuvés par l'Administration sanitaire seront mis en exécution par l'Administration des Wakfs. Le Comité est prié également de dresser un second devis pour les travaux intéressant les parties anciennes du monument autour de la cour d'ablutions, où il existe, en effet, à l'ouest de la mosquée et au nord de la sâkieh et de la meidah, une cour remplie de décombres jusqu'à une hauteur de 7 mètres environ. Une partie de cette cour sera affectée aux installations sanitaires et le reste de l'emplacement à des constructions de rapport.

Les deux devis en question seraient remis à l'Administration générale des Wakfs qui en assurerait l'exécution par un seul et même entrepreneur, pour plus de facilité.

La Section technique est d'avis que la restitution de la cour d'ablutions de la mosquée incombe à l'Administration des Wakfs, mais que les travaux affectant les parties anciennes de l'édifice doivent être exclusivement réservés au Comité. D'ailleurs à la suite de la démolition de la dernière des échoppes adossées au monument, l'Architecte en chef s'est déjà occupé de préparer le devis nécessaire.

Quant à l'emplacement à laisser libre à l'ouest de la mosquée, la Section

technique propose de le circonscrire par une grille sur bahuts au lieu du mur plein projeté; en outre, il est à recommander que les nouvelles constructions à élever soient distantes de 2 mètres au moins de la sâkieh.

Ces modifications seront insérées dans le plan à retourner à l'Administration des Wakfs.

3° MOSQUÉE DU SULTAN CHA'BÂN.

Une communication similaire, relative à la mosquée du sultan Cha'bân, a été également transmise aux bureaux du Comité.

La Section technique ne voit pas d'inconvénient à ce que les Wakfs établissent eux-mêmes la cour d'ablutions pourvu qu'ils ne touchent pas à la mosquée dont la réparation est prévue au budget du Comité de 1906 pour une somme de L. E. 700.

4° MOSQUÉE CHEIKHOU.

Les soixante-trois carreaux en faïence provenant de la Kiblah de la mosquée Cheikhou ont été transportés au Musée arabe (voir rapport n° 344).

5° MOSQUÉE EL-BANÂT.

Par sa lettre du 29 octobre 1905, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité qu'elle vient de faire, de M. Hassan bey el-Mohamed el-Masri l'acquisition des «rekoubs» qui surmontent certaines parties de la mosquée el-Banât (voir rapport n° 202 de l'année 1896).

L'Architecte en chef fera le nécessaire pour la reprise des travaux interrompus dans cette mosquée.

6° BÂB EL-NASR.

Le Comité est avisé par le Ministère des Travaux publics que le service d'inspection des machines à vapeur a dressé un procès-verbal de contravention à l'encontre de la dame Aziza Riâd au sujet des aménagements illicites de son moulin qui contribuent à la dégradation de Bâb el-Nasr (voir rapport n° 341 et procès-verbal n° 136). Ce procès-verbal a été transmis au Parquet avec prière d'intenter une action en référé tendant au paiement de dommages-intérêts par la propriétaire du moulin et à la fermeture de son établissement.

7° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

Le Ministère des Finances a consenti, le 21 juillet dernier, un bail de quinze ans à la Société Cairo Sewage Transport C° Limited pour la location de 22 feddans, 7 k. et 5 s. de terrain situé à l'est de la mosquée Amr (voir rapport n° 336).

Aux termes de l'article 7 du contrat de bail la Compagnie est tenue de payer la dépense de deux gardiens nommés par la Direction générale des Antiquités et le Comité des monuments arabes, pour surveiller les découvertes d'antiquités qui pourraient être faites dans les terrains loués et qui appartiennent de droit au Gouvernement.

L'Architecte prendra les dispositions nécessaires à cet égard.

8° EXPROPRIATIONS.

En conformité d'un accord intervenu entre l'Architecte en chef du Comité et l'Ingénieur en chef du Tanzim, les opérations d'expropriation pour l'année prochaine auront pour objet les échoppes n°s 36-41 adossées au tombeau Kalaoun et celles n°s 19-29 attenant à la mosquée el-Mouayyed.

9° MUSÉE ARABE.

Le Conservateur du Musée arabe rend compte de l'état d'avancement de la deuxième édition du catalogue.

Sont prêts pour l'impression : l'avant-propos, l'introduction, les notices historiques sur les pierres, marbres, plâtre, boiseries avec inscriptions et ornements, boiseries en bois tourné et scié, nomenclature des collections des salles 1 à 5, 11 et 14.

La mise au net de ce travail, à la machine en quatre copies, est exécutée par M. Tasker à raison de 50 mill. par page.

La Section technique approuve ces dispositions et autorise le paiement de L. E. 2 à M. Tasker en acompte sur les copies qu'il a déjà fournies.

10° PERSONNEL.

Sur la proposition de l'Architecte en chef, la Section technique

recommande au Comité les augmentations suivantes à accorder à divers agents du Service :

1° M. E. Zarb, surveillant de chantiers (payé sur les crédits du Gouvernement) à porter de L. E. 11 à L. E. 12 par mois;

2° Bechir Abdou et Moustafa Agha, gardiens des monuments aux environs de la ville (payés sur le budget ordinaire) à porter de L. E. 1,500 mill. à L. E. 2.

3° Bayoumi Ramadân, gardien de Bâb el-Nasr (payé sur les Lst. 1000) à porter de L. E. 2 à 2,250 mill.

Le Comité avait accordé en juin dernier une augmentation de L. E. 1 par mois à Mohamed effendi Khalil, écrivain au Musée arabe. Mais par suite des pourparlers engagés avec le Ministère des Finances, au sujet du budget de cette année qui en réalité n'est pas encore officiellement sanctionné, Mohamed effendi n'a pas reçu son augmentation.

Pour régler cette situation, la Section technique propose de payer au dit écrivain, sous forme d'indemnité, la somme de L. E. 7 à laquelle il a droit et qui serait prélevée sur le crédit de Lst. 1000 alloué pour le personnel du bureau par le Ministère des Finances.

Signé : J. Barois, A. Bahgat, A. Boinet, P. Casanova, M. Herz, J. Zarb.

Porte principale.

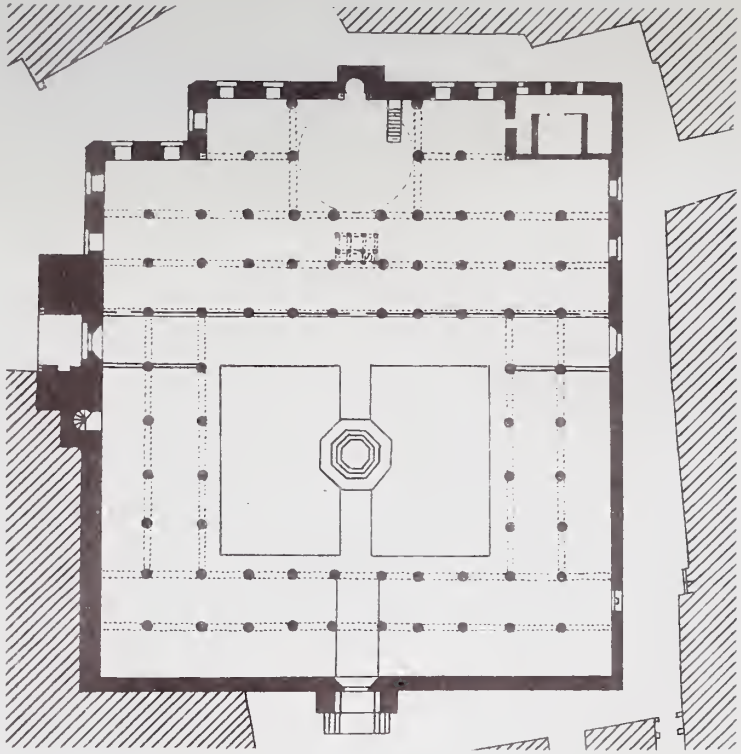

Plan.

MOSQUEE EL-MARDANI — CAIRE.

MOSQUEE EL-MARDANI — CAIRE.

Coin n. e. du sahn.

Vue du liouan princip.

MOSQUEE EL-MARDANI — CAIRE.
Avant la restauration.

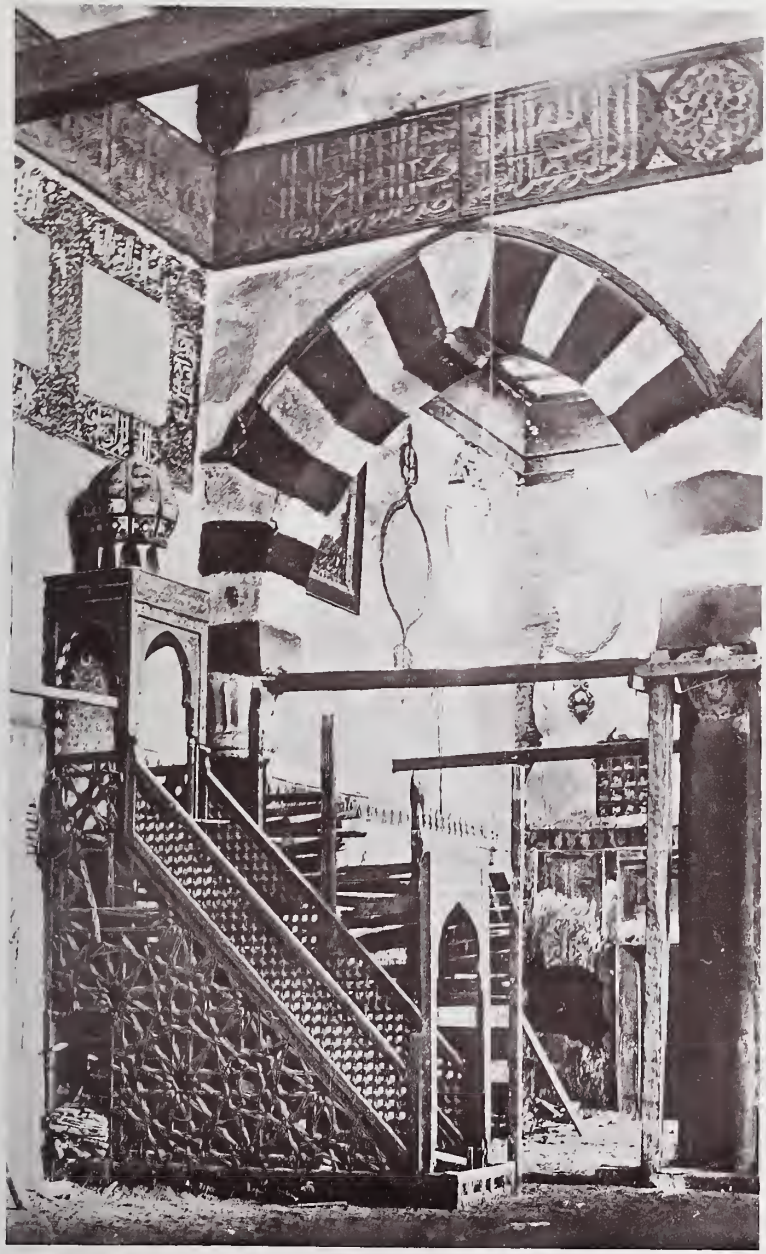

MOSQUEE EL-MARDANI — CAIRE.
Le minbar avant la restauration.

MOSQUEE EL-MARDANI — CAIRE.

Vue des liouans nord et est.
Après la restauration.

MOSQUEE EL-MARDANI — CAIRE.

Intérieur du liouan est avec le minbar.
Après la restauration.

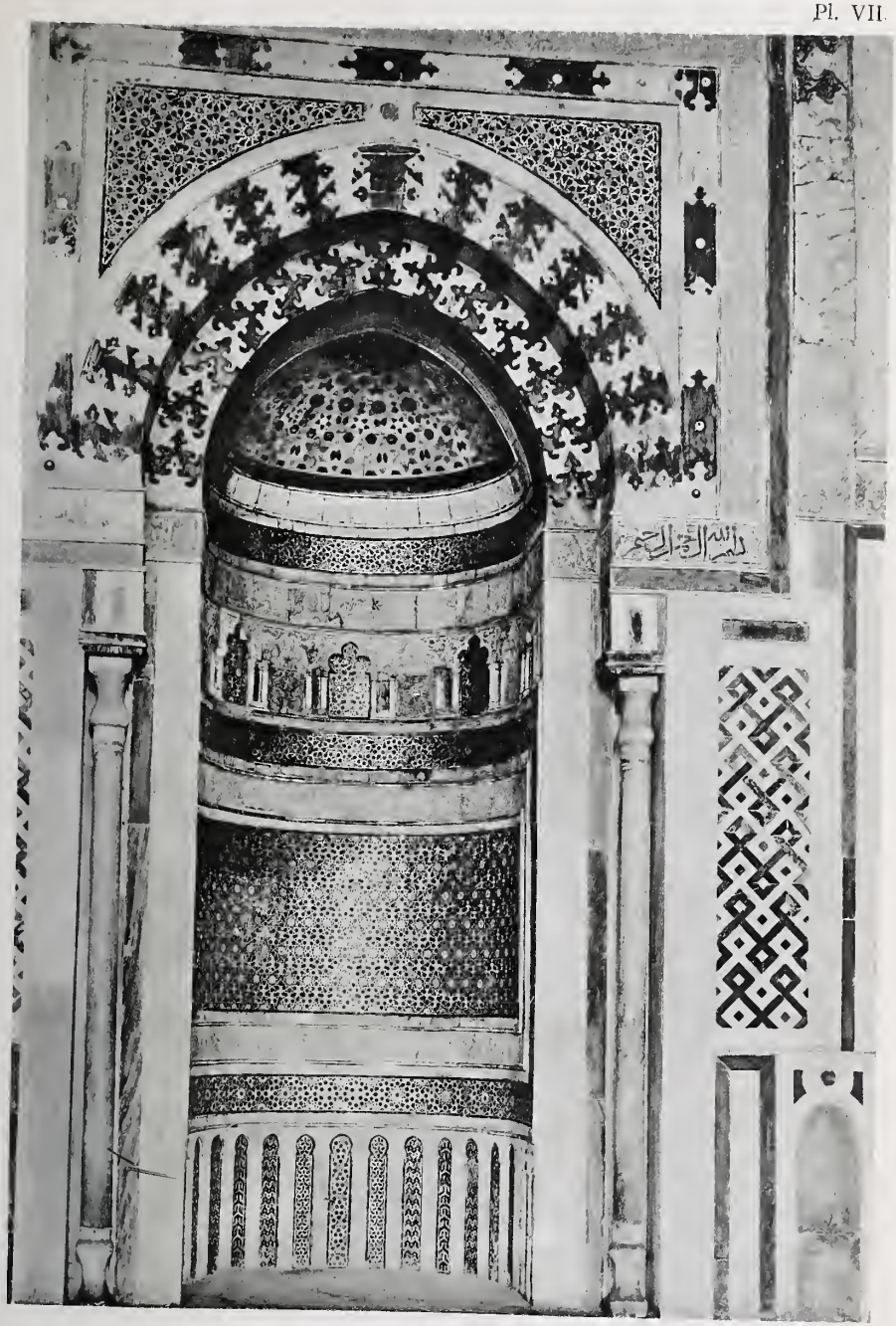

MOSQUEE EL-MARDANI — CAIRE.
La niche de prière après la restauration.

BIBLIO

APPENDICE AU 22E FASCICULE.

SOMMAIRE :

Page.

1. Mosquée el-Mârdâni..... 115

APPENDICE AU 22E FASCICULE

PAR

M. MAX HERZ BEY.

Mosquée el-Mârdâni, جامع المارداني.

Planches I à VII.

Voir les procès-verbaux nos 12, 14, 18, 21, 25, 32, 55, 63, 68, 71, 94, 99 et les rapports nos 14, 22, 27, 56, 134, 136, 145, 152, 156, 173, 175, 183, 190, 193, 200, 203, 213, 215, 216, 219, 222, 224, 226, 227, 228, 230, 231, 238, 241, 249, 254, 255, 261, 269, 277, 279, 284, 287, 294, 295, 307, 311, 312, 315, 316, 319 et 325.

La mosquée el-Mârdâni, une des plus grandes et des plus belles mosquées du XIVe siècle, est située dans la rue Darb el-Ahmar. Comme disposition, elle ressemble aux premières mosquées, c'est-à-dire qu'elle se compose de portiques se rangeant autour d'une cour ouverte.

Son portail, à côté duquel s'élève le minaret, est placé au milieu de la façade nord qui s'infléchit vers l'est pour former un angle rentrant. La moitié est de l'extérieur, à partir de ce portail jusqu'à la porte sud, est percée de fenêtres sur deux rangs; l'autre moitié de la mosquée est sans aucune ouverture, sauf la troisième porte ouest située dans l'axe de la niche de prière. La mosquée était à l'origine complètement isolée; elle ne l'est plus car une maison d'habitation est venue obstruer la moitié ouest de la façade nord et une partie de la façade ouest.

Les dimensions de la mosquée sont de 47 mètres sur 55. La dernière dimension est celle de l'est à l'ouest.

La porte principale, pl. I, est d'un beau style au moins en ce qui concerne son mur de fond; linteau et arc de décharge sont exécutés avec un goût recherché. La fenêtre qui surmonte la porte est flanquée de sculptures et de marbres incrustés dans la pierre; le tout couronné de quatre rangs de stalactites. Le ciel en voûte à berceau du portail — on le reconnaîtra à

première vue — n'est pas de l'époque de la fondation de la mosquée. Il semble que la mosquée a souffert peut-être d'un tremblement de terre [1], car elle porte à plusieurs endroits des traces de travaux qui doivent être attribués à une époque postérieure au XIVe siècle.

La preuve de ces changements se trouve surtout dans la différence qui existe entre les jambages du portail et la couverture de celui-ci, déjà mentionnée et si peu en harmonie avec le reste de l'édifice. Il y a des indices qui permettent de croire que le minaret même est une reconstruction.

En général, l'état de conservation de l'extérieur est assez bon; mais à l'intérieur, le temps a fait des ravages considérables.

Les parois avoisinant le mihrâb ont conservé en partie leur revêtement en marbre multicolore. Il y a des plaques sculptées et d'autres mosaïques d'un large dessin mais aussi d'autres mosaïques très fines où brille la nacre argentée. Le tout est d'un goût exquis. Quelques lambeaux de la frise qui couronne le lambris se voient sur les parois des autres liouâns; preuve évidente que ce travail se prolongeait sur toutes les parois. Les murs au-dessus des lambris sont recouverts de stuc. Entre les fenêtres à vitraux polychromes encadrés de chambranles sculptés se placent des cartouches à fleuron. Le plafond aux poutres et aux caissons richement sculptés et peints forme une couverture digne des ouvrages décrits.

Le minbar occupe la place traditionnelle à droite de la niche; vis-à-vis de celle-ci se trouve la dikka toute en marbre.

Le plan est symétrique par rapport à l'axe est-ouest.

Le liouân principal est séparé du reste de l'édifice par une fort belle cloison, à trois nefs complètes auxquelles s'ajoute une quatrième qui est réduite par l'angle rentrant déjà mentionné et par une annexe placée dans l'angle sud-est du plan, dans le but évident de raccourcir la dernière nef aussi vers le sud, dans la partie qui correspond à sa moitié nord.

Les colonnes de formes et dimensions diverses sont en marbre excepté

[1] Les historiens parlent de plusieurs tremblements de terre qui ont endommagé beaucoup d'édifices. Celui de l'an 1303 a fait souffrir notamment le groupe de monuments du sultan Kalaoun. Un tremblement de terre a endommagé la mosquée de l'émir Aksonkor (restaurée par l'agha turc Ibrahim en 1653). Il est fort probable que la mosquée d'el-Mârdâni qui se trouve dans le voisinage de cette dernière a souffert dans la même occasion.

celles du dôme qui s'élève devant le mihrâb. Afin de créer l'espace nécessaire pour cette coupole, les deux dernières nefs ont été interrompues à cet endroit. Les colonnes qui la supportent, enlevées à une antique construction, sont en syénite; leurs chapiteaux de style égyptien ou romain ont été adoptés aux fûts par une retaille arbitraire (pl. VI).

Les trois autres côtés du sahn, ouvert, consistent chacun en deux nefs. L'ordonnance de l'architecture est fort belle; les arcs surhaussés de quelques assises s'élancent des colonnes. Ils sont en pierres de taille très bien appareillées, une moulure, aussi en pierre, les contourne. Les murs que les arcs supportent sont animés d'œils-de-bœuf, de niches méplates, de rosaces et de losanges, décorés de motifs de stalactites. La ligne finale de la façade est formée par une corniche : une petite gorge, et le tout est surmonté par des merlons maçonnés.

Lorsque le Comité a visité la première fois la mosquée, c'était en 1884, elle présentait un aspect bien triste. Des travées entières penchaient, d'autres parties de la mosquée s'étaient écroulées et le tout se trouvait dans un tel état de délabrement qu'on ne pouvait guère songer à la réparer. Mais on ne pouvait non plus penser à la reconstruire, vu que beaucoup d'autres édifices attendaient d'urgence les soins du Comité.

On s'est donc contenté d'appliquer des étais aux points les plus menaçants, c'est-à-dire presque dans toute la mosquée (pl. II et III) et de remettre à une date ultérieure le vaste programme des travaux nécessaires.

Au commencement de l'an 1886, la deuxième Commission a constaté l'achèvement de l'étayage. Ce travail a coûté L. E. 600.

En 1892 la mosquée a été examinée par cette Commission qui tout en trouvant les étais en parfait état, a manifesté la crainte qu'ils ne pourront pour longtemps empêcher l'écroulement de certaines parties de la mosquée. Elle se proposa de présenter au Comité un rapport sur l'édifice suivi de l'évaluation du coût des travaux à exécuter, ce qui fut fait le 6 novembre 1894. Le devis dressé à cette occasion s'est élevé à L.E. 11000.

Les travaux ont été commencés en 1897 pour la somme de L.E. 1500.

La même année la Caisse de la Dette publique a alloué pour les travaux du Comité un crédit de L. E. 20000. Sur cette somme, qui a été donnée en premier lieu pour consolider les monuments auxquels n'est affecté aucun revenu, la mosquée d'el-Mârdâni a été inscrite pour L. E. 4000. Grâce à

cette donation, on a commencé à la date susdite une série de travaux dont la valeur, avec une nouvelle allocation sur le budget du Comité, a atteint L. E. 5861.

Les premiers travaux consistaient dans la démolition des arcades hors d'aplomb et par conséquent des colonnes : mais avant de la commencer, on a inscrit sur chaque colonne ainsi que sur chaque chapiteau et chaque piédestal un numéro, porté aussi sur le plan de la mosquée et qui permettrait dans la réfection de remettre chaque pièce à sa place primitive.

Les arcades qui ont maintenu leur verticalité, et sur lesquelles les colonnes seulement penchaient, ont été conservées à leur place. Ces étais présentaient une certaine difficulté parce que les murs de fondation maçonnés avec un mauvais mortier en terre, devaient être aussi complètement refaits. Les voussoirs des arcs, après avoir été convenablement nettoyés, ont repris leurs anciennes places. Les faces du sahn devaient être aussi démolies, mais des parties des niches méplates, rosaces et losanges qui les décorent, ont été remployées dans la reconstruction. En procédant au nettoyage des merlons, on les a trouvés décorés; quelques-uns d'entre eux, bien que construits en maçonnerie, furent replacés sur l'entablement des murs. Comme détail il est curieux de noter que plusieurs merlons étaient couronnés d'une faïence verte en forme conique. Il va sans dire qu'on en a tenu compte dans les travaux de réparation.

Les boiseries des couvertures ont été largement réparées. Un simple coup d'œil permet de reconnaître l'importance des travaux. C'est à cette occasion qu'on a décidé de remplacer la couverture moderne posée dans le XVIIe siècle à la place du dôme disparu et qui se trouvait devant la kibla, par un nouveau dôme en ciment armé. La peinture de cette couverture était identique à la peinture que l'on voit encore aujourd'hui sur les plafonds de la mosquée Aksonkor, un peu plus au delà de la mosquée el-Mârdâni, et que le Turc Ibrahim Agha avait fait exécuter lors de la restauration de cette mosquée, effectuée sur ses ordres. Des marques de sa sollicitude pour la mosquée el-Mârdâni se voient aussi sur les pendentifs en bois qui se trouvent sous le dôme de la kibla.

Le remplacement de quelques chapiteaux sous ce dôme n'était pas le travail le moins difficile qui devait se faire au cours des réparations. Quelques fragments de chapiteau dont l'un de style égyptien, tout doré, ont été

transférés au Musée arabe. Il est à noter que tous les chapiteaux de la mosquée, la plupart de style corinthien, étaient complètement dorés. De même étaient traités les chambranles sculptés des fenêtres inférieures et des fenêtres supérieures ainsi que les cartouches en plâtre sur les murs. La plus riche peinture était réservée naturellement aux plafonds sculptés. Le but principal que le Comité s'est proposé étant la reconstruction de la mosquée et la conservation de ses parties subsistantes, on s'en est tenu logiquement à faire revivre les divers ouvrages en les reproduisant en quelques échantillons. On a peint ainsi quelques chambranles, un nouveau chapiteau et des parties du plafond. Par la même occasion on en a reproduit un morceau avec les couleurs vives que devait y avoir appliquées l'artisan du XIVe siècle. Des couleurs conservées entre les planches superposées des plafonds ont gardé en plusieurs endroits une admirable fraîcheur[1].

Les gros œuvres et le plafond ayant été achevés en 1900, on pouvait s'occuper ensuite des marbres muraux. Pour ces revêtements on n'a fait aussi que le strict nécessaire. Aux endroits où les éléments ont fait défaut pour une restitution exacte, une simple couche de crépi a été appliquée. Le travail le plus délicat de ce genre se trouve dans la niche de prière dont la surface est recouverte d'une mosaïque très fine (pl. VII).

La présence d'échantillons de tous les spécimens d'ouvrages en a permis la restauration complète; un fragment très petit d'un fût des colonnettes sous la couverture de la niche nous a tiré d'un grand embarras, car ces colonnettes existent ailleurs dans de pareils endroits en pierres ou en verre et même en bois; le fragment trouvé était en émail bleu.

L'année suivante une vraie chance a fait retrouver chez un marchand d'antiquités une quarantaine de panneaux dont le minbar avait été dépouillé une dizaine d'années avant l'institution du Comité. Ces panneaux ont été retrouvés parmi beaucoup d'autres rapportés d'Europe pour les mettre en vente sur le marché de la ville. Leur rachat fut la dernière forte dépense, L.E. 80, faite sur le crédit fixé pour la reconstruction et la restauration de la mosquée; après la pose dans le sahn du petit bassin enlevé de la cour de la mosquée du sultan Hassan (pl. V), la mosquée a été rendue

[1] Quelques fragments de ces bois avec la peinture originale et vive se voient dans la XIe salle du Musée arabe.

au culte et inaugurée le 28 avril de l'année courante par Son Altesse le Khédive. Une plaque de marbre, scellée au-dessus d'une des fenêtres nord, contient l'inscription suivante, en mémoire de la réédification de la mosquée :

عنيت لجنة حفظ الاثار العربية الموسسة بالقاهرة سنة ١٢٩٩ هجرية بعمارة هذا الجامع المبارك والاثر الذى ليس ۞ فى جماله يشارك فجددت ما تشعث من جدرانه وابدلت ماتداعى من اساطينه وعمدانه واصلحت وزرة الرخام التى ۞ تكسوا اسفال حيطانه واكملت ما نقص من قطع فسيفساء المحراب واعادت لحالته الاولى كلا من المنبر والشبابيك والابواب ۞ وانشأت فوق محرابه قبة رمّت مقرنصاتها الظريفة ودهنت احداقها فغدت كما كانت زاهية لطيفة وبنت الطبقة العليا من منارته ۞ ورمت جميع سقوفه ومقصورته وكان الشروع فى ذلك كله سنة ١٣١٤ وتمامه فى سنة ١٣٢١ فى عصر خديو مصر الاعظم ۞ ومليكها الافخم عباس حلمى الثانى بلغه الله غاية الامانى بمحمد وآله وصحبه وانصاره امين يارب العالمين كتبه يوسف احمد سنة ١٣٢١

«Le Comité fondé au Caire en 1299 H. (1881 J.-C.) pour la conservation des monuments de l'art arabe a pris à sa charge la réparation de cette mosquée qui n'a pas sa pareille en beauté. Il a consolidé les murs, changé les colonnes qui menaçaient de tomber, restauré les lambris qui ornent le soubassement, et restauré les parties manquantes de la mosaïque du mihrâb. Il a remis dans son état primitif le minbar, les fenêtres et les portes. Il a installé au-dessus du mihrâb une coupole dont il a réparé les beaux pendentifs. Il a peint un de ces pendentifs en lui redonnant sa couleur primitive. Il a reconstruit le dernier étage du minaret, et réparé tous les plafonds ainsi que les grilles de sa maksourah.

«Le Comité a commencé tous ces travaux en l'année 1314 H. et les a finis en 1321 H. sous le règne de S. A. Abbas Hilmi II Khédive d'Égypte, qu'Allah lui fasse obtenir tout ce qu'il désire!»

D'autres inscriptions plus courtes, et quelquefois les millésimes inscrits sur les diverses parties de la mosquée offrent d'autres mémentos des travaux importants exécutés. Ainsi sur la belle cloison qui sépare le liouân principal du sahn, l'année 1317 (1900), sur le minbar 1320 (1902), sur les

nouveaux vitraux sous le dôme du même liouân, des textes brefs se complètent par les phrases suivantes :

عملت هذه الشبابيك المباركة ۞ من فضل الله تعالى وجزيل ۞ عطائه العميم بمعرفة لجنة ۞ الاثار العربية فى عصر خديو ۞ مصر الاعظم عباس حلمى ۞ الافخم ادام الله ايامه ۞ بتاريخ عام سبعة عشر ۞ وثلاثمائة والف هجرية ،

«Ces fenêtres bénies ont été installées par les soins du Comité de conservation des monuments de l'art arabe en l'an 1317 H. (1899 J.-C.) sous le règne de S. A. Abbas Hilmi II Khédive d'Égypte, qu'Allah prolonge ses jours!»

Enfin le transfert du bassin en marbre de la mosquée du sultan Hassan dans le sahn est aussi documenté par quelques mots sculptés sur un de ses côtés :

نقلت لجنة حفظ الاثار العربية هذا الحوض والقبة علوه ۞ من جامع السلطان حسن الى هذا الجامع فى عصر خديو ۞ مصر عباس حلمى الثانى اطال الله ايامه وذلك فى ۞ سنة احدى وعشرين وثلاثمائة والف هجريه ،

«Cette fontaine et la coupole qui la surmonte ont été transportées de la mosquée du sultan Hassan sur l'ordre du Comité de conservation des monuments de l'art arabe en l'année 1321 H. (1903 J.-C.) sous le règne de S. A. Abbas Hilmi II Khédive d'Égypte, qu'Allah lui accorde une longue vie!»

En multipliant ces notes déjà importantes de nos jours et dont la valeur ne peut qu'augmenter avec le temps, nous ne faisons que suivre une coutume qui existait chez les constructeurs musulmans et qui est inappréciable pour l'histoire. Car les anciens artisans, chacun de son côté, n'eut jamais manqué de laisser à la postérité sinon leur nom au moins la date à laquelle ils avaient exécuté un travail qui leur avait été confié. Grâce à ces dates nous sommes en état de poursuivre synthétiquement la marche des travaux dans beaucoup d'édifices. La mosquée d'Altonbogha el-Mârdâni est un de ces monuments de nombre très restreint dont nous connaissons aussi l'architecte. El-Makrizi, dans un chapitre consacré au collège de l'émir Akbogha —le collège est celui qui se trouve à gauche de la porte des barbiers de la

mosquée el-Azhar — et en relevant le fait que le minaret de ce collège est le second qui ait été construit en pierre de taille, dit que c'est l'œuvre d'el-Moallim (le maître) ibn el-Sioufi, architecte en chef du temps du sultan Mohamed el-Nâsser. C'est à ce même architecte, ajoute el-Makrizi, que revient l'honneur d'avoir construit la mosquée d'el-Mârdâni [1].

A cette courte et première information s'ajoute une série de dates inscrites sur les diverses parties de la mosquée et des inscriptions qui quoique courtes sont tout de même bien appréciées par l'archéologue. Voici d'abord les inscriptions sur les façades. Elles commencent toujours par le « bismillah », suivent un ou plusieurs versets du Koran terminés par une courte allusion historique [2]. On lit sur la base de la façade ouest :

انشأ هذا الجامع ۞ المبارك من فضل الله وكرمه العبد الفقير الى الله تعالى الطنبغا الملكى الناصرى وذلك فى شهور سنة تسع وثلاثين وسبع مائة للهجرة النبوية عليه السلام ،

« Cette mosquée bénie a été construite avec la grâce et la miséricorde de Dieu par l'esclave, le pauvre en Dieu suprême Altonbogha el-Maliki el-Nassiri et cela dans les mois de l'an 739 (1338) de l'ère du Prophète sur qui soit le salut. »

Sur le linteau de la fenêtre au fond de la baie principale :

وكان الفراغ ۞ من هذا الجامع المبارك فى شهر رمضان المعظم سنة ..... وسبعمائة ،

« Et cette mosquée bénie a été achevée dans le mois de ramadân vénéré de l'an . . . . . et sept cent. »

Sur la façade sud près de l'angle ouest :

وكان الفراغ فى سنة اربعين وسبعمائة ،

« Elle fut achevée en l'an quarante et sept cent (1339). »

Il y a enfin trois plaques en marbre dont deux de dimensions égales sur lesquelles le texte se complète.

[1] C'est M. Ali bey Bahgat qui a eu la bonté de me désigner ce passage d'el-Makrizi (p. 384, t. II).

[2] Les inscriptions suivantes ont été publiées par M. Van Berchem dans son *Corpus* aux n°s 129 à 133.

Elles portent la date 741 (1340). Au moment où les travaux ont été commencés les deux premières se trouvaient sur le mur ouest du liouân à la hauteur des niches. Vu que la maçonnerie de ce côté du sahn porte les traces d'une reconstruction, on peut présumer que les deux plaques n'occupaient pas là leur place primitive. Après la démolition du mur qui les avait abritées, elles ont été scellées dans le mur nord du liouân principal. Quant à la troisième plaque du côté droit du mihrâb et au milieu du lambris elle n'avait pas non plus été destinée à l'origine pour sa place actuelle.

Nous faisons suivre les inscriptions en observant que les lettres sur les deux grandes plaques sont découpées en schiste vert et incrustées dans le marbre.

بسم الله الرحمن الرحيم ا ۞ ... امع العبد ا ۞ لفقير الى الله تعا... ۞ لطنبغا الساقى الناصرى ،

Nous complétons, ce qui est d'ailleurs facile, dans la traduction, les quelques lettres qui manquent par suite du défaut de la plaque.

«Cette mosquée a été fondée par l'esclave nécessiteux d'Allah supême, Altonbogha l'échanson du sultan el-Nâsser.»

A ce texte fait suite l'inscription qu'on lit sur l'autre plaque mais qui commence de même par le «bismillah».

بسم الله الرحمن الرحيم ۞ وكان الفراغ منه فى ۞ شهر رمضان المعظم ۞ سنة اربعين وسبعمائة ،

«Et elle a été achevée dans le mois de ramadân le vénéré de l'an 740 (1329).»

Enfin la petite plaque à côté de la niche de prière clôt la série de ces intéressantes notices. Elle varie peu des inscriptions déjà lues.

بسم الله الرحمن الرحيم امر بانشأ هذا الجامع المبارك العبد الفقير ۞ الى الله تعالى الراجى عفو ربه الطنبغا الساقى الملكى الناصرى ۞ وذلك فى شهور سنة اربعين وسبعمية وصلى الله على سيدنا محمد ،

«Au nom d'Allah clément et miséricordieux. La construction de cette mosquée bénie

a été ordonnée par l'esclave nécessiteux d'Allah suprême qui demande le pardon pour (son œuvre) Altonbogha l'échanson, el Maleki el-Nâsseri et cela dans le mois de l'année 740. Que le salut d'Allah soit sur notre seigneur Mohamed.»

Nous terminons ces notices sur la mosquée par le passage qu'el-Makrizi lui consacre ainsi qu'à son fondateur à la page 308 de son deuxième volume.

1° «Cette mosquée se trouve dans le voisinage du quartier el-Tabbâneh, en dehors de Bâb Zoueilah. Son emplacement était occupé originairement par un cimetière de la ville qui a fait place plus tard à des habitations. En 784 (1337-1338) les maisons ont été achetées à leurs propriétaires à un prix inférieur à leur valeur réelle et abattues pour faire place à la mosquée. Les frais de construction se sont élevés à 300000 dirhems environ, ou 15000 dynars sans compter le bois, le marbre, et autres matériaux donnés par le sultan et les colonnes qui ont été enlevées de la mosquée el Râchida. Une fois achevée, la mosquée se présenta comme une des plus belles.

«Le service religieux y a été célébré le vendredi du 24 ramadân 740 (1339-1340) par le cheik Rokn el-din Omar ibn el-Gabari qui ayant été attaché comme imâm à cette mosquée, a refusé d'être payé pour ce service.»

2° «Altonbogha el-Mârdâni el-Sâki[1], dit el-Makrizi, a été créé émir par le sultan el-Nâsser Mohamed, fils de Kalaoun, qui l'a ensuite avancé en grade et lui a donné sa fille en mariage. A la mort du sultan, son fils el-Mansour Abonbekr lui succéda. Par suite des inimitiés qui éclatèrent, grâce aux intrigues d'el-Mârdâni, entre le nouveau roi et le puissant émir Kaoussoun, celui-ci réussit à tuer el-Mansour. El-Mârdâni, jaloux de l'influence que prenait Kaoussoun, son rival, travailla à sa perte et réussit

[1] El-Sâki, l'échanson.

Nous avons eu plus haut sur une des anciennes plaques commémoratives ce même titre de l'émir el-Mârdâni. Cette dignité est d'ailleurs documentée, ce qui est commun au cours du XIVe siècle, par le blason d'el-Mârdâni qui est la coupe. On voit en effet sur les trois étoiles bombées en bronze, uniques restes du placage des vantaux de la mosquée et gardées au Musée arabe (salle X, nos 23-25), une coupe en cuivre rouge incrusté.

Le Musée contient d'ailleurs plusieurs fragments d'ouvrages de la mosquée en marbre, en bois ainsi que deux vitraux avec verres coloriés.

à soulever les émirs contre lui. Il usa de ruse contre cet ennemi redoutable. Il monta à la citadelle où Kaoussoun avait sa résidence et d'accord avec les dignitaires, resta auprès de lui jusqu'à une heure avancée de la nuit. L'hôte fatigué de veiller tomba dans un sommeil profond; alors les émirs se jetèrent sur lui et l'amenèrent prisonnier à Alexandrie.

« Mais même débarrassé de ce rival el-Mârdâni ne jouit pas longtemps de sa position privilégiée, car en 743 (1342-1343) il fut exilé à Hama d'où il fut amené au cours de la même année à Haleb où il tomba malade et mourut encore jeune dans les premiers jours de Safar de l'an 744 (1343-1344).

« Altonbogha el-Mârdâni était de haute et belle taille et de physionomie sympathique. Il était généreux et d'un jugement sage. »

DONS FAITS AU MUSÉE ARABE.

(Voir paragraphe VII du 137e procès-verbal.)

DONATEURS.	DATE.	OBJETS OFFERTS.
M. Rostovitz Bey.....	1886	Lampe en verre émaillé.
M. Paul Philip.....	1887	*a*) Os de chameau avec inscriptions arabes.
		b) Amulette avec caractères arabes.
M. le Dr Fouquet	1889	*a*) 15 morceaux de poteries diverses.
	1893	*b*) 87 pièces de poteries diverses.
		c) 90 pièces de perles, émaux, etc.
		d) 19 pièces de flacons et ampoules verre.
		e) Fragments d'une ovoïde en verre émaillé.
Cheikh Gawhari.....	1891	Grande jarre en terre cuite.
M. Herz Bey.....	1892	*a*) Pierre. Tympan avec deux figures de lion, provenant de Bourg el-Zefer.
	1904	*b*) Moulage d'une inscription arabe de Bourg el-Zefer.
		c) Fragments de poteries émaillées.
M. Malluk	1896	Estampille en verre.
M. E. Martine.....	1896	Morceau d'étoffe avec inscriptions coufiques.
M. Nubar Innès Bey.....	1897	*a*) Adresse à Mohammed Ali Pacha (manuscrit).
		b) Support de jarre en marbre.
M. le Capitaine Myers ...	1897	Disque ajouré en bronze.
Service des Antiquités égyptiennes.....	1898	*a*) Pierres funéraires avec inscriptions coufiques; morceaux d'étoffe; peigne en bois; deux bonnets.
	1900	*b*) Pierre funéraire (IIIe siècle de l'Hégire) (IXe siècle de J.-C.); lampe en faïence.
	1901	*c*) Trois stèles en calcaire; grenade en terre cuite; deux bols en faïence.
	1904	*d*) Fragments de coffre en bois incrusté d'ivoire; vase en faïence; linteau de porte en calcaire; coiffe d'une stèle et fragments de bols en faïence.

DONATEURS.	DATE.	OBJETS OFFERTS.
M. Chalabi Azab	1899	Deux plafonds de baie de fenêtre en bois peint.
Collège des RR. PP. Salésiens à Alexandrie	1899	*a*) Plaque de marbre avec inscriptions arabes au nom de Ṣalaḥ-ed-Dîn (vi^e siècle de l'Hégire) (xiie siècle de J.-C.).
	1900	*b*) Pierre avec figuration d'une mosquée époque turque.
Hilâl bey (Famille)	1901	Dallage en mosaïque avec jet d'eau.
S. E. Yacoub Artin pacha. . .	1901	*a*) Une photographie représentant «la réception de Domenico Trévisan» procurateur de saint Marc par le sultan Al-Ghouri, d'après un tableau de Gentile Bellini conservé au Louvre.
	1902	*b*) Une photographie représentant «Djem, frère du sultan Bayazid chez Kaïtbaï» d'après une miniature conservée à la Bibliothèque nationale de Paris.
		c) Une photographie représentant «Saint Marc prêchant à Alexandrie» d'après un tableau de Gentile Bellini conservé à Milan.
	1904	*d*) Une photographie représentant «la prédication de saint Étienne à Jérusalem» d'après un tableau de Vittore Carpaccio conservé au Musée national du Louvre.
		e) Milieu de fontaine.
M. le Commandant Gaunt . .	1902	Deux fragments de pierre funéraire (ve siècle de l'Hégire) (xie siècle de J.-C.).
Musée Gréco-Romain d'Alexandrie	1902	Deux fragments de pierre funéraire avec inscriptions coufiques.
S. E. Tigrane pacha	1902	Deux photographies représentant «la dispute de Santa Caterina» d'après un tableau du Pinturicchio conservé au Vatican.
M. E. Matasek.	1902	Lanterne en cuivre jaune.
M. G. Parvis.	1903	*a*) Panneau en bois sculpté.
		b) Deux morceaux de mosaïque.
	1904	*c*) Deux moulages de panneau sculpté.
S. B. le Patriarche copte orthodoxe.	1903	Décor en stuc d'une salle.

DONATEURS.	DATE.	OBJETS OFFERTS.
S. A. Amina Hanem Khédiva-mère.	1903	*a*) Deux plaques de marbre avec inscriptions arabes de l'an 1263 de l'Hégire (1846 de J.-C.). *b*) Deux vases de marbre.
Ahmed Bey As'aad	1904	Yatagan avec lame incrustée, ornements et inscriptions dorés de l'an 1225 de l'Hégire (1810 de J.-C.).
M. Arthur Alban, Consul d'Angleterre au Caire . .	1904	Plaque de marbre avec inscription latine à l'avers de l'an 1638 de J.-C. et au revers inscription arabe de l'an 1063 de l'Hégire (1652 de J.-C.).
M. Elias Hatoun.	1904	*a*) Partie inférieure d'un chandelier en bronze. *b*) Vase en cuivre jaune. *c*) Pot et plat en faïence.
M. P. Kyticas	1904	*a*) Plateau en cuivre jaune ouvragé. *b*) Plaque de cuivre ajourée. *c*) Trois plaques de faïence. *d*) Deux morceaux de bois sculptés.
Moh^ed Eff. Abdul-Azim. . . .	1904	*a*) Vase en terre émaillée. *b*) Cachet en terre cuite. *c*) Petite lampe en bronze. *d*) Estampille en verre.
Mohamad Eff. Lam'il.	1904	*a*) Trois supports de jarre en marbre. *b*) Milieu de fontaine.
As-Saïd Mah^ud Magdi Bey . .	1904	*a*) Ornement de coiffure de dame avec pierreries. *b*) Clé de cadenas.
M. Reboul.	1904	Débris de vases en faïence.
	1905	Débris de vases en faïence.
Bibliothèque Khédiviale . .		Koursi (guéridon) en bois blanc.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS À CONSERVER.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
A			
Abboud (tombeau de Sayedi) — au village el-Batanoun	82	236	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb Saâda	43	97	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, Châra Heidân el-Mossli	79	230	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdallah	—	—	5
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Bein el-Sayareg (Bâb el-Charieh)	—	—	112
Abdallah Gaffir el Darb (tombeau du cheikh) — près de la Citadelle	103	279	
Abdel-Al (tombeau de Sayedi) — Vieux-Caire	71	207	
Abdel-Ati (tombeau du cheikh) — Caire, Abdyn	77	226	
Abdel Bâki (zaouyet à Hâret) — Caire (Sayeda)	—	—	80
Abdel Hakk (mosquée de Sayedi) — Caire, à Châra el-Fanatiss, Abdyn	—	—	16
Abdel Kerim el-Ahmadi (zaouyeh du cheikh) — Caire, n° 15, Hâret el-Charâoui el-Gouâni	116	303	
Abdel Kerim el-Baramouni (kouttâb) — Caire, n° 21, Châra Bâb el-Nasr	116	303	
Abdel Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	65	178	
Abdel-Rahmân el-Baktoumri (zaouyeh) — Caire, à Hâret Sayedi Madian	51	118	
Abdel-Rahmân Katkhoda (kouttâb) — Caire, à el-Azhar	—	—	55

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Abdel-Rahmân Katkhoda (kouttâb) — Caire, à Rahabet Abdyn	117	306	
Abdel-Rahmân Katkhoda (tombeau) — Caire, à Hâret Chak el-Te'bân (Abdyn)	—	—	100
Abdel-Rahmân Katkhoda (kouttâb) — Caire, à Sayeda Aïcha	117	306	
Abdel-Rahmân Katkhoda (zaouyet) — Caire, à Bein Kasrein	—	—	85
Abdel-Rahmân Katkhoda (mosquée) — Caire, devant Bâb el-Fetouh	41	—	
Abdel-Rahmân Kikhya (zaouyeh) — Caire, à el-Gamâlieh	39	71	
Abdilla (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdilla	63	166	
Abdyn bey (mosquée) — Caire, à Châra Saï el-Bahr (Vieux-Caire)	123	319	
Abiad (mosquée el-) — Caire, près du tombeau de l'Imâm el-Châfeï	30	41	
Abil Hemel (tombeau) — Caire, n° 42, Châra el-Charâoui	116	303	
Abi Tâleb (roubât) — Caire, n° 18, rue Bein el-Sourein	116	303	
Abou Dari' (tombeau) — Caire, à Hâret Abou Dari' (Abdyn)	—	—	108
Abou Bakr el-Tourini (mosquée), à Mehalla el-Kobra.	138	344	
Abou Kasseiba (tombeau de l'ostâz) — Caire, à Châra el-Taouâchi	71	203	
Aboul-Abbâs el-Horeissi (mosquée), à Mehallah el-Kobra	129	329	
Aboul Achâïer (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Châràni	63	166	
Aboul Chaouâreb el-Haddâd (tombeau) — Caire, quartier d'Abdyn	38	70	
Aboul-Hassan el-Tammâr (tombeau) — Caire, à Hâret el-Tammâr, Bâb el-Charieh	—	—	19
Aboul Maâti (mosquée) — Damiette	39	73	
Aboul-Saoud el-Gareli (mosquée) — Vieux-Caire.	—	—	10

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Aboul Yosr (sebîl wakf) — Caire, à Châra el-Nasrieh	51	118	
Abou Roueïs (église) — Caire, Abbassieh	82	236	
Abousba (mosquée) — Caire, à Hâret Chak el-Te'bân	63	171	
Abou Zeinab (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Seteiha (Boulaq)	—	—	87
Achmâoui (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Achmâoui	—	—	13
Adaoui (porte de ville de) — Caire	30	39	
Adra (nouvelle église el-) — au village el-Batanoun	82	236	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn	48	112	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Bâb el-Charieh	43	92	
Agami (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Agami, Mouski	59	154	
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khalifa	21	28	
Ahmed Chaabân (tombeau de Sayedi) — Caire, à Darb el-Bazazrah (Bâb el-Charieh)	—	—	1
Ahmed el-Badaoui (mosquée) — Tantah	45	102	
Ahmed Houssein (maison wakf) — Caire, à el-Margouch	83	238	
Ahmed Kamâl (mosquée et kouttâb) — Caire, à Châra el-Husseinieh, n° 99	123	320	
Ahmed Oda Bâcha (sebîl kouttâb) — Caire, à el-Serouguieh	109	292	
Ahmed (tombeau du cheikh) — Caire, à Bâb el-Charieh	65	181	
Ahouanieh (kouttâb el-) — Caire, n° 21, rue el-Fahamyn (Darb el-Ahmar)	115	302	
Aïcha el-Nabaouieh (mosquée de) — Caire, à el-Manchieh	—	—	35
Aïcha el-Setouhieh (kouttâb de) — Caire, à Châra Bâb el-Fetouh	45	102	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Aïnâni (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à el-Seyoufieh	53	126	
Akadyn (école el-) — Caire, à Châra el-Akadyn (Darb el-Ahmar)	129	330	
Aksonkor (mosquée) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn	41	80	
Ali (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Darb Agour, Bâb el-Charieh	—	—	31
Ali Abillîf (zaouyeh) — Caire, à Soueiket el-Sabaïn	60	157	
Ali Aboul Ouafa (zaouyeh) — Caire, à el-Khoronfich	69	197	
Ali agha el-Totongui (mosquée) — Caire, à el-Saliba	—	—	44
Ali el-Badri (tombeau) — à Assiout	118	309	
Ali el-Bakli (mosquée) — Caire, à Châra Sayeda Nefisseh (excepté le minaret)	109	292	
Ali el-Bayoumi (mosquée de sayedi) — Caire, rue el-Husseinieh, n° 7	—	—	51
Ali el-Emari (mosquée) — Caire, à el-Daoudieh	119	311	
Ali el-Ferra (mosquée) — Caire, rue Bâb el-Bahr	34	54	
Ali el-Khaouâss (mosquée), rue el-Husseinieh, n° 10	123	320	
Ali el-Serdâr (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Roum	47	108	
Ali Oda Bâcha (zaouyeh) — Caire, n° 31, Châra el-Gamâlieh	116	303	
Ali pacha Helmi el-Ma'moun (zaouyet) — Caire, à Châra el-Kerabieh	—	—	79
Alti Barmak (sebîl de la mosquée) — Caire, à Souk el-Selâh	43	91	
A'mina (kouttâb de sett) — Caire, à Soueket el-Sabaïn	117	306	
Anbari (tombeau d') — Caire, à Hâret el-Anbari (Gamâlieh)	51	124	
Anbari (tombeau d') — Caire, à el-Serouguieh	60	157	
Anga Hânem (mosquée de) — Caire, à Châra Moustafa el-Bakri (Choubrah)	—	—	15
Amer (tombeau du cheikh) — Caire, à Souk el-Selâh	65	183	
Amrâni (mosquée el-) — Boulaq (excepté le minaret)	108	284	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Anous (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Husseinieh..	63	169	
Ansâri (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Châra Mouchtohor.....	47	109	
Ansâri (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Darb Mouloukhieh (Boulaq).....	—	—	39
Ansâri (zaouyet el-), à Mehalla el-Kobra.....	138	344	
Aoulad el-Sâï (tombeau d') — Caire, quartier Gâma Aslam el-Bahâï.....	59	152	
Arabi (mosquée el-) — à Halkoum el-Gamal (n° 188 du plan Grand bey).....	115	302	
Arâki (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Mokachat.....	63	169	
Arâki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Ser Abou Ali (Khalifa).....	—	—	53
Arâki (zaouyeh wakf el-) — Caire, à Rahabet Abdîn.	47	109	
Araki (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra Habs el-Rahabah (Gamâlieh).....	—	—	21
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra Darb Choughlân, quartier Darb el-Ahmar.....	42	86	
Arbaïn (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Darb el-Kassassyn (Boulaq).....	42	89	
Arbaïn (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dali Hussein.....	53	125	
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, rue el-Tambali (Bâb el-Charieh).....	64	177	
Arbaïn (tombeau el-) — Caire, à Châra Soueket el-Sabaïn.....	—	—	30
Ariân (mosquée de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Hâret Hamâs (Fouatieh).....	67	187	
Aroussi (tombeau el-) compris dans la mosquée Abou Badir el-Erian.....	—	—	59
Aslân (zaouyeh de Sayedi) — Caire, à Hâret Chakbouk.....	47	107	
Askalâni (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charratyn.....	63	171	
Atalla (mosquée du cheikh) — Caire, Châra Sab'a Ka'ât (Mouski).....	—	—	89

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Atalla el-Skandari (sebîl wakf) — à Mahalla el-Kobra	48	113	
Atieh (mosquée Sayedi) — Caire, rue Darb Nasr (Boulaq)	62	163	
Atieh (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Darb el-Hamâm (Om el-Ghoulâm)	116	303	
Atrâk (zaouyet du Rouâk el-) — Caire, à Atfet Abdallah bey (Darb el-Ahmar)	—	—	93
Ayyoub (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet el-Cheikh Ayyoub	—	—	28
B			
Bâcha el-Soukkari (zaouyeh) n° 11, rue el-Husseinieh.	123	320	
Bâbâ Yehya (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh.	44	98	
Bâb el-Bahr (sebîl surmonté d'un kouttâb à)	—	—	26
Bâgha el-Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbaï	43	92	
Bahâ el-Dyn (tombeau) — n° 9, Atfet el-Mahkamah (Bâb el-Charieh)	116	303	
Bain près de la mosquée el-Mouayyed	100	271	
Bain à Mehalla el-Kobra	135	338	
Bakli (tombeau el-) — Caire, à Darb el-Ghoraka, Hâret el-Batnieh (Darb el-Ahmar)	—	—	65
Balât (citerne el-) — Alexandrie, au jardin el-Eyoumi.	83	237	
Baramouni (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Rahabet Abdyn	47	107	
Bâsset (tombeau de Sayedi Abdel-) — Caire, à Dobabbieh (Gamâlieh)	51	118	
Batal (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Hôch el-Hyn, Mouski	63	166	
Bayoumi (abreuvoir, wakf Sidi) — Caire, à Châra el-Bayoumi	122	319	
Bayoumi (mosquée el-) — Caire, à Châra el-Husseinieh	—	—	103
Bayoumi (zaouyet el-) — Caire, à Hâret el-Ganabkieh (Darb el-Ahmar)	—	—	90

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Batnieh (sebîl à) — Caire, à Darb el-Ahmar.....	71	206	
Bechir Agha el-Gândâr (zaouyeh) — Caire, à Nour el-Zalâm.....	30	39	
Bechtâk el-Lakâm (maison wakf) — Caire, à Darb el-Gamamîz.....	71	206	
Behâda (zaouyeh Sayedi) — Caire, à Darb Ghozieh (Khalifa).....	77	226	
Bein el-Kasrein (zaouyet), à Darb Kermez.....	123	320	
Beiram (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Khalil Tîna.....	55	142	
Beiram (zaouyeh el-Sett) — Caire, à Darb Saâda.	59	156	
Belifieh (mosquée wakf) — Caire, à Souk el-Zalat.	38	67	
Belkeini (mosquée el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg, près de Bâb el-Fetouh.....	36	76	
Benhâoui (mosquée el-) — Caire, à Darb Agour...	85	244	
C			
Chahyn (tombeau du cheikh Mohamed ibn) — Caire, à Châra Mouchtohor.....	47	109	
Chahyn (zaouyeh) — Caire, rue el-Khokha, quartier Khalifa.....	33	50	
Chahyn el-Khalouâti (mosquée) — Caire, sur le Mokattam.....	41	84	
Châmieh (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Ahmar.	65	183	
Chams el-Dyn (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Saâda.	48	112	
Chams el-Dyn Aouad (sebîl wakf) — Caire, à Hâret Gam'a el-Azhar.....	118	308	
Chanân (sebîl wakf) — Caire, à Hâret Abou-Dari' (Abdyn).....	—	—	108
Chanbaki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à el-Chanbaki (Bâb el-Charieh).....	—	—	43
Charkassi (mosquée de Sayedi Hassan el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg.....	55	142	
Charaf el-Dyn el-Kordi (mosquée), à el-Husseinieh.	—	—	48
Charaf el-Dyn Irân (zaouyeh), à Châra el-Husseinieh, n° 64.....	123	320	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Chazlieh (zaouyeh el-) — Caire, dans l'ancien bazar du Mouski	—	—	11
Cheyoukh (mosquée) — Caire, à Châra Margouch	47	110	
Chochtari (mosquée el-) — Caire, Mouski	59	152	
Citerne dans le terrain de M. Alderson, sis à Châra Salâh el-Dyn à Alexandrie	—	—	63
D			
Daouakhli (mosquée du cheikh el-) — Caire, à el-Gamâlieh	79	230	
Daoud pacha (kouttâb) — Caire, à Soueket el-Lâlâ	117	306	
Daniel (mosquée de Nabîh Allah) — Alexandrie	85	246	
Deheicha (kouttâb el-) — Caire, à Sayeda Zeinab	117	306	
Digoua (minaret au village de)	—	—	110
E			
Edris (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Khalîl Tina (Sayeda)	—	—	32
Edris (mosquée) — Mansourah	82	236	
Emâd el-Dyn (tombeau) — Caire, à Châra el-Cheikh Rihân (Abdyn)	—	—	66
Emari (mosquée el-), à Kolosna (Minieh)	125	323	
Emari (tombeau d') — Caire, à Khokhat el-Kattanyn	49	114	
Emari (tombeau) — Caire, à Châra Souk el-Asr (Boulaq)	—	—	72
Emari (mosquée el-) — au village de Koni, markaz el-Foua (Gharbieh)	115	302	
Emari (mosquée el-) — à Akhmim (moudirieh de Guergua)	126	326	
Ezz el-Dyn el-Hamaoui (tombeau de) — Caire, à Darb Saâda	65	181	
F			
Fâr (tombeau de Sayedi Ibrahim el-) — Caire, à Darb el-Hosr	55	128	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue Darb el-Halfa	42	86	
Farag (mosquée du cheikh) — Caire, à Boulaq	—	—	23
Farag (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Temsâh	67	186	
Farag (zaouyet à Hâret el-cheikh) — Caire, à Hâret el-Guedaoui (Darb el-Ahmar)	—	—	91
Farghal (sebîl du sieur) — Caire, à Darb el-Nacharyn	55	129	
Farghali (mosquée el-) — Caire, à Kabr el-Taouîl	32	45	
Farikâni (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Fârikâni (Darb el-Ahmar)	—	—	116
Farikâni (mosquée el-) — Caire, à el-Seyoufieh	118	309	
Fatma Khaouand (zaouyeh) — Caire, à Bâb el-Charieh (excepté le portail)	26	34	
Fatma Hanem bent Kochok (okalah wakf) — Caire	—	—	29
G			
Gaafar el-Sâdek (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar	37	62	
Gaêdi (tombeau de Sayedi Omar el-) — Caire, à Châra el-Eloua	51	118	
Gamâl (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Gouanieh (Gamâlieh)	—	—	40
Gamâl el-Dyn el-Saouâbi (mosquée) — Caire, à el-Husseinieh	123	320	
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzaoui (excepté la façade)	55	129	
Ganbalât (mosquée) — Caire, à Darb el-Hagar (Abdyn)	96	264	
Geakmak (mosquée Mohamed Sa'îd) — Caire, à Darb Saâda	43	92	
Geakmak (mosquée Mohamed Sa'îd) — Vieux-Caire, à Deir el-Nahâs	35	57	
Gharîk el-Zeit (tombeau), à Hâret Gharîk el-Zeit, rue Aboul Chaouâreb (Abdyn)	—	—	111

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Ghazâli (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Kabâra (Kantaret el-Dikka)	—	—	114
Ghoneim (zaouyet de sayedi) — Caire, à Châra el-Bayârah (Darb el-Ahmar)	—	—	98
Ghoraïb (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Ghoraïb	—	—	62
Ghoraïb (porte de Darb Gâma el-)	118	308	
Ghouri (mosquée el-) — Caire, à Arab el-Yassâr	42	88	
Ghouri et Kaïtbaï (maison wakf) — Caire, à el-Sanadkieh	109	289	
Godarieh (sebîl à Châra el-) — Caire	133	336	
Gohar el-Lâlâ (kouttâb) — n° 32, rue el-Fahamyn (Darb el-Ahmar)	115	302	
Gohari (mosquée el-) — Caire, à Atfet el-Gohari	84	239	
Gora'a (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura	83	237	
Goukandâr (mosquée el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm (excepté la façade)	55	133	
Gueneidi (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Darb el-Guedîd (Sayeda Zenab)	61	160	
H			
Habîbi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Sadd	65	183	
Hadafa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, rue el-Charâni	71	207	
Hakîm (maison de la dame Om Ali el-) — Caire, rue el-Seroughieh, n° 12	85	241	
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, à Abdyn	43	91	
Hefni (mosquée el-) — Caire, à Châra Gam'a el-Banât	129	330	
Hemali (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charâni	79	230	
Hamouda (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Eloua, rue el-Tachtouti (Bâb el-Charieh)	—	—	82
Hamza (sebîl wakf) — Caire, à Darb el-Kazzazyn	83	237	
Hamza (tombeau de Sayedi), à Hâret el-cheikh Abdallah (Abdyn)	—	—	64

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Hanafi (kouttâb de l'ostâz el-) — Caire, à el-Hanafi.	117	306	
Haramein (maison wakf), à Rosette.....	125	323	
Harîri (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Khatîri.....	70	198	
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue el-Mahgar.	35	57	
Hassan (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Darb Agour (Bâb el-Charieh).....	—	—	40
Hassan (tombeau de Sayedi) — Caire, rue el-Galladyn (Boulaq).....	72	209	
Hassan el-Sâyem (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Chorafa.....	35	57	
Hatou (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh.....	44	100	
Hayâtem (kouttâb du wakf de la mosquée) — Caire, à Hâret Kaouaouir (Sayeda).....	—	—	73
Hemazi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hamzaoui.	46	108	
Herri (citerne el-) — Alexandrie, quartier Hamâm Atieh.....	83	238	
Hodfa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, à Châra el-Bakri (Gamâlieh).....	—	—	83
Horeichi (sebîl wakf el-) — Caire, à Atfet el-Horeich (Darb el-Ahmar).....	—	—	99
Houssein Agha Chanân (sebîl et école wakf) — Caire, à Rahabet Abdyn.....	59	156	
Houssein el-Sârem (mosquée) — Caire, rue el-Husseinieh, n° 29.....	123	320	
I			
Ibrahim (tombeau du cheikh) — Caire, à Boulaq..	65	183	
Ibrahim (mosquée de Sayedi) — Caire, à Boulaq..	68	194	
Ibrahim el-Fouâr (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Hosr (Khalifa).....	—	—	113
Ibrahim Ibn Adham (tombeau) — Caire, à Darb el-cheikh Abdallah [(Arab el-Yassar) (Khalifa)]...	—	—	71
Ibrahim ibn Adham (mosquée et tombeau), à Kafr el-cheikh Ibrahim (Toukh, Galioubieh).....	—	—	62
Imamein (kouttâb wakf el-), n° 1, Souk el-Guerayah.	116	303	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Imamein (sebîl el-) — Caire, à Bâb el-Charieh...	3	2	
Ismaïl el-Charâni (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Hâret el-Elona Bein el-Kafrein.....	31	42	
Itribi (tombeau el-) — Caire, à el-Khorounfich...	76	224	
K			
Kaboua (mosquée el-) — Vieux-Caire.....	41	83	
Kâdi Barakât (mosquée el-) — Caire, au quartier Israélite.....	26	33	
Kâdi Charaf el-Dyn (mosquée) — Caire, quartier el-Hamzaoui.....	30	41	
Kadîm (mosquée el-), à Mehallah el-Kobra.....	128	328	
Kaïtbaï (okâlat), vis-à-vis du tombeau.....	44	—	
Kaïtbaï (mosquée), à l'île de Manial (Rodah).....	98	266	
Kaïtbaï (mosquée), au village de Korein (Charkieh).	138	345	
Kâmel (mosquée du sultan el-) — Caire, rue el-Nahassyn, n° 36.....	123	320	
Kanbaï el-Charkassi (mosquée) — Caire, à Karameidân (excepté le minaret).....	42	88	
Kanbaï el-Mohammadi (sebîl de la mosquée), à el-Salîba.....	55	129	
Kamrâoui (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dakkâkyn	51	124	
Kanem el-Tâguer (mosquée), connue aussi sous le nom d'el-Almi, Kal'at el-Kabch.....	34	52	
Kantara, près de la mosquée Sâlem, à Fayoum...	81	233	
Karâfi (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh....	109	291	
Karâfi (mosquée) — Caire, à el-Khoronfich (excepté la porte).....	55	133	
Karamâni (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Mobtadayan.....	77	226	
Karamâni (zaouyeh el-) — Caire, à el-Husseinieh.	41	75	
Katkhoda el-Kazzâz (sebîl) — Caire, à Nour el-Zalâm.....	30	41	
Kassimia (mosquée el-) — Damiette.....	82	236	
Kazzâz (zaouyeh de l'Ostâz el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn.....	51	122	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Kazzâz (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Barrâni (Gamâlieh)	71	201	
Kechk (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Kechk (Khalifa)	71	201	
Kezlâr (zaouyeh el-) — Caire, à Châra el-Husseinieh.	63	169	
Khabbâz (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi.	43	92	
Khadr (tombeau de cheikh) — Caire, à Hâret el-Khachâb, Châra el-Saouâbi (Bâb el-Charieh)	—	—	60
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulaq	43	92	
Khalil Agha Moustahfazân (kouttâb) — Caire, à el-Mogharbalyn	115	302	
Khalouagui (zaouyet el-) — Caire, à el-Azhar	109	299	
Khân Masrour (zaouyeh), n° 13, rue el-Khordaguieh.	123	320	
Khaouâss (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Dikka	33	51	
Khassa (citerne el-), n° 32, à Alexandrie	121	316	
Khatîri (zaouyet el-) — Caire, à Châra el-Khatîri (Boulaq)	—	—	88
Khazindâr (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Mezayen (Mouski)	—	—	102
Khazindâr (sebîl el-) — Caire, à el-Abbassieh	—	—	106
Kochkiyah (mosquée el-) — Caire, n° 45, Châra Margouch	116	303	
Kokâni (mosquée el-) — Caire, à Hattâba	41	74	
Kolali (tombeau el-) — Caire, Boulaq	60	157	
Kolchani (sebîl wakf el-) — Caire, à el-Kerabieh	45	102	
Komi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbassieh	55	129	
Kor Abdallah (kouttâb) — Caire, n° 61, Châra Aslam (Darb el-Ahmar)	115	302	
Koreidi (tombeau de Seyedi el-) — Caire, à Châra el-Balaksa (Abdyn)	—	—	27
Koroudi (sebîl et kouttâb el-) — Sous la maison n° 40, à Darb el-Koroudi	64	177	
Kôssa Sanân (sebîl) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sebîl)	55	140	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Koumi (zaouyet el-) — Caire, à Châra el Koumi (Nasrieh)	71	179	
Kourdi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm	38	63	
M			
Maâref (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra el-Bakli (Khalifa)	—	—	67
Maarouf (mosquée de Sayedi Mohamed) — Caire, à Châra el-cheikh Maarouf	—	—	81
Maarouf (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Taouâbah (Abdyn)	—	—	109
Ma'az (zaouyet) — Caire, à Hâret el-Darrass	—	—	68
Mabdoul (mosquée Mohammed bey el-) — Caire, à Abdyn	56	147	
Magharba (sebîl des wakfs el-) — Caire, rue el-Magharba	42	151	
Magharba (sebîl au-dessous d'une porte à Hâret el-) — Caire	59	151	
Magharba (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Mestali, Bâb el-Charieh	—	—	7
Magharbel (zaouyet el-) — Caire, à Darb el-Akmaïeh (Bâb el-Charieh)	—	—	96
Mahmoud (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet Kaouâouir	61	160	
Mahmoud Moharram (mosquée), sauf le minbar — Caire, à el-Gamâlieh (n° 30 du plan)	124	321	
Makchouf (tombeau de sayedi el-) — Caire, à Hâret el-Dakkakin (Khalifa)	—	—	50
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fil	34	53	
Mamoun (tombeau de Mohamed el-) — Caire	71	208	
Mansoub (maison wakf el-) — Mehalla el-Kobra	82	236	
Mariam (zaouyet el-sett) — Caire, à Châra el-Fagâlah el-Kadima	—	—	74
Marsafi (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Emir Hussein	—	—	12

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Martyrs (église des) — au village el-Batanoun....	82	236	
Mazharieh (mosquée el-)—Caire, au quartier Fagâlah	43	90	
Me'aouieh (tombeau) — Caire. à Chàra Saï el-Bahr.	—	—	57
Menâdi (tombeau el-) — Caire. à Hâret Sayedi Madiam (Bâb el-Charieh).....	—	—	105
Menonfi (tombeau du cheikh el-) — Caire. à Hâret Zîr el-Ma'allak.....	55	137	
Metoualli (citerne el-) — Alexandrie.....	83	238	
Mohamed Abou Nour (tombeau) — Caire, à Chàra Gam'a el-Banât.....	129	330	
Mohamed el-Araki (tombeau) — Caire, à Hâret Kawawir (Sayeda).....	—	—	54
Mohamed Abou Cha'ara (tombeau du cheikh) — Caire, à Chàra Darb el-Gamâmîz.....	—	—	92
Mohamed el-Banân — Caire, à Hâret el-Saouâfa (Abdyn).....	—	—	107
Mohamed Chahab el-Dyn ou Arab Oghli (zaouyet) — Caire, à Darb el-Chorafa (Bâb el-Charieh)..	—	—	35
Mohamed effendi Kâteb Kebir Moustahfazân (kouttâb de) — Caire, à Chàra Khalig el-Morrakham...	—	—	101
Mohamed el-Hattâbi (tombeau), à Hamzaoui.....	—	—	47
Mohamed el-Maghrabi (tombeau de l'ostâz) — Caire. à Chàra el-Maghrabi (Abdyn).....	—	—	2
Mohamed Maghlataï (mosquée). à Kasr el-Chok (excepté la coupole).....	109	291	
Mohamed el-Mansi (tombeau de Sayedi) — Caire, à Chàra el-Zâher.....	—	—	20
Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr (mosquée), à Darb el-Gamamîz (excepté le minbar).....	98	267	
Mohamed Mayâla (mosquée) — Caire, à Bein el-Sourein.....	116	303	
Mohamed el-Sehâbi (tombeau) — Caire, à Darb el-Bondok (Sayeda).....	—	—	37
Mohamed el-Yamani (tombeau de Sayedi), à Atfet Gam'a el-Tabbâkh (Darb el-Ahmar).....	—	—	46
Mohamed Zâre'e el-Naoua (mosquée) — Caire. rue el-Husseinieh, n° 10.....	123	320	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Mohamadein (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Gheit el-Edda (Abdyn)	—	—	42
Moharrem bey (sebîl) — Caire, à Darb el-Hagar (Sayeda Zeinab)	41	75	
Mohi el-Dyn (mosquée Mohamed) — Caire, à Hâret Halkoum el-Gamal	63	171	
Mohtesib (zaouyeh à Atfet el-) — Caire, Soueiket el-Lâlâ	71	208	
Mokbil el-Daoudi (mosquée) — Caire, à Hâret Hoch Issa (excepté le portail)	55	133	
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Manasra.	33	51	
Moussa (tombeau du cheikh) — Vieux-Caire	55	133	
Moustafa bey (mosquée) — Caire, à Darb Moustafa.	76	219	
Moustafa el-Galâli (kouttâb), n° 8, Souk el-Guerayah.	116	303	
N			
Nadari (zaouyeh de sayedi el-) — Caire, à Hâret el-Batnieh (Darb el-Ahmar)	—	—	104
Nafaroua (sebîl el-) — Caire, à Châra el-Soueikeh (Darb el-Ahmar)	—	—	97
Nahassyn (madrasset el-) — Caire, à Châra el-Nahassyn, n° 13	123	320	
Nasr (mosquée Sayedi) — Caire, à Châra Ouabour el-Nour (Boulaq)	—	—	22
Nasr el-Dyn (zaouyet sayedi) — Caire, à Châra Marasina (Sayeda)	—	—	25
Neamân (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Daoudieh..	57	149	
Nefîssah (pilier d'un portail), à Châra el-Sett	71	203	
O			
Oleimi (mosquée) — Boulaq	65	181	
Omar el-Achraf (tombeau de sayedi) — Caire, à Châra el-Hekr (Boulaq)	—	—	77
Omar Ibn el-Fâred (tombeau de), ainsi que la coupole à son voisinage — Caire, à Gebel el-Guiouchi	33	50	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Omar el-Godari (mosquée Sayedi) — Caire, el-Godarieh	59	156	
Onân (mosquée de Sayedi) — Caire, à Darb el-Habâlah	108	285	
Onsia (mosquée de) — Caire, à Darb el-Hosr	59	150	
Osman el-Hattâbi (mosquée) — Caire, à Châra el-Hattâbi (Hamzaoui)	115	302	
Ostâz el-Banna (tombeau) — Caire, à Darb el-Masdoud (section Khalifa)	71	199	
Ouardân (mosquée au village)	82	215	
Ouardâni (zaouyet du cheikh el-) — Caire, à Châra Darb el-Gamamîz	—	—	69
Ouès (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Khalifa	78	227	
R			
Radouân bey Aboul Chaouâreb (kouttâb) — Caire, n° 9, rue el-Haddarah (Abdyn)	115	302	
Radouân bey Aboul Chaouâreb (kouttâb) — Caire, n° 19, rue el-Kheyamieh	115	302	
Radouân el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Achrakieh	46	105	
Rakraki (mosquée) — Caire, Châra Bâb el-Bahr	65	181	
Ragab (coupole du cheikh) — Caire, à el-Hattâba	46	104	
Redeini (mosquée el-), à Mehalla el-Kobra	42	—	
Rihân (tombeau du cheikh) — Caire, Abdyn	65	183	
Rochdi (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Batnieh	41	74	
S			
Saadalla el-Hassani (mosquée) — Caire, à Hâret Bir el-Mich (Darb el-Ahmar)	115	302	
Sadat el-Balkhieh (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Eloua (Bâb el-Charieh)	—	—	8
Sadât el-Chazlieh (kouttâb) — Caire, à Châra Souk el-Khodâr, n° 32	123	320	
Sadd (Bâb el-) — Caire, à Sayeda Zeinab	30	41	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Sâdek el-Maghrabi (mosquée), à Mehalla el-Kobra.	138	344	
Sagamieh (zaouyet el-sett) — Caire, à Châra el-Gaouâber (Boulaq)	—	—	58
Sahragat el-Kobra (mosquée), à Markaz, Mit Ghamr (Dakahlieh)	—	—	75
Saï el-Bahr (mosquée) — Vieux-Caire	56	146	
Saïd ibn Mâlek (mosquée du cheikh) — Caire, à Midân el-Sabtieh	—	—	6
Saïd el-Souada (mosquée) — Caire, à el-Gamalieh.	109	291	
Saïs (citerne el-) — N° 74, Alexandrie, à Châra el-Nag'a	—	—	94
Sâleh (école et sebîl) — Caire, à Hâret el-Maouâchat	53	128	
Selahdâr (mosquée el-) — Caire, à Châra Margouch	55	137	
Sâlem (tombeau du cheikh. Il n'y a pas de traces d'une construction) — Caire, à Hâret el-Forn, Megharbelyn	44	100	
Sayed Abdel Razak el-Ouafaki (citerne) — Alexandrie	83	230	
Sanafiri (tombeau el-) — Caire, Châra el-Sanafiri (section Abdyn)	—	—	3
Sangak (citerne el-) — Alexandrie, à Tartouchi	83	237	
Saoudoun el-Kasraoui (mosquée) — Caire, à el-Batnieh (la coupole à conserver)	41	82	
Sayâd (tombeau de) — Caire, à Darb Rabia (Boulaq).	51	124	
Sayed Abdel Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	71	200	
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à el-Khalifa	49	114	
Seif el-Yazac (mosquée de) — Caire, à Darb el-Tartour el-Saghîr (Khalifa)	—	—	115
Selîm (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	33	48	
Sembelaouein (zaouyet el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Gouâni (Gamalieh)	—	—	36
Senoussi (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Kantaret el-Guedidah (Mouski)	85	242	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Serganieh (maison wakf el-), à Mehallah el-Kobra.	128	328	
Sidi Emad (citerne) — Alexandrie, rue Sidi Ouanas.	51	238	
Sidi Sahâb (tombeau) appelé aussi Habib el-Naggar — Caire, à Châra el-Mangala (Darb el-Ahmar).	83	199	
Skandar (sebîl) — Caire, à Hâret Kom el-Sa'aïda.	71	118	
Sokkari (zaouyeh el-) — Caire, à el-Husseinieh...	78	229	
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Gamamîz.....	—	—	9
Soliman (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Kasr el-Chôk.....	51	120	
Solimân Chaouich (kouttâb) — Caire, à Bein el-Sourein.....	—	—	117
Soliman el-Hagâgui (mosquée de Sayedi) — Caire, à Hâret Elouat el-Hagâgui (Boulaq).....	—	—	14
Solimân pacha (mosquée) — Caire, Boulaq.....	117	305	
Souadân (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Husseinieh.....	46	106	
T			
Tabbâkh (mosquée el-) — Caire, à Bâb el-Louk..	41	76	
Tabbâkh (zaouyeh el-) — Caire, à Khochkadam..	55	129	
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Charieh (n° 130 du plan Grand bey).	26	34	
Tallyn (tombeau de l'ostâz el-) — Caire, à Hâret el-Saouâfa (Abdyn).....	61	205	
Taouâb (mosquée sayedi el-) — Caire, à Atfet el-Taouâb (Sayeda).....	—	—	52
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi (n° 84 du plan Grand bey).....	35	57	
Tîna (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf....	43	91	
Tork (zaouyet el-) — Caire, à Châra el-Zafarâni (Bâb el-Charieh).....	—	—	56
Touba (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura.....	83	238	
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) — Caire, à Megharbalyn.....	55	137	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Y			
Yamani (tombeau el-) — Caire, rue Darb el-Ahmar.	43	94	
Yazgui (sebîl Mahmoud effendi el-) — Caire, à Sayeda Nafîssah	49	115	
Yehia Ibn Akab (mosquée) — Caire, à Atfet el-Hamâm [(Khoch Kadam) (Darb el Ahmar)]	—	—	78
Youssef el-Horeiti (mosquée de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Selehdar (Bâb el-Charieh)	119	312	
Youssef Katkhoda (mosquée) — Caire, à Darb el-Barabra	—	—	45
Youssef Nakîb el-Gueich (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	33	51	
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	45	103	
Z			
Zankalâni (tombeau el-) — Caire, à Hâret Chams el-Daoula	69	196	
Zaghloul (mosquée), à Rosette	41	75	
Zâhed (mosquée) — Caire, à Souk el-Zalat	45	103	
Zareh el-Naoua (tombeau de Sayedi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	51	122	
Zaïdah (sebîl el-Sett) — Caire, rue Gueit el-Edda.	45	102	
Zeinab bent Khalîl el-Khodari (sebîl el-Kouttâb déclassé, voir les conditions)	69	197	
Zelaï (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Ahmar	67	186	
Zordok (mosquée) — Caire, à Souk el-Khodar el-Kadîm	41	76	
Zoulfikâr bey (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	—	—	18
Zoulfikâr (mosquée) — Caire, à Châra el-Loubou-dieh	—	—	24

TABLE ALPHABÉTIQUE.

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	PAGES DES RAPPORTS.
A	
Abiad (deir el-), couvent, à Sohâg	3, 65, 68
Ahmar (deir el-), couvent, à Sohâg	3, 65,
Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire (collines entre)	4, 14, 26, 50, 69, 111
Adjudications	10, 44, 57, 72, 84, 93, 108
Aly el-Farra (mosquée), à châra Bâb el-Bahr	13
Abi-Seifein (église), au Vieux-Caire	13
Akmar (mosquée el-), à el-Nahassyn	22, 29, 36, 69
Aksonkor (mosquée), à el-Tabâneh	24
Achraf (mosquée el-), à el-Achrafieh	25, 31
Ahmed Hussein (maison wakf), à el-Margouch	36
Aqueduc de Foum el-Khalîg	42, 50
Aslam el-Bahâï, à Darb el-Ahmar	65
Arghoun Châh el-Ismâïli, à el-Nasrieh	80
Ansâri (zaouyet el-), à Mehallah el-Kobra	83
Abou Bakr el-Tourîni (mosquée), à Mehallah el-Kobra	83
B	
Bardak, palais	12
Bâdestân (porte el-), à Khân el-Khalîli	35
Beibars el-Khayât (mosquée), à el-Gôdarieh	36
Bourg el-Zefer (forteresse)	38
Bain à Mehallah el-Kobra	40
Bâb el-Nasr	42, 55, 110
Budget	98
Barkouk (mosquée), à el-Nahassyn	100, 109
Banât (mosquée el-), à châra Gam'a el-Banât	110

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	PAGES DES RAPPORTS.
C	
Cheikhou (mosquée), à el-Salîba	81, 110
Crédits alloués par le Gouvernement	7, 33, 58, 63
Cha'râoui (tombeau), à châra el-Cha'râoui	11
Citernes d'Alexandrie	29, 38
Colline au sud de Sayeda Nefisseh	39
Chahîn Agha el-Khalouâti (mosquée), à el-Mokattam	66
Cimetière ancien, à el-Abbassyeh	89
Cha'bân (mosquée du sultan), à el-Tabbâneh	100, 110
E	
Expropriations	34, 111
F	
Fatma Khatoun (tombeau), à Sayeda Nefisseh	24, 74
Fadaouieh (koubbet el-), à el-Abbassyeh	66
Ferrouz (zâouyeh), à Darb Saâda	66, 85
G	
Gôdarieh (sebîl à châra el-)	11
Gânem el-Bahlaouân (mosquée), à el-Serouguieh	14, 22, 53, 98
Gheuri (mosquée el-), à el-Ghourieh	21, 34, 54, 99
Galâl (tombeau de Sidi)	72
Ghouri (tombeau el-), à el-Ghourieh	80
H	
Hassan (mosquée du sultan), près de la Citadelle	2, 8, 15, 28, 30, 33, 41, 46, 58, 60, 63, 74, 78
Hâkem ibn el-Ass (mosquée el-), à Bâb el-Fetouh	18, 56, 100, 105
Hassan pacha Tâher (mosquée)	46
Hatou (maison wakf el-), à el-Gamâlieh	55, 80

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	PAGES DES RAPPORTS.
I	
Impressions	14, 19
Ismaïl Maghlâoui (sebîl), à Sayednal Hussein	77
K	
Kaïtbâï (mosquée), à Kal'at el-Kabch	11
Kaïtbâï (mosquée), au désert	17, 23, 25, 100
Kalaoun (tombeau), à el-Nahassyn	22, 37, 94, 99
Kaïtbâï (mak'ad), près de la mosquée Kaïtbâï au désert	23
Kâdi Yehia Zein el-Dyn (mosquée), à el-Habbânieh	29, 37, 47, 59, 80, 100
Kasr el-Cham'a, au Vieux-Caire	39
Kaïtbâï (sebîl), à el-Saliba	46
Kômi (tombeau el-), à el-Maghar	48
Kidjmâs el-Ishâki (mosquée), à Darb el-Ahmar	48
Kalaoun (moristân), à el-Nahassyn	54
Kaïtbâï (okâlah), à Bâb el-Nasr	56
Komâri (mosquée el-), à Atfet Abdallah bey	65
Karakoga el-Hassani (mosquée), à Darb el-Gamâmiz	68, 82
Kaïtbâï (mosquée), au village el-Korein (Charkieh)	84
Katem el-Serr (mosquée Mohamed Mahmoud)	106
L	
Lampes en verre des mosquées	100
M	
Missallah (tour de), dite des Romains, à Alexandrie	4, 17, 29
Musée arabe	5, 7, 8, 13, 16, 18, 19, 29, 30, 42, 60, 67, 69, 70, 76, 82, 86, 94, 100, 105, 106, 111
Mardân (mosquée), à châra Darb el-Ahmar	15, 34

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	PAGES DES RAPPORTS.
Mahmoudieh (mosquée el-), près de la Citadelle	24, 98
Mohammed el-Nâsser (mosquée), à el-Nahassyn	24, 34, 90, 95, 98
Moussa el-Fahmy (tombeau du cheikh), à Fayoum	40, 75
Mandjak el-Youssefi (mosquée), à el-Hattaba	47
Mar'a (mosquée el-), à Taht el-Rab'	49
Mahmoud el-Kourdi (mosquée), à Kassabet Radouân	53, 100
Mur de la ville	74, 91, 105
Monuments coptes	76
Mohamed el-Kassabi (maison du cheikh)	77
Maklahâï Tâz (mosquée), à Birket el-Fîl	81
Metonalli (mosquée), à Mehallah el-Kobra	83
Ma'mâï (mak'ad de l'émir), à châra Beit el-Kâdi	96
Moeïni (mosquée el-), à Damiette	98
O	
Oda Bâchi (maison wakf)	25, 73
Osmân Katkhoda (salle wakf), à el-Nahassyn	12, 28, 35, 59, 79
P	
Personnel	18, 27, 43, 45, 67, 90, 91, 94, 97, 105, 111
Porte à hâret Beit el-Kâdi	55
Procès-verbal n° 133	1
Procès-verbal n° 134	16
Procès-verbal n° 135	28
Procès-verbal n° 136	41
Procès-verbal n° 137	58
Procès-verbal n° 138	68
Procès-verbal n° 139	90
Procès-verbal n° 140	104
R	
Rapport de la Section technique n° 336	10
Rapport de la Section technique n° 337	21

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	PAGES DES RAPPORTS.
Rapport de la Section technique n° 338	32
Rapport de la Section technique n° 339	44
Rapport de la Section technique n° 340	50
Rapport de la Section technique n° 341	53
Rapport de la Section technique n° 342	62
Rapport de la Section technique n° 343	72
Rapport de la Section technique n° 344	78
Rapport de la Section technique n° 345	84
Rapport de la Section technique n° 346	93
Rapport de la Section technique n° 347	97
Rapport de la Section technique n° 348	108
S	
Surveillance des monuments	27
Sâleh Ayyoûb (mosquée), à el-Nahassyn	34, 76
Sergânieh (maison wakf el-), à Mehallah el-Kobra	39
Sadek el-Maghrabi (zaouyet), à Mehallah el-Kobra	83
Y	
Youssef el-Kourdi (mosquée)	46
Youssef (coupole des frères de Sayedna), à el-Mokattam	66
Z	
Zeinab Khatoun (maison wakf)	25, 98

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT-DEUXIÈME FASCICULE. — ANNÉE 1905.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Pages.

133. — Cent trente-troisième séance du 3 janvier 1905 1
134. — Cent trente-quatrième séance du 7 février 1905 16
135. — Cent trente-cinquième séance du 7 mars 1905 28
136. — Cent trente-sixième séance du 4 avril 1905 41
137. — Cent trente-septième séance du 9 mai 1905 58
138. — Cent trente-huitième séance du 6 juin 1905 68
139. — Cent trente-neuvième séance du 7 novembre 1905 90
140. — Cent quarantième séance du 12 décembre 1905 104

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

336. — Trois cent trente-sixième rapport. — Sommaire :

1. Adjudications 10
2. Sebîl à châra el-Gôdarieh 11
3. Tombeau el-Chaʿrâoui, à châra el-Chaʿrâoui (Bâb el-Chaʿriah) (n° 59 du plan Grand bey) 11
4. Mosquée Kaïtbâï, à Kalʿat el-Kabch (n° 223 du plan) 11
5. Salle wakf Osmân Katkhoda, à el-Nahassyn (près du n° 28 du plan) 12
6. Palais Bardak, près de la mosquée du sultan Hassan 12
7. Mosquée de Sayedi Ali el-Farra, à châra Bâb el-Bahr 13
8. Couvent Abi-Seifein, au Vieux-Caire 13
9. Musée arabe 13
10. Collines entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire 14
11. Impression des bulletins du Comité 14
12. Mosquée Gânem el-Bahlaouân, à el-Serouguieh (n° 129 du plan) 14
13. Mosquée du sultan Hassan, près de la Citadelle (n° 133 du plan) 15
14. Mosquée el-Mârdâni, à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan) 15

337. — Trois cent trente-septième rapport. — Sommaire :

1. Examen des devis et cahiers des charges pour travaux portés au budget de 1905 21

Pages.

2. Collines entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire..... 26
3. Personnel..... 27
4. Surveillance des monuments du Caire et des environs..... 27

338. — Trois cent trente-huitième rapport. — Sommaire :

1. Crédit de L. E. 4000 alloué par le Gouvernement pour la réparation des monuments arabes en 1905..... 33
2. Mosquée du sultan Hassan, près de la Citadelle (n° 133 du plan Grand bey). 33
3. Mosquée Mohamed el-Nâsser ibn Kalaoun, à el-Nahassyn (n°s 43 et 44 du plan Grand bey)..... 34
4. Mosquée el-Mârdâni, à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan)..... 34
5. Expropriations..... 34
6. Mosquée el-Ghouri, à el-Ghourieh (n° 189 du plan)..... 34
7. Mosquée sud de Sâleh Negm el-Dyn Ayyoûb, à el-Nahassyn (n° 38 du plan). 35
8. Salle wakf Osmân Katkhoda, à el-Nahassyn (près du n° 28 du plan)..... 35
9. Porte el-Bâdestân, à Khân el-Khalîli..... 35
10. Mosquée el-Akmar, à el-Nahassyn (n° 33 du plan)..... 36
11. Mosquée Beibars el-Khayât, à el-Gôdarieh (n° 191 du plan)..... 36
12. Maison wakf Ahmed Hussein, à el-Margouch..... 36
13. Tombeau Kalaoun, à el-Nahassyn (n° 43 du plan)..... 37
14. Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn, à el-Habbânieh (n° 182 du plan)..... 37
15. Forteresse de Bourg el-Zefer..... 38
16. Citernes d'Alexandrie..... 38
17. Colline au sud de la mosquée Sayeda Nefisseh..... 39
18. Kasr el-Cham'a, au Vieux-Caire..... 39
19. Maison wakf el-Sergânieh, à Mehallah el-Kobra..... 39
20. Bain à Mehallah el-Kobra..... 40
21. Mosquée du cheikh Moussa el-Fechny, à Médinet el-Fayoum..... 40

339. — Trois cent trente-neuvième rapport. — Sommaire :

1. Adjudication..... 44
2. Personnel..... 45
3. Mosquée Youssef el-Kourdi, à Darb el-Gamâmîz (n° 213 du plan Grand bey). 46
4. Mosquée Hassan pacha Tâher, à Birket el-Fîl..... 46
5. Sebîl Kaïtbâï, à el-Salîba..... 46
6. Mosquée du sultan Hassan, près de la Citadelle (n° 133 du plan)..... 46
7. Mosquée Mandjak el-Youssefi, à el-Hattâba (n° 138 du plan)..... 47
8. Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn, à el-Habbânieh (n° 182 du plan)..... 47
9. Tombeau el-Kômi, à el-Mahgar (Khalifa)..... 48

Pages.

10. Mosquée Kidjmâs el-Ishâki, à Darb el-Ahmar (n° 114 du plan)..... 48
11. Mosquée el-Mar'a, à châra Taht el-Rab'..... 49

340. — Trois cent quarantième rapport. — Sommaire :

1. Cartes des collines de Aïn el-Sîra et du Vieux-Caire..... 50
2. Aqueduc de Foum el-Khalîg..... 50

341. — Trois cent quarante et unième rapport. — Sommaire :

1. Mosquées Gânem el-Bahlaouân, à el-Serouguieh (n° 129 du plan), et Mahmoud el-Kourdi, à Kassabet Radouân (n° 2 du plan)..... 53
2. Mosquée du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh (n° 189 du plan)..... 54
3. Moristân Kalaoun, à el-Nahassyn (n° 43 du plan)..... 54
4. Porte à hâret Beit el-Kâdi..... 55
5. Maison wakf Mahmoud el-Hatou, à el-Gamâlieh..... 55
6. Porte de ville Bâb el-Nasr..... 55
7. Okâlah Kaïtbâï, à Bâb el-Nasr..... 56
8. Mosquée el-Hâkem, à Bâb el-Fetouh..... 56
9. Adjudication..... 57

342. — Trois cent quarante-deuxième rapport. — Sommaire :

1. Devis et cahiers des charges..... 62
2. Deir el-Abiad et Deir el-Ahmar, couvents à Sohag..... 65
3. Mosquée Aslam el-Bahâï, à Darb el-Ahmar (n° 112 du plan)..... 65
4. Mosquée el-Komâri, à Atfet Abdallah bey (n° 128 du plan)..... 65
5. Koubbeh des frères de Sayedna Youssef, à Gabal el-Mokattam..... 66
6. Mosquée Chahîn Agha el-Khalouâti, à Gabal el-Mokattam..... 66
7. Koubbeh el-Fadaouieh, à el-Abbassyeh..... 66
8. Zaouyet Ferrouz, à Darb Saâda (n° 192 du plan)..... 66
9. Personnel..... 67
10. Musée arabe..... 67

343. — Trois cent quarante-troisième rapport. — Sommaire :

1. Adjudication..... 72
2. Maison wakf Oda Bâchi, à el-Gamâlieh..... 73
3. Tombeau de Sidi Galâl, près du mur de la ville à l'est du Bourg el-Zefer. 73
4. Mur de la ville..... 74
5. Tombeau de Fatma Khatoun, à Sayeda Nefisseh..... 74

Pages.

6. Mosquée du sultan Hassan, près de la Citadelle (n° 133 du plan)..... 74
7. Tombeau du cheikh Moussa el-Fechny, à Médinet el-Fayoum..... 75
8. Monuments coptes..... 76
9. Musée arabe..... 76
10. Mosquée Sâleh Negm el-Dyn Ayyoûb, à el-Nahassyn (n° 38 du plan).... 76
11. Dépenses..... 76
12. Maison du cheikh Mohamed el-Kassabi..... 77
13. Sebîl Ismaïl Maghlâoui, près de la mosquée de Sayedna el-Hussein..... 77

344. — Trois cent quarante-quatrième rapport. — Sommaire :

1. Mosquée du sultan Hassan, près de la Citadelle (n° 133 du plan Grand bey). 78
2. Ka'ah wakf Osmân Katkhoda, à el-Nahassyn (près du n° 28 du plan).... 79
3. Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn, à el-Habbânieh (n° 204 du plan)..... 80
4. Maison wakf el-Hatou, à el-Gamâlieh..... 80
5. Tombeau du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh..... 80
6. Mosquée Arghoun Châh el-Ismâïli, à el-Nasrieh (n° 253 du plan)..... 80
7. Mosquée Maklabâï Tâz, à Birket el-Fîl (n° 207 du plan)..... 81
8. Mosquée Cheikhou Nord, à el-Salîba (n° 147 du plan)..... 81
9. Mosquée Karakogha el-Hassani, à Darb el-Gamâmîz (n° 206 du plan)... 82
10. Musée arabe..... 82
11. Édifices anciens à Mehallah el-Kobra..... 82

345. — Trois cent quarante-cinquième rapport. — Sommaire :

1. Adjudications..... 84
2. Zaouyeh Ferrouz, à Darb Saâda (n° 192 du plan)..... 85
3. Mosquée Kaïtbâï, à el-Korein (Charkieh)..... 85
4. Deir el-Abiad et Deir el-Ahmar, couvents coptes à Sohag..... 85
5. Musée arabe..... 86
6. Ancien cimetière à el-Abbassyeh..... 89
7. Petits frais..... 89

346. — Trois cent quarante-sixième rapport. — Sommaire :

1. Adjudications..... 93
2. Personnel..... 94
3. Musée arabe..... 94
4. Visite des monuments :

   a) Tombeau du sultan Kalaoun, à el-Nahassyn (n° 43 du plan Grand bey). 94
   b) Mosquée du sultan el-Nâsser, à el-Nahassyn (n°s 43 et 44 du plan). 95

Pages.

c) Mak'ad de l'émir Mâ'mâï, à châra Beit el-Kâdi (entre les nos 28 et 43 du plan) 96

347. — Trois cent quarante-septième rapport. — Sommaire :

1. Personnel 97
2. Mosquée el-Mo'eini, à Damiette 98
3. Travaux supplémentaires 98
4. Budgets du Comité et du Musée arabe pour 1906 98

348. — Trois cent quarante-huitième rapport. — Sommaire :

1. Adjudications 108
2. Mosquée du sultan Barkouk, à el-Nahassyn 109
3. Mosquée du sultan Cha'bân (Khaouand Baraka), à Darb el-Ahmar (n° 125 du plan) 110
4. Mosquée Cheïkhou Nord, à el-Salîba (n° 147 du plan) 110
5. Mosquée de Kâdi Abdel-Ghâni el-Fakhry ou el-Banât, à châra Gam'a el-Banât (n° 184 du plan) 110
6. Porte de ville Bâb el-Nasr 110
7. Collines entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire 111
8. Expropriations 111
9. Musée arabe 111
10. Personnel 111

TABLE DES PLANCHES.

Pages.

PLANCHE I. — Mosquée el-Mardâni, au Caire. — Porte principale et plan.... 113

PLANCHE II. — Mosquée el-Mardâni, au Caire. — Côté nord du sahn avec le minaret (avant la restauration)..... 113

PLANCHE III. — Mosquée el-Mardâni, au Caire. — Vue du liouân principal (avant la restauration)..... 113

PLANCHE IV. — Mosquée el-Mardâni, au Caire. — Le minbar (avant la restauration)..... 113

PLANCHE V. — Mosquée el-Mardâni, au Caire. — Vue des liouâns nord et est (après la restauration)..... 113

PLANCHE VI. — Mosquée el-Mardâni, au Caire. — Intérieur du liouân avec le minbar (après la restauration)..... 113

PLANCHE VII. — Mosquée el-Mardâni, au Caire. — La niche de prière (après la restauration)..... 113

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00459 8419